

La Banque Nationale divulgue ses résultats du deuxième trimestre de 2016 et hausse son dividende trimestriel de 2 % à 55 cents par action

L'information financière contenue dans le présent document est basée sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le trimestre et le semestre terminés le 30 avril 2016 préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB). Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars canadiens.

MONTRÉAL, le 1^{er} juin 2016 – La Banque Nationale déclare un résultat net de 210 M\$ au deuxième trimestre de 2016, en baisse par rapport à 404 M\$ pour la période correspondante de 2015, essentiellement en raison de la provision sectorielle pour pertes sur créances aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz. Le résultat dilué par action de 0,52 \$ au deuxième trimestre de 2016 se compare à 1,13 \$ au trimestre correspondant de 2015.

En excluant la provision sectorielle de 183 M\$, déduction faite des impôts, et les éléments particuliers décrits à la page 4, le résultat net de 420 M\$ au deuxième trimestre de 2016 est en hausse de 2 % par rapport à 411 M\$ au deuxième trimestre de 2015. Le résultat dilué par action excluant la provision sectorielle et les éléments particuliers atteint 1,14 \$ pour le trimestre terminé le 30 avril 2016, relativement stable par rapport à 1,15 \$ au trimestre correspondant de 2015.

Le résultat net de la Banque pour le premier semestre de 2016 se chiffre à 471 M\$, par rapport à 819 M\$ pour la période correspondante de 2015. Le résultat dilué par action atteint 1,19 \$ pour les six premiers mois de l'exercice 2016, contre 2,29 \$ pour la période correspondante de 2015. Excluant la provision sectorielle et les éléments particuliers, le résultat net du semestre terminé le 30 avril 2016 s'élève à 847 M\$, en hausse de 3 % par rapport à 821 M\$ pour la période correspondante de 2015. Le résultat dilué par action aurait été de 2,31 \$ pour le semestre terminé le 30 avril 2016, presque inchangé par rapport à 2,30 \$ pour les six premiers mois de l'exercice 2015.

« Au deuxième trimestre de 2016, la Banque continue de profiter de la bonne croissance des prêts et des dépôts de particuliers et d'entreprises et maintient un contrôle serré des charges d'exploitation, souligne Louis Vachon, président et chef de la direction de la Banque Nationale. De plus, la Banque a pris des mesures pour pallier les incertitudes liées au crédit de son portefeuille de créances aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz en inscrivant une provision sectorielle. La qualité du crédit pour le portefeuille de prêts dans son ensemble, excluant les prêts aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz, se maintient conformément aux attentes », ajoute M. Vachon.

Faits saillants

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 30 avril			Semestre terminé le 30 avril		
	2016	2015	Variation %	2016	2015	Variation %
Résultat net	210	404	(48)	471	819	(42)
Résultat dilué par action (<i>en dollars</i>)	0,52 \$	1,13 \$	(54)	1,19 \$	2,29 \$	(48)
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	7,7 %	17,6 %		8,6 %	17,7 %	
Ratio de versement des dividendes	61 %	44 %		61 %	44 %	
Excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾						
Résultat net	237	411	(42)	664	821	(19)
Résultat dilué par action (<i>en dollars</i>)	0,60 \$	1,15 \$	(48)	1,77 \$	2,30 \$	(23)
Résultat net excluant la provision sectorielle ⁽²⁾	420	411	2	847	821	3
Résultat dilué par action excluant la provision sectorielle ⁽²⁾ (<i>en dollars</i>)	1,14 \$	1,15 \$	(1)	2,31 \$	2,30 \$	–
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	8,9 %	17,9 %		12,8 %	17,7 %	
Ratio de versement des dividendes	50 %	42 %		50 %	42 %	
				Au 30 avril 2016	Au 31 octobre 2015	
Ratio des fonds propres CET1 selon Bâle III				9,8 %	9,9 %	
Ratio de levier selon Bâle III				3,7 %	3,7 %	

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » à la page 4.

(2) Une provision sectorielle pour pertes sur créances aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz de 250 M\$ (183 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistrée au cours du deuxième trimestre de 2016.

Particuliers et Entreprises

- Perte nette de 9 M\$ au deuxième trimestre de 2016 par rapport à un résultat net de 164 M\$ au deuxième trimestre de 2015, en raison de la provision sectorielle pour pertes sur créances aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz.
- Excluant la provision sectorielle de 183 M\$, déduction faite des impôts, le résultat net de 174 M\$ au deuxième trimestre de 2016 est en hausse de 10 M\$ ou 6 % par rapport au deuxième trimestre de 2015.
- Les revenus atteignent 698 M\$ au deuxième trimestre de 2016, en hausse de 15 M\$ ou 2 % par rapport au trimestre correspondant de 2015.
- Croissance soutenue du crédit aux particuliers de 6 % depuis un an, les hausses les plus importantes provenant du crédit hypothécaire. Croissance du crédit aux entreprises de 6 % depuis un an.
- La marge nette d'intérêts atteint 2,20 % au deuxième trimestre de 2016, par rapport à 2,24 % au deuxième trimestre de 2015 et à 2,22 % au trimestre précédent.
- La contribution avant dotations aux pertes sur créances et charge d'impôts augmente de 23 M\$ ou 8 %.
- Le ratio d'efficacité de 56,6 % s'améliore comparativement à 59,0 % au trimestre correspondant de 2015.

Gestion de patrimoine

- Résultat net de 80 M\$ au deuxième trimestre de 2016 par rapport à 103 M\$ pour le trimestre correspondant de 2015, une diminution de 22 %, en raison du gain sur cession d'actions de Corporation Fiera Capital enregistré au deuxième trimestre de 2015.
- Résultat net excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾ de 86 M\$, en hausse de 2 M\$ ou 2 %.
- Revenu total excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾ de 355 M\$ pour le deuxième trimestre de 2016, contre 359 M\$ au trimestre correspondant de 2015, en baisse de 4 M\$ ou 1 %, principalement en raison de la baisse des revenus tirés des transactions et autres revenus atténuée par la croissance du revenu net d'intérêts.
- Les frais autres que d'intérêts excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾ s'établissent à 238 M\$ au deuxième trimestre de 2016, en baisse par rapport à 245 M\$ au trimestre correspondant de 2015.
- Excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾, le ratio d'efficacité de 67,0 % s'améliore comparativement à 68,2 % au deuxième trimestre de 2015.

Marchés financiers

- Résultat net de 169 M\$ au deuxième trimestre de 2016 contre 158 M\$ au trimestre correspondant de 2015, en croissance de 7 %.
- Résultat net excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾ de 169 M\$, en baisse de 5 M\$ ou 3 %.
- Revenu total excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾ de 429 M\$ en hausse de 1 M\$ en raison des revenus des services bancaires et des activités de la filiale Credigy Ltd., atténués par la baisse des revenus liés aux activités de négociation, des commissions des marchés financiers et des gains sur investissements.
- Les frais autres que d'intérêts augmentent de 6 M\$ pour atteindre 195 M\$ au deuxième trimestre de 2016.
- Excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾, le ratio d'efficacité de 45,5 % augmente de 1,3 point de pourcentage par rapport au deuxième trimestre de 2015.

Autres

- Perte nette de 30 M\$ au deuxième trimestre de 2016 contre une perte nette de 21 M\$ au trimestre correspondant de 2015. La hausse de la perte nette s'explique principalement par la provision fiscale enregistrée afin de refléter l'incidence de changements aux mesures fiscales.

Gestion du capital

- Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) selon Bâle III de 9,8 % au 30 avril 2016, relativement stable par rapport à 9,9 % au 31 octobre 2015.
- Ratio de levier selon Bâle III de 3,7 % au 30 avril 2016, inchangé par rapport au 31 octobre 2015.

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » à la page 4.

RAPPORT DE GESTION

Daté du 31 mai 2016

Le Rapport de gestion qui suit présente l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque Nationale du Canada (la Banque). Cette analyse a été préparée conformément aux exigences prévues au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Elle est basée sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (les états financiers consolidés) pour le trimestre et le semestre terminés le 30 avril 2016 préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB). Ce Rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés et les notes y afférant pour le trimestre et le semestre terminés le 30 avril 2016, ainsi qu'avec le Rapport annuel 2015. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars canadiens. On peut obtenir de l'information additionnelle sur la Banque, y compris la notice annuelle, dans le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca, ou celui de SEDAR, à l'adresse sedar.com.

Mode de présentation de l'information	4	Méthodes comptables et communication de l'information financière	15
Faits saillants	5	Méthodes comptables et principales estimations comptables	15
Analyse financière	6	Modifications de méthodes comptables	15
Résultats consolidés	6	Changements d'estimations comptables	16
Résultats sectoriels	9	Modifications futures de méthodes comptables	16
Bilan consolidé	12	Communication de l'information financière	17
Événements postérieurs à la date du bilan consolidé	14	Informations financières supplémentaires	17
Transactions avec des parties liées	14	Divulgaration d'information sur les risques	18
Titrisation et arrangements hors bilan	14	Gestion du capital	19
		Gestion des risques	26
		Données financières trimestrielles	39

Mise en garde à propos des déclarations prospectives

À l'occasion, la Banque fait des déclarations prospectives écrites et verbales, notamment celles contenues dans les sections « Perspectives pour la Banque Nationale » et « Principales tendances économiques » du Rapport annuel 2015, ainsi que dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens et d'autres communications, et ce, aux fins de décrire le contexte économique dans lequel la Banque évoluera au cours de l'exercice 2016 et les objectifs qu'elle souhaite atteindre au cours de cette période. Ces déclarations prospectives sont faites conformément aux lois sur les valeurs mobilières en vigueur au Canada et aux États-Unis. Elles comprennent, entre autres, des déclarations à l'égard de l'économie – notamment les économies canadienne et américaine –, de l'évolution des marchés, des observations concernant les objectifs de la Banque et ses stratégies pour les atteindre, du rendement financier prévu de la Banque et de certains risques auxquels la Banque est confrontée. Ces déclarations prospectives sont habituellement marquées par l'usage de verbes au futur et au conditionnel ou par l'emploi d'expressions comme « prévoir », « croire », « estimer », « projeter », « s'attendre à », « avoir l'intention de » et autres termes ou expressions similaires.

En raison de leur nature même, ces déclarations prospectives supposent l'élaboration d'hypothèses et elles comportent donc nécessairement des risques et des incertitudes d'ordre général et spécifique. Les hypothèses qui ont trait à la performance des économies du Canada et des États-Unis en 2016 et à leurs effets sur les activités de la Banque figurent parmi les principaux facteurs pris en considération au moment de déterminer les priorités et les objectifs stratégiques et de fixer les objectifs financiers, notamment en ce qui a trait à la provision pour pertes sur créances. Au moment d'établir les prévisions concernant la croissance économique en général et dans le secteur des services financiers en particulier, la Banque s'appuie surtout sur les données économiques historiques fournies par les gouvernements du Canada et des États-Unis et leurs organismes.

Il est fort possible que les projections expresses ou implicites contenues dans ces déclarations prospectives ne se réalisent pas ou se révèlent inexactes. La Banque recommande aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces déclarations, étant donné que divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Banque, pourraient faire en sorte que les résultats, les conditions, les mesures ou les événements futurs varient sensiblement des objectifs, attentes, estimations ou intentions figurant dans ces déclarations prospectives. Ces facteurs incluent notamment le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et de financement, le risque opérationnel, le risque de non-conformité à la réglementation, le risque de réputation, le risque stratégique et le risque environnemental, lesquels sont décrits plus amplement dans la section « Gestion des risques » débutant à la page 55 du Rapport annuel 2015, et plus précisément la conjoncture économique générale et les conditions du marché financier au Canada, aux États-Unis et dans certains autres pays où la Banque exerce ses activités, y compris la modification à la réglementation touchant les activités de la Banque et affectant les fonds propres et les liquidités, les modifications apportées aux conventions et méthodes comptables que la Banque utilise à des fins de présentation de sa situation financière, y compris les incertitudes liées aux hypothèses et aux principales estimations comptables, les lois fiscales en vigueur dans les pays où la Banque est présente, principalement le Canada et les États-Unis (y compris la loi intitulée *Foreign Account Tax Compliance Act* (FATCA) aux États-Unis), les modifications aux lignes directrices sur les fonds propres et la liquidité ainsi que les instructions relatives à leur présentation et leur interprétation, les changements aux cotes de crédit attribuées à la Banque, et les perturbations potentielles à l'égard des systèmes de technologie de l'information de la Banque, y compris l'évolution des risques liés aux cyberattaques.

La liste des facteurs de risques susmentionnés n'est pas exhaustive. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis dans la section « Gestion des risques » du Rapport annuel 2015. Les investisseurs et autres personnes qui se fondent sur les déclarations prospectives de la Banque doivent considérer soigneusement les facteurs susmentionnés ainsi que les incertitudes et les risques qu'ils comportent. À moins que la loi ne l'exige, la Banque ne prévoit pas mettre à jour quelque déclaration prospective que ce soit, verbale ou écrite, qu'elle peut faire ou qui peut être faite en son nom de temps à autres.

L'information prospective contenue dans le présent document est destinée à l'interprétation des renseignements contenus dans ce document et pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

MODE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Banque sont préparés selon les IFRS, telles que publiées par l'IASB. La Banque utilise également des mesures financières non conformes aux IFRS pour évaluer les résultats et mesurer la performance globale de la Banque. Le fait de recourir à un tel mode de présentation de l'information donne aux lecteurs une meilleure compréhension de la façon dont la direction analyse les résultats, en plus de leur permettre d'apprécier l'incidence d'éléments particuliers sur les résultats des périodes visées et de mieux évaluer les résultats en ne tenant pas compte de ces éléments s'ils considèrent que ceux-ci ne reflètent pas les résultats continus. Les organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières exigent que les entreprises préviennent les lecteurs que le résultat net et les autres mesures ajustées en fonction de critères autres que les IFRS n'ont pas une signification standard selon les IFRS et sont difficilement comparables avec des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises.

Données financières

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les données par action)	Trimestre terminé le 30 avril			Semestre terminé le 30 avril		
	2016	2015	Variation %	2016	2015	Variation %
Résultat net excluant les éléments particuliers						
Particuliers et Entreprises	(9)	164		175	335	(48)
Gestion de patrimoine	86	84	2	170	165	3
Marchés financiers	169	174	(3)	355	351	1
Autres	(9)	(11)		(36)	(30)	
Résultat net excluant les éléments particuliers	237	411	(42)	664	821	(19)
Éléments liés à la détention des billets restructurés ⁽¹⁾	(3)	23		(4)	36	
Éléments relatifs aux acquisitions ⁽²⁾	(6)	(6)		(26)	(14)	
Radiation d'une participation dans une entreprise associée ⁽³⁾	–	–		(145)	–	
Incidence de changements aux mesures fiscales ⁽⁴⁾	(18)	–		(18)	–	
Gain sur cession d'actions de Fiera Capital ⁽⁵⁾	–	25		–	25	
Quote-part de la réduction de valeur de l'actif d'impôt exigible d'une entreprise associée ⁽⁶⁾	–	(16)		–	(16)	
Pertes de valeur d'immobilisations incorporelles ⁽⁷⁾	–	(33)		–	(33)	
Résultat net	210	404	(48)	471	819	(42)
Résultat dilué par action excluant les éléments particuliers	0,60 \$	1,15 \$	(48)	1,77 \$	2,30 \$	(23)
Éléments liés à la détention des billets restructurés ⁽¹⁾	(0,01)	0,07		(0,01)	0,11	
Éléments relatifs aux acquisitions ⁽²⁾	(0,02)	(0,02)		(0,08)	(0,05)	
Radiation d'une participation dans une entreprise associée ⁽³⁾	–	–		(0,43)	–	
Incidence de changements aux mesures fiscales ⁽⁴⁾	(0,05)	–		(0,05)	–	
Prime versée sur les actions privilégiées rachetées à des fins d'annulation ⁽⁸⁾	–	–		(0,01)	–	
Gain sur cession d'actions de Fiera Capital ⁽⁵⁾	–	0,08		–	0,08	
Quote-part de la réduction de valeur de l'actif d'impôt exigible d'une entreprise associée ⁽⁶⁾	–	(0,05)		–	(0,05)	
Pertes de valeur d'immobilisations incorporelles ⁽⁷⁾	–	(0,10)		–	(0,10)	
Résultat dilué par action	0,52 \$	1,13 \$	(54)	1,19 \$	2,29 \$	(48)
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires						
Incluant les éléments particuliers	7,7 %	17,6 %		8,6 %	17,7 %	
Excluant les éléments particuliers	8,9 %	17,9 %		12,8 %	17,7 %	

(1) Au cours du trimestre terminé le 30 avril 2016, un coût de financement de 3 M\$ (3 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistré relativement à la détention des billets restructurés (2015 : 4 M\$, 4 M\$ déduction faite des impôts). De plus, un gain de 37 M\$ (27 M\$ déduction faite des impôts) avait été enregistré au cours du trimestre terminé le 30 avril 2015 suite à la cession des billets restructurés des conduits VAC III. Au cours du semestre terminé le 30 avril 2016, un coût de financement de 5 M\$ (4 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistré relativement à la détention des billets restructurés (2015 : 9 M\$, 8 M\$ déduction faite des impôts). Au cours du semestre correspondant de 2015, des revenus de 23 M\$ (17 M\$ déduction faite des impôts) avaient été enregistrés en raison de l'appréciation de la juste valeur de ces billets et un gain de 37 M\$ (27 M\$ déduction faite des impôts) avait été enregistré suite à la cession des billets restructurés des conduits VAC III.

(2) Au cours du trimestre terminé le 30 avril 2016, des charges de 7 M\$ (6 M\$ déduction faite des impôts) ont été enregistrées relativement aux acquisitions (2015 : 8 M\$, 6 M\$ déduction faite des impôts). Pour le semestre terminé le 30 avril 2016, ces charges sont de 34 M\$ (26 M\$ déduction faite des impôts) et pour le semestre correspondant de 2015, elles se chiffraient à 18 M\$ (14 M\$ déduction faite des impôts). Ces charges se composent majoritairement de bonis de rétention et comprennent également la quote-part de la Banque des charges d'intégration engagées par Corporation Fiera Capital (Fiera Capital) ainsi que la quote-part de la Banque des charges découlant de sa participation dans Groupe TMX limitée (TMX), notamment des pertes de valeur du goodwill et d'immobilisations incorporelles pour un montant de 18 M\$ (13 M\$ déduction faite des impôts) enregistrées au cours du premier trimestre de 2016.

(3) Au cours du semestre terminé le 30 avril 2016, la Banque a radié sa participation dans l'entreprise associée Maple Financial Group Inc. (Maple) pour un montant de 164 M\$ (145 M\$ déduction faite des impôts) suite à l'événement survenu le 6 février 2016, tel que décrit à la section « Bilan consolidé » à la page 14.

(4) Au cours du trimestre terminé le 30 avril 2016, une provision fiscale de 18 M\$ a été enregistrée afin de refléter l'incidence de changements aux mesures fiscales qui ont été quasi adoptés.

(5) Au cours du trimestre terminé le 30 avril 2015, un gain sur cession d'actions, net des frais de souscription, de 29 M\$ (25 M\$ déduction faite des impôts) avait été enregistré suite à la disposition d'actions de Fiera Capital par l'intermédiaire d'une des filiales de la Banque.

(6) Au cours du trimestre terminé le 30 avril 2015, une perte de 18 M\$ (16 M\$ déduction faite des impôts) avait été enregistrée suite à la réduction de valeur de l'actif d'impôt exigible d'une entreprise associée.

(7) Au cours du trimestre terminé le 30 avril 2015, des pertes de valeur d'immobilisations incorporelles de 46 M\$ (33 M\$ déduction faite des impôts) relativement à des développements technologiques avaient été enregistrées.

(8) Au cours du semestre terminé le 30 avril 2016, une prime de 3 M\$ a été versée sur les actions privilégiées de premier rang, série 20, rachetées à des fins d'annulation.

FAITS SAILLANTS

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les données par action)	Trimestre terminé le 30 avril			Semestre terminé le 30 avril		
	2016	2015	Variation %	2016	2015	Variation %
Résultats d'exploitation						
Revenu total	1 425	1 421	–	2 714	2 831	(4)
Résultat net	210	404	(48)	471	819	(42)
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	193	388	(50)	432	785	(45)
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	7,7 %	17,6 %		8,6 %	17,7 %	
Résultat par action						
de base	0,52 \$	1,14 \$	(54)	1,20 \$	2,32 \$	(48)
dilué	0,52	1,13	(54)	1,19	2,29	(48)
Excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾						
Résultats d'exploitation						
<i>(en équivalent imposable) ⁽²⁾</i>						
Revenu total	1 507	1 497	1	3 037	2 956	3
Résultat net	237	411	(42)	664	821	(19)
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	220	395	(44)	625	787	(21)
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	8,9 %	17,9 %		12,8 %	17,7 %	
Ratio d'efficacité	57,8 %	58,7 %		58,2 %	58,7 %	
Résultat par action						
de base	0,61 \$	1,16 \$	(47)	1,78 \$	2,32 \$	(23)
dilué	0,60	1,15	(48)	1,77	2,30	(23)
Informations sur les actions ordinaires						
Dividendes déclarés	0,54 \$	0,50 \$		1,08 \$	1,00 \$	
Valeur comptable				27,75	27,01	
Cours de l'action						
haut	45,56	49,15		45,56	55,06	
bas	35,95	45,02		35,83	44,21	
clôture	44,84	48,75		44,84	48,75	
Nombre d'actions ordinaires <i>(en milliers)</i>	337 418	330 141		337 418	330 141	
Capitalisation boursière	15 130	16 094		15 130	16 094	

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 avril 2016	Au 31 octobre 2015	Variation %
Bilan et hors-bilan			
Actif total	220 734	216 090	2
Prêts et acceptations	121 116	115 238	5
Prêts douteux, déduction faite des provisions totales	(316)	(112)	
en % des prêts et acceptations moyens	(0,3) %	(0,1) %	
Dépôts	130 271	128 830	1
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	9 364	9 531	(2)
Actifs sous administration et sous gestion	368 168	358 139	3
Couverture par les résultats	8,75	10,49	
Couverture de l'actif	9,59	6,78	
Ratios réglementaires selon Bâle III			
Ratios des fonds propres ⁽³⁾			
de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	9,8 %	9,9 %	
catégorie 1 ⁽⁴⁾	12,9 %	12,5 %	
total ^{(4) (5)}	14,8 %	14,0 %	
Ratio de levier ⁽³⁾	3,7 %	3,7 %	
Ratio de liquidité à court terme (LCR)	135 %	131 %	
Autres renseignements			
Nombre d'employés	19 717	19 764	–
Nombre de succursales au Canada	453	452	–
Nombre de guichets automatiques	935	930	1

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » à la page 4.

(2) Consulter les « Résultats consolidés » à la page 6.

(3) Les ratios sont calculés selon la méthode « tout compris ».

(4) Les ratios au 31 octobre 2015 tiennent compte du rachat d'actions privilégiées série 20 effectué le 15 novembre 2015.

(5) Le ratio au 31 octobre 2015 tient compte du remboursement des billets d'une valeur de 500 M\$ effectué le 2 novembre 2015.

ANALYSE FINANCIÈRE

Résultats consolidés

Au 1^{er} novembre 2015, la Banque a modifié le classement de certains montants de l'état consolidé des résultats afin de mieux refléter la nature des revenus présentés dans le secteur des Particuliers et Entreprises. Ainsi, pour le trimestre terminé le 30 avril 2015, un montant de 10 M\$ présenté au poste *Revenus autres que d'intérêts – Revenus de crédit* a été reclassé dans le *Revenu net d'intérêts* (19 M\$ pour le semestre terminé le 30 avril 2015). Ce reclassement n'a aucune incidence sur le *Résultat net*.

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 30 avril			Semestre terminé le 30 avril		
	2016	2015	Variation %	2016	2015	Variation %
Résultats d'exploitation						
Revenu net d'intérêts	709	650	9	1 415	1 315	8
Revenus autres que d'intérêts	716	771	(7)	1 299	1 516	(14)
Revenu total	1 425	1 421	–	2 714	2 831	(4)
Frais autres que d'intérêts	876	936	(6)	1 779	1 799	(1)
Contribution	549	485	13	935	1 032	(9)
Dotations aux pertes sur créances	317	57		380	111	
Résultat avant charge d'impôts	232	428	(46)	555	921	(40)
Charge d'impôts	22	24	(8)	84	102	(18)
Résultat net	210	404	(48)	471	819	(42)
Résultat dilué par action (en dollars)	0,52	1,13	(54)	1,19	2,29	(48)
Équivalent imposable⁽¹⁾						
Revenu net d'intérêts	75	123		130	186	
Revenus autres que d'intérêts	2	–		2	–	
Charge d'impôts	77	123		132	186	
Résultat net	–	–		–	–	
Éléments particuliers⁽²⁾						
Éléments liés à la détention des billets restructurés	(3)	33		(5)	51	
Éléments relatifs aux acquisitions	(7)	(8)		(34)	(18)	
Radiation d'une participation dans une entreprise associée	–	–		(164)	–	
Gain sur cession d'actions de Fiera Capital	–	29		–	29	
Quote-part de la réduction de valeur de l'actif d'impôt exigible d'une entreprise associée	–	(18)		–	(18)	
Pertes de valeur d'immobilisations incorporelles	–	(46)		–	(46)	
Éléments particuliers avant impôts	(10)	(10)		(203)	(2)	
Charge d'impôts liée aux éléments particuliers ⁽³⁾	17	(3)		(10)	–	
Éléments particuliers après impôts ⁽⁴⁾	(27)	(7)		(193)	(2)	
Résultats d'exploitation en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers⁽¹⁾⁽²⁾						
Revenu net d'intérêts	787	777	1	1 550	1 510	3
Revenus autres que d'intérêts	720	720	–	1 487	1 446	3
Revenu total	1 507	1 497	1	3 037	2 956	3
Frais autres que d'intérêts	871	879	(1)	1 767	1 736	2
Contribution	636	618	3	1 270	1 220	4
Dotations aux pertes sur créances	317	57		380	111	
Résultat avant charge d'impôts	319	561	(43)	890	1 109	(20)
Charge d'impôts	82	150	(45)	226	288	(22)
Résultat net	237	411	(42)	664	821	(19)
Résultat dilué par action (en dollars) ⁽⁴⁾	0,60	1,15	(48)	1,77	2,30	(23)
Résultat net excluant la provision sectorielle ⁽⁵⁾	420	411	2	847	821	3
Résultat dilué par action excluant la provision sectorielle ⁽⁵⁾ (en dollars)	1,14	1,15	(1)	2,31	2,30	–
Actif moyen	230 593	222 931	3	231 412	220 694	5
Prêts et acceptations moyens	119 422	106 581	12	118 362	105 686	12
Prêts douteux, déduction faite des provisions totales	(316)	(117)		(316)	(117)	
Dépôts moyens	137 203	126 341	9	138 808	124 911	11
Ratio d'efficacité excluant les éléments particuliers ⁽²⁾	57,8 %	58,7 %		58,2 %	58,7 %	

(1) La Banque utilise l'équivalent imposable comme méthode de calcul du revenu net d'intérêts, des revenus autres que d'intérêts et de la charge d'impôts. Cette méthode consiste à ajuster certains revenus exempts d'impôts (notamment les dividendes) en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. Un montant équivalent est ajouté à la charge d'impôts. Cet ajustement est nécessaire pour comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

(2) Consulter le « Mode de présentation de l'information » à la page 4.

(3) La charge d'impôts liée aux éléments particuliers pour le trimestre et le semestre terminés le 30 avril 2016 inclut une provision fiscale de 18 M\$ qui a été enregistrée afin de refléter l'incidence de changements aux mesures fiscales qui ont été quasi adoptés.

(4) Les éléments particuliers du semestre terminé le 30 avril 2016 incluent une prime sur rachat d'actions privilégiées, série 20, à des fins d'annulation de 3 M\$ ou 0,01 \$ par action.

(5) Une provision sectorielle pour pertes sur créances aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz de 250 M\$ (183 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistrée au cours du deuxième trimestre de 2016.

Résultats financiers

La Banque déclare un résultat net de 210 M\$ au deuxième trimestre de l'exercice 2016 en baisse par rapport à 404 M\$ au deuxième trimestre de 2015, essentiellement en raison de la provision sectorielle pour pertes sur créances aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz. Le résultat dilué par action atteint 0,52 \$ pour le trimestre terminé le 30 avril 2016 par rapport à 1,13 \$ au trimestre correspondant de 2015.

En excluant la provision sectorielle de 183 M\$, déduction faite des impôts, et les éléments particuliers, le résultat net de 420 M\$ au deuxième trimestre de 2016 est en hausse de 2 % par rapport à 411 M\$ au deuxième trimestre de 2015 et le résultat dilué par action de 1,14 \$ au deuxième trimestre de 2016 est relativement stable par rapport à 1,15 \$ au trimestre correspondant de 2015. Les éléments particuliers enregistrés au deuxième trimestre de 2016, déduction faite des impôts, comprennent un coût de financement de 3 M\$ (2015 : 4 M\$) lié à la détention des billets restructurés, des éléments relatifs aux acquisitions pour un montant de 6 M\$ (2015 : 6 M\$) et une provision fiscale de 18 M\$ enregistrée pour refléter l'incidence de changements à des mesures fiscales. Les éléments particuliers pour le deuxième trimestre de 2015, déduction faite des impôts, comprenaient également un gain de 27 M\$ suite à la cession des billets restructurés des conduits VAC III, un gain sur cession d'actions de Fiera Capital, net des frais de souscription, de 25 M\$, une perte de 16 M\$ reliée à la réduction de valeur de l'actif d'impôt exigible d'une entreprise associée du secteur des Marchés financiers, ainsi que des pertes de valeur d'immobilisations incorporelles de 33 M\$.

Le résultat net de la Banque pour le semestre terminé le 30 avril 2016 se chiffre à 471 M\$, par rapport à 819 M\$ pour la période correspondante de 2015. Le résultat dilué par action atteint 1,19 \$ pour le semestre terminé le 30 avril 2016, comparativement à 2,29 \$ pour la période correspondante de 2015. En excluant la provision sectorielle et les éléments particuliers, le résultat net du semestre terminé le 30 avril 2016 de 847 M\$ se compare à 821 M\$ pour la période correspondante de 2015, en hausse de 3 %. Le résultat dilué par action aurait été de 2,31 \$ pour le semestre terminé le 30 avril 2016, par rapport à 2,30 \$ pour la période correspondante de 2015. Les éléments particuliers enregistrés au cours du semestre terminé le 30 avril 2016, déduction faite des impôts, comprennent un coût de financement de 4 M\$ (2015 : 8 M\$) lié à la détention des billets restructurés, des charges de 26 M\$ (2015 : 14 M\$) relatives aux acquisitions du secteur de Gestion de patrimoine dont un montant de 13 M\$ représentant la quote-part de la Banque de pertes de valeur du goodwill et d'immobilisations incorporelles découlant de sa participation dans TMX et la radiation de la participation de la Banque dans l'entreprise associée Maple pour un montant de 145 M\$. Les éléments particuliers, pour le semestre correspondant de 2015, comprenaient également un gain de 27 M\$ suite à la cession des billets restructurés des conduits VAC III, des revenus de 17 M\$ en raison de l'appréciation de la juste valeur des billets restructurés, un gain sur cession d'actions de Fiera Capital, net des frais de souscription, de 25 M\$, une perte de 16 M\$ reliée à la réduction de valeur de l'actif d'impôt exigible d'une entreprise associée ainsi que des pertes de valeur d'immobilisations incorporelles de 33 M\$.

Le rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires, excluant les éléments particuliers, s'établit à 12,8 % pour le semestre terminé le 30 avril 2016, alors qu'il atteignait 17,7 % pour la période correspondante de 2015, essentiellement en raison de la radiation de la participation de la Banque dans l'entreprise associée Maple et de la provision sectorielle.

Revenu total

Le revenu total de la Banque s'établit à 1 425 M\$ au deuxième trimestre de 2016, en hausse de 4 M\$ comparativement au trimestre correspondant de 2015. Excluant les éléments particuliers liés à la détention des billets restructurés et aux acquisitions du secteur de Gestion de patrimoine, ainsi qu'au gain sur cession d'actions de Fiera Capital et à la perte liée à la quote-part de la réduction de valeur de l'actif d'impôt exigible d'une entreprise associée enregistrés au cours du deuxième trimestre de 2015, le revenu total en équivalent imposable s'établit à 1 507 M\$, en hausse de 1 % comparativement à 1 497 M\$ au deuxième trimestre de 2015. La croissance du revenu net d'intérêts est principalement attribuable à l'augmentation des prêts et des dépôts des particuliers et des entreprises, atténuée par une diminution des marges sur les dépôts, ainsi qu'à la hausse du revenu net d'intérêts du secteur de Gestion de patrimoine en partie attribuable au compte Surintérêt. Les revenus autres que d'intérêts sont stables par rapport au deuxième trimestre de 2015. Les revenus de commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils, les revenus de commissions de courtage, notamment en raison d'une migration vers les services tarifés, ainsi que les revenus de négociation sont en baisse. Par ailleurs, les revenus des fonds communs de placement, les gains sur valeurs mobilières disponibles à la vente, les revenus d'assurances, ainsi que les revenus divers, principalement en raison de la croissance des revenus de la filiale Credigy Ltd, sont en hausse par rapport au deuxième trimestre de 2015.

Le revenu total s'élève à 2 714 M\$ pour le semestre terminé le 30 avril 2016, contre 2 831 M\$ pour la même période en 2015, une baisse de 4 %. Excluant les éléments particuliers liés à la détention des billets structurés et aux acquisitions du secteur de Gestion de patrimoine pour les deux semestres, à la quote-part de la Banque de pertes de valeur du goodwill et d'immobilisations incorporelles découlant de sa participation dans TMX et à la radiation de sa participation dans Maple au premier trimestre de 2016, ainsi qu'au gain sur cession d'actions de Fiera Capital et à la perte liée à la quote-part de la réduction de valeur de l'actif d'impôt exigible d'une entreprise associée enregistrés au cours du premier semestre de 2015, le revenu total en équivalent imposable s'élève à 3 037 M\$ pour le semestre terminé le 30 avril 2016 comparativement à 2 956 M\$ en 2015, soit une hausse de 3 %. Cette augmentation s'explique en partie par la croissance de 3 % du revenu net d'intérêts, attribuable aux mêmes facteurs que ceux mentionnés pour le trimestre. Les revenus autres que d'intérêts augmentent de 41 M\$, principalement en raison de la hausse des revenus divers, essentiellement attribuable à la croissance des revenus de la filiale Credigy Ltd, ainsi que de la hausse des revenus de crédit, des gains sur valeurs mobilières disponibles à la vente, des revenus d'assurances et des revenus des quotes-parts liées aux investissements internationaux. Ces augmentations ont été atténuées par la baisse des revenus de négociation, des revenus du secteur de Gestion de patrimoine et des revenus sur cartes.

Dotations aux pertes sur créances

Pour le deuxième trimestre de 2016, la Banque a enregistré des dotations aux pertes sur créances de 317 M\$, en hausse de 260 M\$ par rapport au trimestre correspondant de 2015. Cette augmentation est principalement attribuable à la provision sectorielle pour pertes sur créances aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz d'un montant de 250 M\$. La hausse des dotations aux pertes sur créances sur les prêts des Services aux entreprises a également contribué à cette augmentation.

Pour le semestre terminé le 30 avril 2016, la Banque a enregistré des dotations aux pertes sur créances de 380 M\$, en hausse de 269 M\$ par rapport à la période correspondante de 2015. Les raisons de cette augmentation sont les mêmes que celles mentionnées pour le trimestre.

Au 30 avril 2016, les prêts douteux bruts sont de 521 M\$, en hausse de 64 M\$ depuis le 31 octobre 2015. Cette augmentation provient principalement des portefeuilles de prêts des Services aux entreprises, notamment des prêts octroyés aux entreprises du secteur pétrole et gaz. Les prêts douteux représentent 6,7 % du capital tangible ajusté des provisions au 30 avril 2016, une hausse de 0,8 point de pourcentage par rapport à 5,9 % au 31 octobre 2015. Au 30 avril 2016, les provisions pour pertes sur créances excèdent les prêts douteux bruts de 316 M\$, comparativement à 112 M\$ au 31 octobre 2015.

Frais autres que d'intérêts

Au deuxième trimestre de 2016, les frais autres que d'intérêts sont en baisse de 60 M\$ ou 6 % par rapport au trimestre correspondant de 2015, pour s'établir à 876 M\$. La diminution est attribuable à la rémunération et aux avantages du personnel ainsi qu'aux pertes de valeur d'immobilisations incorporelles enregistrées au cours du deuxième trimestre de 2015. Ces diminutions ont été compensées en partie par une augmentation des frais liés aux investissements technologiques ainsi que par les honoraires professionnels, plus spécifiquement les frais de gestion résultant de la croissance des activités de la filiale Credigy Ltd. Excluant les éléments particuliers, les frais autres que d'intérêts s'établissent à 871 M\$ au deuxième trimestre de 2016 comparativement à 879 M\$ au trimestre correspondant de 2015.

Pour le semestre terminé le 30 avril 2016, les frais autres que d'intérêts diminuent de 20 M\$ par rapport à la période correspondante de 2015, soit une baisse de 1 %. Les raisons de cette diminution sont les mêmes que celles mentionnées pour le trimestre. De plus, on constate une augmentation des autres frais, notamment en raison de récupérations de taxes de vente enregistrées au premier trimestre de 2015. En excluant les éléments particuliers enregistrés au cours des semestres terminés les 30 avril 2016 et 2015, les frais autres que d'intérêts sont en hausse de 31 M\$ ou 2 %.

Charge d'impôts

La charge d'impôts pour le deuxième trimestre de 2016 totalise 22 M\$ comparativement à 24 M\$ pour le trimestre correspondant de 2015. Le taux effectif d'imposition du deuxième trimestre de 2016 s'établit à 9 %, par rapport à 6 % au trimestre correspondant de 2015. Ces taux effectifs d'imposition sont attribuables aux revenus de dividendes exonérés d'impôts pour les deux trimestres. La variation du taux effectif s'explique principalement par une provision fiscale enregistrée afin de refléter l'incidence de changements aux mesures fiscales qui ont été quasi adoptés au cours du trimestre terminé le 30 avril 2016, par des revenus de dividendes exonérés d'impôts moins élevés par rapport au trimestre correspondant de 2015 et par le gain sur cession d'actions de Fiera Capital au deuxième trimestre de 2015.

Pour le semestre terminé le 30 avril 2016, le taux effectif d'imposition se chiffre à 15 % par rapport à 11 % pour la période correspondante de 2015. Les raisons de cette augmentation sont les mêmes que celles mentionnées pour le trimestre.

Résultats sectoriels

La Banque exerce ses activités dans trois secteurs d'exploitation et les autres activités opérationnelles ainsi que la Trésorerie corporative sont regroupées à des fins de présentation dans la rubrique *Autres*. Chaque secteur se distingue par le service offert, le type de clientèle visé et la stratégie de commercialisation mise en place.

Particuliers et Entreprises

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 30 avril			Semestre terminé le 30 avril		
	2016	2015	Variation %	2016	2015	Variation %
Résultats d'exploitation						
Revenu net d'intérêts	465	440	6	940	890	6
Revenus autres que d'intérêts	233	243	(4)	482	485	(1)
Revenu total	698	683	2	1 422	1 375	3
Frais autres que d'intérêts	395	403	(2)	805	807	-
Contribution	303	280	8	617	568	9
Dotations aux pertes sur créances ⁽¹⁾	315	56		377	110	
Résultat avant charge d'impôts	(12)	224		240	458	
Charge d'impôts	(3)	60		65	123	
Résultat net	(9)	164		175	335	(48)
Résultat net excluant la provision sectorielle ⁽¹⁾	174	164	6	358	335	7
Marge nette d'intérêts ⁽²⁾	2,20 %	2,24 %		2,21 %	2,24 %	
Actif moyen portant intérêt	85 859	80 531	7	85 498	80 033	7
Actif moyen	91 021	86 147	6	90 765	85 521	6
Prêts et acceptations moyens	90 677	85 762	6	90 405	85 137	6
Prêts douteux nets	293	246	19	293	246	19
Prêts douteux nets en % des prêts et acceptations moyens	0,3 %	0,3 %		0,3 %	0,3 %	
Dépôts moyens	47 424	43 714	8	46 916	43 771	7
Ratio d'efficacité	56,6 %	59,0 %		56,6 %	58,7 %	

(1) Les dotations aux pertes sur créances pour le trimestre et le semestre terminés le 30 avril 2016 comprennent une provision sectorielle sur prêts non douteux pour le portefeuille de prêts aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz de 250 M\$ (183 M\$ déduction faite des impôts).

(2) La marge nette d'intérêts est calculée en divisant le revenu net d'intérêts par l'actif moyen portant intérêt.

Le secteur des Particuliers et Entreprises affiche une perte nette de 9 M\$ au deuxième trimestre de 2016 comparativement à un résultat net de 164 M\$ au deuxième trimestre de 2015. Cette variation s'explique principalement par la provision sectorielle sur prêts non douteux pour le portefeuille de prêts aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz enregistrée au cours du deuxième trimestre de 2016. Excluant la provision sectorielle, le résultat net est en hausse de 10 M\$ ou 6 % par rapport au trimestre correspondant de 2015 et s'élève à 174 M\$ au deuxième trimestre de 2016. Le revenu total du secteur a progressé de 15 M\$, en raison de la croissance du revenu net d'intérêts de 25 M\$, contrebalancée par la baisse des revenus autres que d'intérêts de 10 M\$ au deuxième trimestre de 2016. L'augmentation du revenu net d'intérêts provient principalement de la croissance des prêts et des dépôts des particuliers et des entreprises. Cette croissance a été atténuée par un recul de la marge nette d'intérêts qui atteint 2,20 % au deuxième trimestre de 2016, par rapport à 2,24 % au deuxième trimestre de 2015, une diminution principalement attribuable aux marges sur les dépôts.

Le revenu total des Services aux particuliers a progressé de 22 M\$ surtout en raison de l'augmentation des prêts, plus particulièrement les prêts hypothécaires ainsi que par la croissance du volume de transactions liées aux cartes de crédit. La croissance des revenus autres que d'intérêts provient principalement des frais sur les dépôts et les paiements. Le revenu total des Services aux entreprises est en baisse de 7 M\$, principalement en raison d'une diminution des marges sur les prêts et les dépôts, des revenus de crédit liés aux opérations de prêts ainsi que des revenus tirés des activités de change et des produits dérivés. Cette baisse a été partiellement contrebalancée par la croissance des volumes des prêts et des dépôts.

Les frais autres que d'intérêts du secteur des Particuliers et Entreprises, au deuxième trimestre de 2016, sont en baisse de 8 M\$ ou 2 % par rapport au trimestre correspondant de 2015, principalement en raison de la rémunération et des avantages du personnel. Ainsi, la contribution est en hausse de 8 % par rapport au deuxième trimestre de 2015. Le ratio d'efficacité à 56,6 % pour le deuxième trimestre de 2016 s'améliore de 2,4 points de pourcentage par rapport au trimestre correspondant de 2015.

Les dotations aux pertes sur créances du secteur de 315 M\$ sont en hausse de 259 M\$ par rapport au trimestre correspondant de 2015. Cette augmentation est essentiellement attribuable à la provision sectorielle sur prêts non douteux pour le portefeuille de prêts aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz. Cette augmentation est également attribuable à la hausse des dotations aux pertes sur créances sur les prêts des Services aux entreprises.

Pour le semestre terminé le 30 avril 2016, le résultat net du secteur des Particuliers et Entreprises s'établit à 175 M\$, en baisse par rapport à 335 M\$ réalisé pour la même période en 2015. Excluant la provision sectorielle, le résultat net est en hausse de 7 % par rapport à la période correspondante de 2015 et s'élève à 358 M\$ pour le semestre terminé le 30 avril 2016. Le revenu total du secteur a progressé de 3 %. La progression du revenu total des Services aux particuliers s'explique par les mêmes raisons que celles mentionnées pour le trimestre. L'augmentation du revenu total des Services aux entreprises provient en partie de la croissance des volumes des prêts et des dépôts, atténuée par une baisse des marges sur les prêts et les dépôts et par une baisse des revenus de crédit. La contribution du secteur augmente de 49 M\$ ou 9 %. Les dotations aux pertes sur créances du secteur des Particuliers et Entreprises sont en hausse de 267 M\$ par rapport à la période correspondante de 2015. Cette augmentation est essentiellement attribuable à la provision sectorielle de 250 M\$ enregistrée au cours du deuxième trimestre de 2016 et à la hausse des dotations aux pertes sur créances sur les prêts des Services aux entreprises. Le ratio d'efficacité s'améliore de 2,1 points de pourcentage par rapport à la période correspondante de 2015, pour s'établir à 56,6 % pour le semestre terminé le 30 avril 2016.

Gestion de patrimoine

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 30 avril			Semestre terminé le 30 avril		
	2016	2015	Variation %	2016	2015	Variation %
Résultats d'exploitation excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾						
Revenu net d'intérêts	91	81	12	180	164	10
Revenus tirés des services tarifés	192	191	1	388	370	5
Revenus tirés des transactions et autres revenus	72	87	(17)	145	171	(15)
Revenu total	355	359	(1)	713	705	1
Frais autres que d'intérêts	238	245	(3)	481	481	–
Contribution	117	114	3	232	224	4
Dotations aux pertes sur créances	2	1		3	1	
Résultat avant charge d'impôts	115	113	2	229	223	3
Charge d'impôts	29	29	–	59	58	2
Résultat net excluant les éléments particuliers	86	84	2	170	165	3
Éléments particuliers après impôts ⁽¹⁾	(6)	19		(13)	12	
Résultat net	80	103	(22)	157	177	(11)
Actif moyen	11 022	10 124	9	10 983	10 156	8
Prêts et acceptations moyens	9 391	8 568	10	9 328	8 584	9
Prêts douteux nets	7	3		7	3	
Dépôts moyens	27 354	24 353	12	26 778	24 440	10
Ratio d'efficacité excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾	67,0 %	68,2 %		67,5 %	68,2 %	

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » à la page 4.

Le résultat net du secteur de Gestion de patrimoine s'élève à 80 M\$ au deuxième trimestre de 2016 comparativement à 103 M\$ au trimestre correspondant de 2015. Excluant les éléments particuliers qui comprennent les éléments liés aux acquisitions des dernières années et le gain sur cession d'actions de Fiera Capital enregistré en 2015, le résultat net du secteur de Gestion de patrimoine s'établit à 86 M\$ au deuxième trimestre de 2016 par rapport à 84 M\$ au trimestre correspondant de 2015, en hausse de 2 %. Le revenu total du secteur, excluant les éléments particuliers, de 355 M\$ est en baisse de 1 % comparativement à 359 M\$ au deuxième trimestre de 2015. Cette diminution est principalement expliquée par la baisse des revenus tirés des transactions et autres revenus en raison de la décroissance du nombre de transactions de courtage. Cette baisse de revenus a été partiellement compensée par la hausse du revenu net d'intérêts en partie attribuable au compte Surintêrêt. Par ailleurs, les revenus tirés des services tarifés sont relativement stables par rapport au trimestre correspondant de 2015, et ce, malgré la baisse des marchés boursiers depuis un an.

Excluant les éléments particuliers liés aux acquisitions des dernières années et les frais de souscription liés à la transaction de Fiera Capital enregistrée en 2015, les frais autres que d'intérêts sont en baisse de 3 % par rapport au trimestre correspondant de 2015 et se chiffrent à 238 M\$ au deuxième trimestre de 2016. Cette diminution est principalement expliquée par la baisse de la rémunération variable en raison de revenus moins élevés. Le ratio d'efficacité à 67,0 % pour le deuxième trimestre de 2016 s'améliore donc de 1,2 point de pourcentage par rapport au trimestre correspondant de 2015.

Le résultat net du secteur de Gestion de patrimoine atteint 157 M\$ pour le semestre terminé le 30 avril 2016 comparativement à 177 M\$ pour la période correspondante de 2015, en baisse de 11 %. Excluant les éléments particuliers, le résultat net s'élève à 170 M\$ pour le semestre terminé le 30 avril 2016, en hausse de 5 M\$ comparativement à la même période en 2015, soit une progression de 3 %. Le revenu total du secteur s'établit à 713 M\$, par rapport à 705 M\$ au cours du semestre terminé le 30 avril 2015. Cette augmentation s'explique par la hausse du revenu net d'intérêts ainsi que des revenus tirés des services tarifés en raison de la migration d'actifs de comptes transactionnels vers des comptes tarifés. Ces hausses ont plus que compensé la baisse des revenus tirés des transactions et autres revenus. Les frais autres que d'intérêts s'élèvent à 481 M\$ pour le semestre terminé le 30 avril 2016, inchangés par rapport à la période correspondante de 2015. Par ailleurs, le ratio d'efficacité s'est amélioré à 67,5 % pour le premier semestre de 2016 comparativement à 68,2 % pour le semestre correspondant de 2015.

Marchés financiers

(en équivalent imposable) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 30 avril			Semestre terminé le 30 avril		
	2016	2015	Variation %	2016	2015	Variation %
Résultats d'exploitation excluant les éléments particuliers ⁽²⁾						
Revenus liés aux activités de négociation						
Titres de participation	128	117	9	235	226	4
Titres à revenus fixes	43	55	(22)	108	121	(11)
Produits de base et devises	27	29	(7)	71	86	(17)
	198	201	(1)	414	433	(4)
Commissions des marchés financiers	71	81	(12)	121	139	(13)
Gains (pertes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net	5	3		4	(4)	
Services bancaires	75	63	19	147	132	11
Autres	80	80	–	194	146	33
Revenu total	429	428	–	880	846	4
Frais autres que d'intérêts	195	189	3	385	365	5
Contribution	234	239	(2)	495	481	3
Dotations aux pertes sur créances	–	–		–	–	
Résultat avant charge d'impôts	234	239	(2)	495	481	3
Charge d'impôts	65	65		140	130	8
Résultat net excluant les éléments particuliers	169	174	(3)	355	351	1
Éléments particuliers après impôts ⁽²⁾	–	(16)		(145)	(16)	
Résultat net	169	158	7	210	335	(37)
Participations ne donnant pas le contrôle	4	2		12	5	
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	165	156	6	198	330	(40)
Actif moyen	86 526	89 329	(3)	88 122	89 491	(2)
Prêts et acceptations moyens (Grandes entreprises seulement)	11 863	9 655	23	11 797	9 421	25
Dépôts moyens	12 353	12 504	(1)	13 321	12 328	8
Ratio d'efficacité excluant les éléments particuliers ⁽²⁾	45,5 %	44,2 %		43,8 %	43,1 %	

(1) Se reporter à la note 23 afférente aux présents états financiers consolidés.

(2) Consulter le « Mode de présentation de l'information » à la page 4.

Le secteur des Marchés financiers affiche un résultat net de 169 M\$ au deuxième trimestre de 2016, par rapport à 158 M\$ au trimestre correspondant de 2015. Excluant l'élément particulier de 2015 d'un montant de 18 M\$ (16 M\$ déduction faite des impôts) qui représente la quote-part de la réduction de valeur de l'actif d'impôt exigible d'une entreprise associée, le résultat net du deuxième trimestre de 2016 de 169 M\$ se compare à 174 M\$ au deuxième trimestre de 2015, en baisse de 3 %. Le revenu total du secteur en équivalent imposable et en excluant l'élément particulier de 2015 se chiffre à 429 M\$, contre 428 M\$ au deuxième trimestre de 2015. Les revenus des services bancaires en hausse de 19 %, notamment en raison de l'augmentation du volume des activités de crédit, ont été compensés par la baisse de 12 % des commissions des marchés financiers par rapport au trimestre correspondant de 2015. Par ailleurs, la légère diminution des revenus liés aux activités de négociation provient des revenus tirés des titres à revenus fixes ainsi que des contrats sur produits de base et devises alors que les revenus liés aux titres de participation sont en hausse par rapport au trimestre correspondant de 2015. De plus, les revenus tirés des autres activités demeurent stables en raison de la croissance des revenus de la filiale Credigy Ltd., atténuée par des gains sur investissements inférieurs à ceux réalisés au deuxième trimestre de 2015.

Les frais autres que d'intérêts du deuxième trimestre de 2016 de 195 M\$ augmentent de 6 M\$ par rapport au deuxième trimestre de 2015, notamment en raison de l'augmentation des frais de gestion de la filiale Credigy Ltd. Au deuxième trimestre de 2016, le ratio d'efficacité de 45,5 % en excluant les éléments particuliers augmente de 1,3 point de pourcentage par rapport au trimestre correspondant de 2015. Les dotations aux pertes sur créances sont nulles pour les deuxièmes trimestres de 2016 et de 2015.

Pour le semestre terminé le 30 avril 2016, le résultat net du secteur s'établit à 210 M\$, une baisse de 125 M\$ par rapport à la même période en 2015. En excluant la radiation de la participation dans l'entreprise associée Maple et l'élément particulier de 2015 décrit ci-dessus, le résultat net du secteur de 355 M\$ pour le semestre terminé le 30 avril 2016 est en hausse de 1 % par rapport au semestre correspondant de 2015. Le revenu total en équivalent imposable et en excluant les éléments particuliers s'établit à 880 M\$ contre 846 M\$, une hausse de 34 M\$ ou 4 % par rapport à la période correspondante de 2015. Cette augmentation provient majoritairement des revenus tirés des autres activités qui augmentent de 48 M\$ par rapport au semestre correspondant de 2015, principalement en raison de la hausse des revenus de la filiale Credigy Ltd. De plus, les revenus des services bancaires affichent une croissance de 11 %. Par ailleurs, en raison des conditions de marché, les revenus liés aux activités de négociation ainsi que les commissions des marchés financiers sont en baisse par rapport à la même période de 2015. La diminution des revenus liés aux activités de négociation provient notamment des revenus tirés des titres à revenus fixes ainsi que des contrats sur produits de base et devises qui ont diminué respectivement de 11 % et de 17 % par rapport au semestre correspondant de 2015.

Les frais autres que d'intérêts pour le semestre terminé le 30 avril 2016 sont en hausse par rapport à la période correspondante de 2015, notamment en raison de l'augmentation des frais reliés à la filiale Credigy Ltd., en lien avec la croissance de ses revenus. Le secteur n'a enregistré aucune dotation aux pertes sur créances au cours des semestres terminés les 30 avril 2016 et 2015.

Autres

(en équivalent imposable) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 30 avril		Semestre terminé le 30 avril	
	2016	2015	2016	2015
Résultats d'exploitation excluant les éléments particuliers ⁽²⁾				
Revenu net d'intérêts	(31)	(29)	(68)	(67)
Revenus autres que d'intérêts	56	56	90	97
Revenu total	25	27	22	30
Frais autres que d'intérêts	43	42	96	83
Résultat avant charge d'impôts	(18)	(15)	(74)	(53)
Charge (économie) d'impôts	(9)	(4)	(38)	(23)
Résultat net excluant les éléments particuliers	(9)	(11)	(36)	(30)
Éléments particuliers après impôts ⁽²⁾	(21)	(10)	(35)	2
Résultat net	(30)	(21)	(71)	(28)
Participations ne donnant pas le contrôle	13	14	27	29
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	(43)	(35)	(98)	(57)
Actif moyen	42 024	37 331	41 542	35 526

(1) Se reporter à la note 23 afférente aux présents états financiers consolidés.

(2) Consulter le « Mode de présentation de l'information » à la page 4.

La rubrique *Autres* des résultats sectoriels affiche une perte nette de 30 M\$ au deuxième trimestre de 2016 comparativement à une perte nette de 21 M\$ pour le trimestre correspondant de 2015. L'augmentation de la perte nette s'explique essentiellement par les éléments particuliers, déduction faite des impôts, qui se composent notamment d'une provision fiscale de 18 M\$ enregistrée au cours du trimestre terminé le 30 avril 2016 afin de refléter l'incidence de changements aux mesures fiscales, comparativement à un gain de 27 M\$ réalisé suite à la cession des billets restructurés qui a été plus qu'atténué par les pertes de valeur d'immobilisations incorporelles de 33 M\$ enregistrées au trimestre correspondant de 2015.

Pour le semestre terminé le 30 avril 2016, la perte nette s'élève à 71 M\$, comparativement à une perte nette de 28 M\$ pour la période correspondante de 2015, et s'explique par les mêmes raisons que celles mentionnées pour le trimestre ainsi que par la quote-part de la Banque des charges découlant de sa participation dans TMX, notamment des pertes de valeur du goodwill et d'immobilisations incorporelles pour un montant de 13 M\$, déduction faite des impôts, par la hausse de la taxe compensatoire sur les salaires ainsi que par les frais liés au développement des affaires. De plus, des revenus de 17 M\$, déduction faite des impôts, liés à l'appréciation de la juste valeur des billets restructurés avaient été enregistrés au premier trimestre de 2015.

Bilan consolidé

Résumé du bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens)

	Au 30 avril 2016	Au 31 octobre 2015	Variation %
Actif			
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	7 452	7 567	(2)
Valeurs mobilières	58 088	56 040	4
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	13 760	17 702	(22)
Prêts et acceptations (déduction faite des provisions pour pertes sur créances)	121 116	115 238	5
Autres	20 318	19 543	4
	220 734	216 090	2
Passif et capitaux propres			
Dépôts	130 271	128 830	1
Autres	78 038	74 383	5
Dettes subordonnées	1 015	1 522	(33)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque	10 614	10 554	1
Participations ne donnant pas le contrôle	796	801	(1)
	220 734	216 090	2

Actif

Au 30 avril 2016, la Banque a un actif total de 220,7 G\$ comparativement à 216,1 G\$ au 31 octobre 2015, une augmentation de 4,6 G\$ ou 2 %. La trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières sont en légère baisse de 0,1 G\$. Les valeurs mobilières ont augmenté de 2,1 G\$ par rapport au 31 octobre 2015 notamment en raison de l'achat de valeurs mobilières classées comme détenues jusqu'à leur échéance pour 1,7 G\$ au deuxième trimestre de 2016, alors que les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées ont diminué de 3,9 G\$.

Les prêts et acceptations au 30 avril 2016, déduction faite des provisions pour pertes sur créances, sont en hausse de 5,9 G\$ par rapport au 31 octobre 2015, en raison de la croissance des activités de prêts hypothécaires (y compris les marges de crédit hypothécaires) ainsi que des prêts aux entreprises. Le détail des principaux portefeuilles de prêts et acceptations est présenté dans le tableau suivant.

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 avril 2016	Au 31 octobre 2015	Au 30 avril 2015
Prêts et acceptations			
À la consommation	30 855	29 864	28 890
Hypothécaires résidentiels	45 096	43 520	40 507
Créances sur cartes de crédit	2 080	2 069	1 994
Entreprises et administrations publiques	43 922	40 354	37 994
	121 953	115 807	109 385

Les prêts à la consommation augmentent de 3 %, surtout en raison des marges de crédit hypothécaires et des prêts personnels, et les prêts hypothécaires résidentiels sont également en croissance de 4 % depuis le 31 octobre 2015. Les prêts et acceptations aux entreprises sont en hausse de 3,6 G\$ ou 9 % depuis le 31 octobre 2015, provenant majoritairement du financement aux grandes sociétés et des activités de la filiale Credigy Ltd. Depuis un an, les prêts et acceptations ont augmenté de 12,6 G\$ ou 12 %. Les prêts à la consommation ainsi que les prêts hypothécaires résidentiels ont connu des hausses respectives de 7 % et 11 % depuis un an. Les prêts et acceptations aux entreprises ont également contribué à la croissance par une hausse de 16 % depuis un an pour les mêmes raisons expliquant la variation depuis le 31 octobre 2015.

Au 30 avril 2016, les instruments financiers dérivés se chiffrent à 12,2 G\$, une augmentation de 1,4 G\$ depuis le 31 octobre 2015. Cette hausse doit être analysée conjointement avec les instruments financiers dérivés présentés au passif qui se chiffrent à 9,4 G\$, en hausse de 1,6 G\$, soit une diminution nette de 0,2 G\$ depuis le 31 octobre 2015.

Passif

La Banque a un passif total de 209,3 G\$ au 30 avril 2016 comparativement à 204,7 G\$ au 31 octobre 2015.

Au 30 avril 2016, le passif-dépôts total de la Banque s'établit à 130,3 G\$ comparativement à 128,8 G\$ au 31 octobre 2015, soit une augmentation de 1,5 G\$ ou 1 %. Le détail de l'épargne totale des particuliers est présenté dans le tableau suivant.

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 avril 2016	Au 31 octobre 2015	Au 30 avril 2015
Bilan			
Dépôts	47 972	45 981	45 133
Hors bilan			
Courtage de plein exercice	107 900	105 395	109 878
Fonds communs de placement	26 707	25 783	20 625
Autres	707	636	4 136
	135 314	131 814	134 639
Épargne totale des particuliers	183 286	177 795	179 772

Les dépôts des particuliers de 48,0 G\$ au 30 avril 2016 sont en hausse de 4 % par rapport au 31 octobre 2015 et ont augmenté de 2,9 G\$ depuis un an. L'épargne des particuliers, incluse dans les actifs sous administration et sous gestion, a augmenté de 3 % depuis le début de l'exercice et est en légère hausse de 0,7 G\$ ou 1 % depuis un an, en raison de la reprise des marchés boursiers au cours du dernier trimestre.

Les dépôts des entreprises et administrations publiques de 76,0 G\$ ont augmenté de 1,6 G\$ depuis le 31 octobre 2015. Cette hausse résulte des initiatives de la Banque pour accroître ce type de dépôts. Les dépôts des institutions de dépôts de 6,3 G\$ sont en baisse de 2,1 G\$ depuis le 31 octobre 2015, principalement en raison des dépôts provenant d'institutions financières du gouvernement américain et d'autres institutions financières internationales. Les autres activités de financement sont en hausse de 3,6 G\$ depuis le 31 octobre 2015, essentiellement en raison des engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées.

Capitaux propres

Au 30 avril 2016, les capitaux propres de la Banque sont stables par rapport au 31 octobre 2015 et s'établissent à 11,4 G\$. La baisse des résultats non distribués, essentiellement attribuable aux réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, ainsi que le rachat d'actions privilégiées série 20 pour un montant de 176 M\$, ont été compensés par l'émission d'actions privilégiées, série 34, pour un montant de 400 M\$.

Au 27 mai 2016, le nombre d'actions ordinaires en circulation se chiffre à 337 435 081 et le nombre d'options d'achat d'actions en circulation est de 17 935 159. Pour des renseignements supplémentaires concernant le capital-actions, se reporter à la note 18 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2015 et à la note 15 afférente aux présents états financiers consolidés.

Maple Financial Group Inc.

La Banque détient une participation de 24,9 % dans Maple Financial Group Inc., une société fermée canadienne qui exerce ses activités au Canada, en Allemagne, au Royaume-Uni et aux États-Unis. Maple Bank GmbH, une filiale en propriété exclusive indirecte de la société, a fait l'objet d'enquêtes des autorités allemandes au sujet de présumées irrégularités fiscales.

Le 6 février 2016, l'autorité fédérale allemande de réglementation du secteur financier, BaFin, a instauré un moratoire sur les activités de Maple Bank GmbH, rendant impossible la poursuite du cours normal de ses affaires. Cette situation découle d'enquêtes amorcées par les autorités allemandes au mois de septembre 2015 au sujet de certaines activités de négociation effectuées par Maple Bank GmbH et par certains de ses employés actuels et passés, au cours des exercices 2006 à 2010. Les autorités allemandes ont allégué que ces activités de négociation ont été réalisées en contravention de la législation fiscale allemande. Ni la Banque ni ses employés n'ont participé à ces activités de négociation ou n'ont fait, à notre connaissance, l'objet de ces enquêtes.

À la lumière de ces événements, la Banque a radié la valeur comptable de sa participation dans Maple Financial Group Inc., pour un montant de 164 M\$ (145 M\$ déduction faite des impôts) au cours du premier trimestre de 2016. La radiation de la participation dans cette entreprise associée de 164 M\$ a été comptabilisée au poste *Revenus autres que d'intérêts – Autres* de l'état consolidé des résultats pour le semestre terminé le 30 avril 2016, et présentée dans le secteur des Marchés financiers.

La Banque a avisé les autorités allemandes que s'il est déterminé que des portions de dividendes reçus de Maple Financial Group Inc. peuvent être raisonnablement attribuées à une fraude fiscale par Maple Bank GmbH, des moyens seront mis en œuvre pour restituer ces montants à l'autorité compétente. Dans cette éventualité, la Banque estime que les sommes en cause n'auraient pas d'incidence importante sur sa situation financière.

Événements postérieurs à la date du bilan consolidé

Acquisition de Advanced Bank of Asia Limited

Le 16 mai 2016, la Banque a conclu l'acquisition de *Advanced Bank of Asia Limited* (ABA), une institution financière d'importance au Cambodge qui offre des produits et services financiers à des particuliers et à des entreprises. L'acquisition s'inscrit dans le cadre de la stratégie de croissance internationale de la Banque. Après l'acquisition, la participation détenue par la Banque sous forme d'actions ordinaires d'ABA s'établit à 90 %. La somme du prix d'acquisition de 119 M\$ en espèces, de la juste valeur de la participation antérieurement détenue et de la valeur estimative de la participation ne donnant pas le contrôle établie à la date d'acquisition excède la juste valeur des actifs nets acquis de 125 M\$. Cet excédent sera inscrit dans le bilan consolidé à titre de goodwill et représente principalement la croissance attendue des activités d'ABA au Cambodge. Ce goodwill n'est pas déductible à des fins fiscales. Les créances acquises, principalement constituées de prêts aux particuliers et aux entreprises, ont été évaluées à une juste valeur de 754 M\$ à la date d'acquisition. Cette valeur représente également la somme des montants contractuels bruts à recevoir dont la Banque prévoit récupérer la totalité.

Les frais connexes à l'acquisition sont d'un montant négligeable et sont inclus dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats pour le semestre terminé le 30 avril 2016. Si la Banque avait conclu l'acquisition le 1^{er} novembre 2015, elle aurait présenté un revenu total d'environ 2 744 M\$ et un résultat net d'environ 480 M\$ pour le semestre terminé le 30 avril 2016.

Rachat des parts de Fiducie de capital BNC

Le 16 mai 2016, Fiducie de capital BNC, une fiducie à capital variable établie par la Banque, a annoncé son intention de racheter les 225 000 titres fiduciaires de capital – série 1, ou NBC CapS – série 1, émis et en circulation le 30 juin 2016, au prix de rachat de 1 000 \$ par titre fiduciaire majoré des distributions impayées à la date de rachat du 30 juin 2016. Après le rachat, les porteurs de NBC CapS – série 1 n'auront plus droit aux distributions et ne pourront plus exercer d'autres droits. En raison de ce rachat, les actions privilégiées de premier rang autorisées mais non émises, séries 17 et 18, seront retirées du capital autorisé de la Banque et la Banque rachètera de Fiducie de capital BNC le billet de dépôt de 225 M\$. Pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 13 et 28 afférentes aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2015.

Transactions avec des parties liées

Les politiques et procédures de la Banque relatives aux transactions avec des parties liées n'ont pas changé de façon importante depuis le 31 octobre 2015. Pour de plus amples informations, se reporter à la note 29 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2015.

Titrisation et arrangements hors bilan

Dans le cours normal de ses activités, la Banque est partie à diverses opérations financières qui, selon les IFRS, ne sont pas tenues d'être constatées au bilan consolidé, ou sont constatées à des montants différents de leur valeur théorique ou contractuelle. Ces opérations incluent, entre autres, les opérations avec des entités structurées, les instruments financiers dérivés, l'émission de garanties, la facilité de financement de marge des conduits de véhicules d'actifs cadres (VAC), les instruments de crédit et les actifs financiers reçus en garantie. Une analyse complète de ces opérations, et plus précisément de leur nature, de leur utilisation et de leur importance, est présentée aux pages 43 et 44 du Rapport annuel 2015. Pour plus de détails sur les garanties et une description des obligations au titre de certaines ententes d'indemnisation, se reporter à la note 27 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2015.

Pour des renseignements supplémentaires concernant les actifs financiers transférés mais non décomptabilisés et les entités structurées, se reporter respectivement aux notes 7 et 22 afférentes aux présents états financiers consolidés.

MÉTHODES COMPTABLES ET COMMUNICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Méthodes comptables et principales estimations comptables

Les états financiers consolidés de la Banque sont préparés conformément à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit, à moins d'indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF), que les états financiers doivent être préparés selon les IFRS, telles que publiées par l'IASB. Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux IFRS.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément à l'IAS 34 – *Information financière intermédiaire*, en appliquant les méthodes comptables décrites à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 octobre 2015, à l'exception de celles décrites ci-dessous. Les modifications futures de méthodes comptables sont présentées à la page suivante.

Au 1^{er} novembre 2015, la Banque a modifié le classement de certains montants de l'état consolidé des résultats afin de mieux refléter la nature des revenus présentés dans le secteur des Particuliers et Entreprises. Ainsi, pour le trimestre terminé le 30 avril 2015, un montant de 10 M\$ présenté au poste *Revenus autres que d'intérêts – Revenus de crédit* a été reclassé dans le *Revenu net d'intérêts* (19 M\$ pour le semestre terminé le 30 avril 2015). Ce reclassement n'a aucune incidence sur le *Résultat net*.

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle ait recours à l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses, et ce, à l'égard de la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers, du résultat net, et de divers renseignements connexes. Certaines méthodes comptables sont considérées comme critiques en raison de leur importance au chapitre de la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque. En outre, ces méthodes font appel à des jugements et des estimations difficiles, subjectifs et complexes du fait qu'ils portent sur des questions qui sont essentiellement incertaines. Toute modification de ces jugements et de ces estimations pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés de la Banque. Les principales estimations comptables sont les mêmes que celles décrites aux pages 90 à 93 du Rapport annuel 2015, à l'exception du changement d'estimation comptable décrit à la page suivante.

Modifications de méthodes comptables

Au cours du trimestre terminé le 30 avril 2016, la Banque a adopté les dispositions sur le risque de crédit propre de l'IFRS 9 et elle a mis à jour une de ses principales méthodes comptables, telles que décrites ci-dessous.

IFRS 9 – *Instruments financiers (risque de crédit propre)*

Le 1^{er} février 2016, la Banque a adopté prospectivement et par anticipation les dispositions sur le risque de crédit propre de l'IFRS 9 - *Instruments financiers*. Ces dispositions exigent que les variations de la juste valeur des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net qui sont attribuables aux variations du risque de crédit propre de l'entité soient comptabilisées dans les *Autres éléments du résultat global*, sauf si ces variations compensent les montants comptabilisés dans le *Résultat net*. Les variations de la juste valeur qui ne sont pas attribuables au risque propre de l'entité continuent d'être comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les montants comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat global* ne seront pas reclassés ultérieurement dans le *Résultat net*. Pour les périodes intermédiaires et annuelles antérieures au 1^{er} février 2016, toute variation de la juste valeur des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net était comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance

Au cours du trimestre terminé le 30 avril 2016, la Banque a classé des valeurs mobilières dans la catégorie « détenues jusqu'à leur échéance ». Les valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, que la Banque a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. La Banque comptabilise les opérations sur les valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance à la date de transaction, et les coûts de transaction sont capitalisés. À leur comptabilisation initiale, ces valeurs mobilières sont comptabilisées à la juste valeur. Au cours des périodes ultérieures, elles sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminuées de toute perte de valeur évaluée selon le même modèle de dépréciation que celui utilisé pour les prêts. Les revenus d'intérêts, ainsi que l'amortissement des primes et des escomptes sur ces valeurs mobilières, sont comptabilisés dans le *Revenu net d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Changements d'estimations comptables

Dépréciation des valeurs mobilières disponibles à la vente

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2016, suite à une évaluation des conditions du marché, la Banque a revu la définition des termes « importante » et « prolongée » afin de fournir une meilleure estimation des pertes de valeur, le cas échéant, des titres de participation classés dans les valeurs mobilières disponibles à la vente. Comme il est défini à la note 1 des états financiers consolidés annuels audités pour l'exercice terminé le 31 octobre 2015, le terme « importante » signifie une baisse de plus de 30 % de la juste valeur sur une période consécutive d'au moins six mois, et le terme « prolongée », une baisse de la juste valeur de plus de 5 % sur une période consécutive d'au moins 12 mois. Compte tenu des faits et des circonstances, ces définitions ont été modifiées afin que le terme « importante » signifie une baisse de plus de 40 % de la juste valeur sur une période consécutive d'au moins six mois et que le terme « prolongée » signifie une baisse de plus de 5 % de la juste valeur sur une période consécutive d'au moins 18 mois. Ce changement de définitions, qui a pris effet le 1^{er} novembre 2015, est considéré comme un changement d'estimation comptable et est donc appliqué de façon prospective. Ce changement a eu pour effet de diminuer les pertes de valeur des titres de participation classés dans les valeurs mobilières disponibles à la vente pour le trimestre terminé le 31 janvier 2016, passant ainsi de 9 M\$ à 3 M\$.

Provision sectorielle sur prêts non douteux

Au cours du trimestre terminé le 30 avril 2016, suite à l'augmentation importante du risque de crédit d'un groupe de prêts d'une industrie, la Banque a constitué une provision sectorielle sur prêts non douteux. Lorsque le risque de crédit d'un portefeuille de prêts présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires ou d'un groupe de prêts d'une industrie augmente de façon importante, mais que les prêts n'ont pas encore été identifiés individuellement comme étant douteux, une provision sectorielle est constituée collectivement pour l'ensemble du portefeuille ou du groupe de prêts. Cette provision sectorielle reflète les pertes de valeur que la Banque a subies en raison d'événements qui sont survenus mais pour lesquels une perte individuelle n'a pas été identifiée.

Modifications futures de méthodes comptables

La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption des normes suivantes sur les états financiers consolidés.

Date d'entrée en vigueur – adoption anticipée le 1^{er} novembre 2017

IFRS 9 – Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié la version complète et finale de l'IFRS 9, qui remplace la norme actuelle sur les instruments financiers. L'IFRS 9 comprend les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers ainsi que les exigences générales relatives à la comptabilité de couverture. La comptabilité de macro-couverture a été dissociée de l'IFRS 9 et sera considérée dans une norme distincte qui sera publiée séparément. L'IFRS 9 établit un modèle unique de classement et d'évaluation des actifs financiers qui est fondé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels ainsi que sur le modèle économique relatif à la détention d'actifs financiers.

L'IFRS 9 introduit également un nouveau modèle unique de dépréciation des actifs financiers n'étant pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net qui nécessite la comptabilisation de pertes de crédit attendues plutôt que de pertes subies comme l'exige la norme actuelle. Ce modèle exige la comptabilisation de pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir à compter de la date de la comptabilisation initiale d'un actif financier, puis la comptabilisation de pertes attendues pour la durée de vie si le risque de crédit que comporte l'instrument financier en question a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale. En décembre 2015, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a publié ses *Recommandations relatives au risque de crédit à la comptabilisation des pertes de crédit attendues*.

Quant au nouveau modèle de comptabilité de couverture, il permet de mieux aligner la comptabilité de couverture avec les activités de gestion des risques. Toutefois, l'IASB permet de conserver les exigences actuelles relatives à la comptabilité de couverture jusqu'à ce qu'il mène à terme son projet sur la comptabilité de macro-couverture.

L'IASB exige l'application obligatoire de l'IFRS 9 à compter du 1^{er} novembre 2018 mais permet l'adoption anticipée. Toutefois, le 9 janvier 2015, le BSIF a publié la version définitive du préavis intitulé *Adoption anticipée de la norme IFRS 9 Instruments financiers par les banques d'importance systémique intérieure* dans lequel il précise qu'il s'attend à ce que les banques d'importance systémique intérieure, dont la Banque, adoptent la norme IFRS 9 à compter du 1^{er} novembre 2017. De façon générale, l'IFRS 9 doit être appliquée rétrospectivement.

Par conséquent, la Banque adoptera les dispositions de la norme IFRS 9 en date du 1^{er} novembre 2017. Elle présentera ses premiers états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le trimestre se terminant le 31 janvier 2018 conformément à ces dispositions, y compris un bilan d'ouverture consolidé au 1^{er} novembre 2017.

Afin de se préparer à l'adoption de la norme IFRS 9, la Banque a élaboré un projet à l'échelle de l'entreprise, mis en place une équipe spécialisée et établi une structure formelle de gouvernance. La Banque a mis en œuvre un plan détaillé du projet qui définit les activités clés et le calendrier de ces activités. Le projet progresse selon le calendrier prévu. Comme les interprétations de la nouvelle norme continuent d'évoluer, la Banque poursuit la surveillance des interprétations et met à jour ses conclusions préliminaires en conséquence.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2018

IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*

En mai 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme, l'IFRS 15, qui remplace les normes et interprétations actuelles sur la comptabilisation des revenus. L'IFRS 15 établit un modèle global unique pour la comptabilisation des revenus tirés de contrats avec des clients. Le nouveau modèle vise tous les contrats conclus avec des clients à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application d'autres IFRS tels que les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. L'IFRS 15 doit être appliquée de façon rétrospective.

Lors de sa réunion du 22 juillet 2015, l'IASB a confirmé à l'unanimité sa proposition de reporter la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 15 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'application anticipée demeure permise.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2019

IFRS 16 – *Contrats de location*

En janvier 2016, l'IASB a publié une nouvelle norme, l'IFRS 16 – *Contrats de location*. La nouvelle norme exige la comptabilisation au bilan, par le preneur, de la plupart des contrats de location selon un modèle unique, éliminant ainsi la distinction actuelle entre contrats de location simple et contrats de location-financement. Toutefois, le traitement comptable appliqué par le bailleur demeure similaire à la pratique actuelle et la distinction entre contrats de location simple et contrats de location-financement reste inchangée. L'application anticipée est permise si l'IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* a aussi été appliquée.

Communication de l'information financière

Au cours du deuxième trimestre de 2016, il n'y a eu aucun changement aux politiques, procédures et autres processus sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque qui a eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence importante sur son contrôle interne à l'égard de l'information financière.

INFORMATIONS FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

Le Conseil de stabilité financière (*Financial Stability Board* ou FSB) élabore des normes dans le domaine de la stabilité financière dont les objectifs relèvent de la coopération dans le domaine de la supervision et de la surveillance des institutions financières. Le BSIF demande aux banques canadiennes de mettre en application certaines recommandations publiées par le FSB. Ces recommandations visent une plus grande transparence et une meilleure évaluation relativement à certaines expositions qui portent notamment sur les entités structurées, les expositions à des prêts à risque élevé et des prêts de catégorie Alt-A, les titres adossés à des créances avec flux groupés, les titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et commerciales, et les structures de financement à levier.

La Banque ne commercialise aucun programme de financement hypothécaire spécifique à une clientèle alternative à risque ou de catégorie Alt-A. Les prêts à risque sont généralement définis comme étant octroyés à des emprunteurs présentant un profil de risque de crédit élevé, et la Banque n'octroie aucun prêt de ce type. Les prêts de catégorie Alt-A sont octroyés à des emprunteurs qui ne possèdent pas la documentation habituelle en ce qui touche aux revenus. La Banque présente un volume de prêts de catégorie Alt-A de 536 M\$ au 30 avril 2016 (568 M\$ au 31 octobre 2015).

La Banque ne détient aucune position directe significative dans des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et commerciales qui ne sont pas assurées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Les positions sur dérivés de crédit sont présentées dans le document intitulé « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires » disponible dans le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca.

Les structures de financement à effet de levier sont considérées par la Banque comme des prêts accordés aux grandes sociétés et à des sociétés de financement, dont la cote de crédit se situe entre BB+ et D, et dont le niveau d'endettement est très élevé comparativement aux autres sociétés du même secteur d'activité. Les structures de financement à effet de levier sont généralement utilisées pour atteindre un objectif précis, par exemple faire une acquisition, effectuer une prise de contrôle par emprunt ou racheter des actions. Les expositions associées aux structures de financement à effet de levier prennent la forme d'engagements déboursés et non déboursés. Au 30 avril 2016, le total des engagements pour ce type de prêts s'élève à 2 463 M\$ (1 859 M\$ au 31 octobre 2015). Les détails sur les autres expositions sont fournis dans le tableau sur les entités structurées à la note 22 afférente aux présents états financiers consolidés.

Le FSB a formé un groupe de travail nommé *Enhanced Disclosure Task Force* (EDTF) qui a publié un rapport le 29 octobre 2012, intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, dans lequel 32 recommandations ont été formulées. La Banque s'assure de respecter globalement ces recommandations et poursuit l'amélioration de sa communication de l'information afin de s'aligner sur les pratiques exemplaires, et ce, de façon continue. La communication de l'information requise par le groupe EDTF se retrouve dans le Rapport annuel 2015, dans le présent Rapport aux actionnaires ou dans les documents intitulés « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires pour le deuxième trimestre terminé le 30 avril 2016 » et « Informations financières complémentaires pour le deuxième trimestre terminé le 30 avril 2016 » disponibles dans le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca. Une table des matières pour aider les utilisateurs à trouver les informations relatives aux 32 recommandations est présentée à la page suivante.

Divulgateion d'information sur les risques

Le tableau suivant présente un sommaire des informations relatives aux 32 recommandations du groupe EDTF ainsi que les pages de référence pour aider les utilisateurs à trouver ces informations.

	Rapport annuel 2015	Rapport aux actionnaires ⁽¹⁾	Pages Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires ⁽¹⁾
Général			
1	Localisation de la divulgation concernant les risques Rapport de gestion États financiers consolidés Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires	10 46 à 89, 100 et 104 Notes 1, 7, 16, 23 et 30	18 19 à 38 Notes 6 et 17 4 à 29
2	Terminologie relative aux risques et mesures de risque	55 à 89	
3	Risques principaux et risques émergents	55 et 56	
4	Principaux nouveaux ratios réglementaires	47 à 49, 75, 77 et 82	19 à 21, 30 et 68
Gouvernance et gestion des risques			
5	Structure, processus et principales fonctions de gestion des risques	58 à 61	
6	Culture de gestion des risques	58 et 59	
7	Principaux risques par secteur d'exploitation, gestion des risques et appétit pour le risque	54, 58 et 59	
8	Tests de tension	46, 59, 67 et 75 à 79	
Adéquation des fonds propres et actif pondéré en fonction des risques			
9	Exigences minimales des fonds propres en vertu du Pilier 1	47 à 49	19 à 21
10	Rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire		4 à 7
11	Évolution des fonds propres réglementaires	51	22
12	Planification en matière de capital	46 à 54	
13	Actif pondéré en fonction des risques par secteur d'exploitation et par type de risque	52 et 54	23 8
14	Exigences des fonds propres par risque et par méthode de calcul de l'actif pondéré en fonction des risques	52 et 62 à 67	23 8
15	Risque de crédit lié au portefeuille bancaire	52	23 8 et 11 à 16
16	Évolution de l'actif pondéré en fonction des risques par type de risque	53	24 9
17	Évaluation de la performance du modèle de risque de crédit	61, 65 et 73	11 à 17
Liquidité			
18	Gestion de la liquidité et composantes de la réserve de liquidité	77 à 83	30 à 34
Financement			
19	Sommaire des actifs grevés et non grevés	80 et 81	32
20	Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan	191 à 194	35 à 38
21	Stratégie de financement et sources de financement	83 à 85	34
Risque de marché			
22	Lien entre les mesures de risque de marché et le bilan	71 et 72	27 et 28
23	Facteurs de risque de marché	70, 73 à 76, 177 à 179	28 à 30
24	VaR : hypothèses, limites et processus de validation	73 à 75	
25	Tests de tension, VaR en période de tension et tests de validité rétroactifs	73 à 76	
Risque de crédit			
26	Expositions au risque de crédit	63, 66 et 147 à 150	26 et 59 à 61 10 à 24 et 17 à 23 ⁽²⁾
27	Politiques d'identification des prêts douteux	68, 120 et 121	
28	Évolution des prêts douteux et provisions pour pertes sur créances	100, 104 et 147 à 150	59 à 61 20
29	Risque de contrepartie lié aux transactions d'instruments financiers dérivés	68, 69 et 161 à 163	25 et 26
30	Mesures d'atténuation du risque de crédit	67 à 69	22 et 24
Autres risques			
31	Autres risques : gouvernance, mesure et gestion	56, 57 et 86 à 89	
32	Événements liés aux risques connus publiquement	86	Aucun

(1) Pour le deuxième trimestre terminé le 30 avril 2016.

(2) Ces pages se retrouvent dans le document intitulé « Informations financières complémentaires pour le deuxième trimestre terminé le 30 avril 2016 ».

GESTION DU CAPITAL

La Gestion du capital assume le double rôle d'assurer un rendement concurrentiel aux actionnaires de la Banque tout en préservant de solides assises financières afin de couvrir les risques inhérents aux activités de la Banque, de soutenir les secteurs d'exploitation et de protéger la clientèle. La politique de gestion du capital de la Banque définit les principes directeurs ainsi que les rôles et responsabilités à l'égard de son processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres. Ce processus vise à déterminer le niveau des fonds propres dont la Banque doit disposer afin de poursuivre ses activités d'affaires et de faire face aux pertes non prévues découlant de conditions économiques et opérationnelles extrêmement difficiles. Plus de détails sur le cadre de gestion du capital sont présentés dans la section « Gestion du capital » du Rapport annuel 2015 aux pages 46 à 54.

Accord de Bâle

Le cadre réglementaire de Bâle III a établi des dispositions de transition qui s'échelonnent de 2013 à 2019. Le BSIF a introduit deux méthodes pour déterminer les fonds propres. La méthode dite « tout compris » inclut tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles. Celle dite « transitoire » respecte les lignes directrices du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) et, en plus d'appliquer le retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles, met aussi en œuvre une application progressive et plus souple des ajustements réglementaires requis. La Banque divulguera ses ratios des fonds propres calculés selon les deux méthodes chaque trimestre jusqu'au début de 2019. Néanmoins, le BSIF exige que les banques canadiennes respectent les seuils minimaux « tout compris » plutôt que les seuils minimaux calculés selon la méthode « transitoire ».

Le BSIF a désigné les six plus grandes banques canadiennes, dont la Banque Nationale, comme banques d'importance systémique intérieure (BISI). Par conséquent, la Banque ainsi que toutes les autres grandes banques canadiennes sont tenues de maintenir un ratio des fonds propres CET1 d'au moins 8,0 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 d'au moins 9,5 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 11,5 %, tous déterminés selon la méthode « tout compris ».

De plus, le BSIF exige que les instruments des fonds propres réglementaires autres que les actions ordinaires soient assortis d'une clause de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) afin de veiller à ce que les investisseurs assument les pertes avant les contribuables lorsque le gouvernement détermine qu'il y va de l'intérêt public de contribuer à la survie d'une institution financière non viable. Les instruments émis avant le 1^{er} janvier 2013 qui seraient conformes à Bâle III, si ce n'était de l'absence d'une clause de FPUNV, font l'objet de droits acquis et seront progressivement éliminés sur une période de 10 ans. La Banque prévoit éliminer progressivement tous ses instruments non assortis d'une clause de FPUNV sans recourir à la clause de rachat sur événement réglementaire.

Afin d'assurer une mise en œuvre semblable à celle réalisée dans d'autres pays, le BSIF a décidé d'adopter progressivement les exigences relatives à la charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA) sur une période de cinq ans à compter de 2014. Pour l'exercice financier 2016, 64 %, 71 % et 77 % du total de la charge de CVA seront respectivement appliqués au calcul du ratio des fonds propres CET1, du ratio des fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres. Ces pourcentages augmenteront progressivement chaque année jusqu'à atteindre un taux de 100 % d'ici 2019.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le BSIF exige que les banques canadiennes respectent un ratio de levier selon Bâle III d'au moins 3,0 %. Le ratio de levier est une mesure indépendante du risque qui se calcule en divisant le montant des fonds propres de catégorie 1 par l'exposition totale. L'exposition totale est définie par la somme des actifs au bilan (y compris les expositions sur instruments financiers dérivés et sur opérations de financement par titres) et des éléments hors bilan. Les actifs déduits des fonds propres de catégorie 1 sont aussi déduits de l'exposition totale.

La Banque veille à ce que ses niveaux de fonds propres excèdent en tout temps les limites minimales réglementaires relatives aux ratios « tout compris » du BSIF. Une structure solide de capital permet à la Banque de couvrir les risques inhérents à ses activités, de soutenir ses secteurs d'exploitation et de protéger sa clientèle.

D'autres exigences de divulgation en vertu du Pilier 3 de l'Accord de Bâle, assorties d'un ensemble de recommandations définies par le groupe de travail EDTF, sont présentées dans le document intitulé « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires » publié trimestriellement et disponible dans le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca. De plus, une liste complète des instruments de fonds propres et de leurs principales caractéristiques est également disponible dans le site Internet de la Banque, à la page *Relations investisseurs* > *Fonds propres et dette* > *Fonds propres réglementaires* > *Caractéristiques – fonds propres réglementaires*.

Contexte réglementaire

En décembre 2014, le CBCB a publié les règles finales du cadre de titrisation dans le document intitulé *Revisions to the securitisation framework*, qui seront mises en œuvre à partir de janvier 2018. Par la suite, le CBCB a publié en novembre 2015 un document consultatif intitulé *Capital treatment for « simple, transparent and comparable » securitisations*. Ce document propose de modifier les règles du document précédent dans le but d'accorder un traitement de capital plus favorable aux transactions rencontrant les exigences de simplicité, transparence et comparabilité telles que spécifiées dans le document *Criteria for identifying simple, transparent and comparable securitisations* publié par le CBCB en juillet 2015. Le CBCB a également publié, en décembre 2014, deux documents consultatifs intitulés *Capital floors : the design of a framework based on standardised approaches* et « Révision de l'approche standard pour le risque de crédit », ce dernier revu une deuxième fois en décembre 2015. Le plancher des fonds propres vise à atténuer le risque lié aux modèles internes de calcul du risque de crédit et à améliorer la comparabilité du risque parmi les banques. Le nouveau plancher remplacerait celui utilisé actuellement, qui est toujours fondé sur l'Accord de Bâle I. La nouvelle approche standardisée pour le risque de crédit vise à réduire la dépendance aux agences de notation et à améliorer la sensibilité à certains risques.

Le 28 janvier 2015, le CBCB a publié les règles finales de divulgation de l'information financière en vertu du Pilier 3 « Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – version révisée ». Ces nouvelles exigences visent à améliorer la transparence, la cohérence ainsi que la comparaison des résultats entre les banques, et leur application est requise par le CBCB à partir de la fin de l'année 2016. Toutefois, le 21 janvier 2016, le BSIF a publié un projet de ligne directrice intitulée « Exigences de communication financière au titre du troisième pilier » dans lequel le BSIF spécifie que les BSI devront satisfaire aux exigences du CBCB à compter de l'exercice se terminant le 31 octobre 2017. La version définitive de la ligne directrice remplacera le préavis du BSIF de novembre 2007, « Exigences de divulgation en vertu du troisième pilier ». Le 11 mars 2016, le CBCB a publié le document consultatif « Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – phase 2 ».

En juillet 2015, le CBCB a publié un document consultatif *Review of the Credit Valuation Adjustment Risk Framework*, qui vise à assurer que les éléments importants de la charge de CVA soient pris en compte dans le calcul des fonds propres, à aligner les divers référentiels comptables et à assurer la cohérence avec le cadre du risque de marché. Aucune date n'a été définie pour la mise en œuvre de ces nouvelles règles qui augmenteront le niveau de fonds propres que la Banque est tenue de conserver.

Le 9 novembre 2015, le FSB a publié une norme intitulée *Total Loss-Absorbing Capacity (TLAC) standard for global systemically important banks (G-SIBs)*. Cette norme vise à mettre en place une stratégie de résolution visant à déterminer le caractère adéquat des fonds propres des banques d'importance systémique mondiale (BISM) afin d'absorber les pertes, de manière à limiter les incidences sur la stabilité financière et à assurer la continuité des fonctions économiques cruciales. Actuellement, il n'existe aucune indication sur la façon dont cette norme proposée sera intégrée dans le régime de recapitalisation interne au Canada, lequel reste à finaliser. Également, le 9 novembre 2015, le CBCB a publié un document consultatif intitulé *TLAC Holdings*. Ce document énonce le traitement du capital réglementaire proposé pour les instruments susceptibles d'absorber des pertes, détenus par les banques actives au niveau international. Ce traitement prudentiel proposé vise à limiter la contagion dans le système financier si une BISM devait entrer en résolution.

Le 17 décembre 2015, le CBCB a publié un document consultatif intitulé *Identification and measurement of step-in risk* qui vise à mesurer le risque lié au soutien que la Banque pourrait donner à une entité non consolidée, si jamais elle se trouvait en détresse financière, et ce, même au-delà ou en l'absence d'exigences contractuelles, afin d'atténuer l'effet du système bancaire parallèle.

Le 14 janvier 2016, le CBCB a publié les règles finales du calcul du risque de marché dans le document intitulé *Minimum capital requirements for market risk* qui vise à remédier aux failles structurelles du portefeuille de négociation qui n'avaient pas été résorbées dans les révisions antérieures du risque de marché. Ces règles entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Le 4 mars 2016, le CBCB a publié un document consultatif intitulé *Standardised Measurement Approach for Operational Risk* qui propose une nouvelle méthode standardisée de calcul du risque opérationnel.

Le gouvernement du Canada a confirmé dans le budget fédéral déposé le 22 mars 2016 son intention d'aller de l'avant avec la mise en œuvre des règles proposées dans le « Document de consultation sur le régime de protection des contribuables et de recapitalisation des banques » qui décrit un régime de recapitalisation interne proposé applicable aux BSI, conformément aux principales normes internationales comme les « Caractéristiques essentielles de systèmes performants de résolution pour les établissements financiers » (*Key Attributes of Effective Resolution Regimes for Financial Institutions*) du FSB. Le 20 avril 2016, le ministre des Finances du Canada a présenté un projet de loi-cadre qui établit un régime de recapitalisation interne pour les BSI. Les actions et les passifs admissibles qui seront assujettis aux pouvoirs de conversion mentionnés dans le projet, ainsi que les modalités d'une telle conversion, seront définis dans les règlements d'application. Le projet de loi prévoit également que le BSIF exigera des BSI visées qu'elles maintiennent une capacité minimale d'absorption des pertes. Les exigences relatives à cette capacité d'absorption des pertes seront ainsi établies afin de s'assurer que les banques visées maintiennent un capital suffisant pour absorber les conversions proposées. Aucune date de mise en œuvre du régime proposé n'a été déterminée à ce jour. La Banque continue de surveiller les faits nouveaux concernant la recapitalisation interne, puisque des détails supplémentaires sur la mise en œuvre, le champ d'application et l'échéancier du régime sont attendus avec les règlements d'application.

Le 24 mars 2016, le CBCB a publié un document consultatif intitulé *Reducing variation in credit risk-weighted assets - constraints on the use of internal model approaches* qui vise à limiter l'utilisation de modèles avancés de calcul du risque de crédit. Le 6 avril 2016, le CBCB a également publié le document consultatif « Bâle III : révision du cadre régissant le ratio de levier » qui propose notamment une modification du traitement des expositions sur dérivés.

Enfin, le 21 avril 2016, le CBCB a publié le document, *Interest rate risk in the banking book*, portant sur la gestion des risques, le traitement des fonds propres et la supervision du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire. Ces règles, dont l'application est requise à partir de 2018, visent à faire en sorte que les banques disposent de fonds propres suffisants pour couvrir des pertes potentielles dans le portefeuille bancaire qui découlent de fluctuations des taux d'intérêt et limiter l'arbitrage sur les fonds propres entre le portefeuille de négociation et le portefeuille bancaire.

Le tableau ci-après présente les ratios des fonds propres et le ratio de levier déterminés selon la méthode « tout compris » ainsi que les cibles réglementaires en vertu de Bâle III.

	Ratios réglementaires		Ratios réglementaires minimums à maintenir	
	Au 30 avril 2016	Au 31 octobre 2015	CBCB 2016 ⁽¹⁾	BSIF 2016 ⁽¹⁾⁽²⁾
Ratios des fonds propres				
CET1	9,8 %	9,9 %	5,125 %	8,0 %
catégorie 1 ⁽³⁾	12,9 %	12,5 %	6,625 %	9,5 %
total ⁽³⁾⁽⁴⁾	14,8 %	14,0 %	8,625 %	11,5 %
Ratio de levier	3,7 %	3,7 %	s.o.	3,0 %

s.o. Sans objet

(1) Pour les ratios des fonds propres, comprend la réserve de conservation de 0,625 % établie par le CBCB et celle de 2,5 % établie par le BSIF.

(2) Pour les ratios des fonds propres, comprend une surcharge de 1 % relative aux BIS1 depuis le 1^{er} janvier 2016.

(3) Les données au 31 octobre 2015 tiennent compte du rachat d'actions privilégiées série 20 effectué le 15 novembre 2015.

(4) Les données au 31 octobre 2015 tiennent compte du remboursement des billets d'une valeur de 500 M\$ effectué le 2 novembre 2015.

Activités de gestion

Le 2 novembre 2015, les billets à moyen terme échéant en novembre 2020, d'un montant de 500 M\$, ont été remboursés par la Banque à un prix correspondant à leur valeur nominale, majoré des intérêts courus. Ces instruments avaient été exclus du calcul des ratios de fonds propres au 31 octobre 2015.

Le 15 novembre 2015, la Banque a racheté la totalité des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif à taux fixe, série 20, émises et en circulation. Tel que prévu dans les conditions relatives aux actions, le prix de rachat était de 25,50 \$ l'action, plus le dividende périodique déclaré et impayé. Ces instruments avaient été exclus du calcul des ratios de fonds propres au 31 octobre 2015.

Le 22 janvier 2016, la Banque a terminé l'émission de 16 000 000 actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 34, au prix de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 400 M\$. Comme les actions privilégiées série 34 respectent les exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ces actions sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III.

Variation des fonds propres réglementaires ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)	Semestre terminé le 30 avril 2016
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	
Solde d'ouverture	6 801
Émission d'actions ordinaires (y compris aux termes du régime d'options d'achat d'actions)	6
Rachat d'actions ordinaires	-
Surplus d'apport	2
Dividendes sur actions privilégiées et actions ordinaires	(388)
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	432
Déduction de l'écart de crédit de la Banque (déduction faite des impôts)	6
Autres	(256)
Variations des autres éléments cumulés du résultat global	
Écarts de conversion	(20)
Valeurs mobilières disponibles à la vente	(18)
Autres	38
Variation du goodwill et des immobilisations incorporelles (déduction faite des passifs d'impôt)	(55)
Autres, y compris les ajustements réglementaires et arrangements transitoires	
Variation de l'actif des régimes de retraite à prestations définies (déduction faite des passifs d'impôt)	124
Variation du montant excédant le seuil de 15 %	
Actifs d'impôt différé	-
Participations significatives dans des actions ordinaires d'institutions financières	-
Variation des autres ajustements réglementaires ⁽²⁾	(3)
Solde de clôture	6 669
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1	
Solde d'ouverture	1 825
Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1	400
Rachat des fonds propres ⁽³⁾	-
Variation des autres éléments de fonds propres de catégorie 1 non admissibles faisant l'objet d'un retrait progressif	(13)
Autres, y compris des ajustements réglementaires et arrangements transitoires	(1)
Solde de clôture	2 211
Total des fonds propres de catégorie 1	8 880
Fonds propres de catégorie 2	
Solde d'ouverture	1 052
Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2	-
Rachat des fonds propres ⁽⁴⁾	-
Variation des instruments de catégorie 2 non admissibles faisant l'objet d'un retrait progressif	1
Variation des provisions collectives admissibles	231
Autres, y compris des ajustements réglementaires et arrangements transitoires	-
Solde de clôture	1 284
Total des fonds propres réglementaires	10 164

(1) Les données sont présentées selon la méthode « tout compris ».

(2) Représente la variation des placements dans les fonds propres CET1 de la Banque et la variation des pertes prévues en excédent des provisions totales.

(3) Le rachat d'actions privilégiées série 20 effectué le 15 novembre 2015 avait été pris en compte dans les fonds propres de catégorie 1 du 31 octobre 2015.

(4) Le remboursement des billets d'une valeur de 500 M\$ effectué le 2 novembre 2015 avait été pris en compte dans les fonds propres de catégorie 2 au 31 octobre 2015.

Actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs de risque

L'actif pondéré en fonction des risques pour les fonds propres CET1 a diminué de 0,4 G\$ pour s'établir à 68,4 G\$ au 30 avril 2016, comparativement à 68,8 G\$ au 31 octobre 2015. Cette diminution découle principalement de l'effet de la valorisation du dollar canadien sur les expositions en devises. L'actif pondéré en fonction des risques de la Banque pour les fonds propres CET1 est présenté dans le tableau suivant.

Adéquation des fonds propres selon Bâle III ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)		Au 30 avril 2016				Au 31 octobre 2015	
	Exposition en cas de défaut	Actif pondéré en fonction des risques			Exigence de capital ⁽²⁾	Actif pondéré en fonction des risques	
		Approche standardisée	Approche NI avancée	Autre approche			Total
						Total	
Risque de crédit							
Particuliers							
Hypothèques résidentielles	44 436	216	4 811	–	5 027	4 975	
Crédits rotatifs admissibles	5 442	–	1 152	–	1 152	1 036	
Particuliers – autres	14 975	1 776	4 929	–	6 705	6 651	
Autres que particuliers							
Entreprises	56 925	1 822	25 047	–	26 869	26 662	
États souverains	22 969	–	580	–	580	629	
Institutions financières	4 770	153	1 162	–	1 315	974	
Titre du portefeuille bancaire ⁽³⁾	595	–	595	–	595	593	
Titrisation	3 078	–	781	–	781	798	
Autres actifs	27 726	–	–	3 495	3 495	4 252	
Risque de crédit de contrepartie							
Entreprises	4 595	38	53	–	91	96	
États souverains	12 495	–	17	–	17	22	
Institutions financières	51 621	–	1 204	–	1 204	1 402	
Portefeuille de négociation	10 607	105	2 554	–	2 659	2 774	
Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit ⁽⁴⁾		2 090	–	–	2 090	2 367	
Facteur scalaire réglementaire		–	2 570	–	2 570	2 512	
Total - Risque de crédit	260 234	6 200	45 455	3 495	55 150	55 743	
Risque de marché							
VaR		–	1 319	–	1 319	1 262	
VaR en période de tension		–	1 972	–	1 972	1 875	
Risque spécifique de taux d'intérêt		680	–	–	680	828	
Total - Risque de marché		680	3 291	–	3 971	3 965	
Risque opérationnel							
		9 254	–	–	9 254	9 127	
Total	260 234	16 134	48 746	3 495	68 375	68 835	

(1) Les données sont présentées selon la méthode « tout compris ».

(2) L'exigence de capital est égale à 8 % de l'actif pondéré en fonction des risques.

(3) Calculé selon la méthode de pondération simple.

(4) Calculé en tenant compte de l'actif pondéré en fonction des risques pour les fonds propres CET1.

Variation de l'actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

			Trimestre terminé le	
			30 avril 2016	31 janvier 2016
	Risque autre que le risque de crédit de contrepartie	Risque de crédit de contrepartie ⁽²⁾	Total	Total
Risque de crédit – actif pondéré en fonction des risques au début	49 841	6 843	56 684	55 743
Taille du portefeuille	197	(565)	(368)	631
Qualité du portefeuille	(78)	37	(41)	(411)
Mises à jour des modèles	12	(4)	8	–
Méthode et politique	–	–	–	–
Acquisitions et cessions	–	–	–	–
Variation de change	(883)	(250)	(1 133)	721
Risque de crédit – actif pondéré en fonction des risques à la fin	49 089	6 061	55 150	56 684
Risque de marché – actif pondéré en fonction des risques au début			3 779	3 965
Variation des niveaux de risque ⁽³⁾			192	(186)
Mises à jour des modèles			–	–
Méthode et politique			–	–
Acquisitions et cessions			–	–
Risque de marché – actif pondéré en fonction des risques à la fin			3 971	3 779
Risque opérationnel – actif pondéré en fonction des risques au début			9 278	9 127
Variation des niveaux de risque			(24)	151
Acquisitions et cessions			–	–
Risque opérationnel – actif pondéré en fonction des risques à la fin			9 254	9 278
Actif pondéré en fonction des risques à la fin			68 375	69 741

(1) Les données sont présentées selon la méthode « tout compris ».

(2) Calculé en tenant compte de l'actif pondéré en fonction des risques pour les fonds propres CET1.

(3) Comprend également la variation des taux de change qui n'est pas considérée comme étant importante.

Le tableau ci-dessus présente la variation de l'actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs sous-jacents aux différentes catégories de risques.

La rubrique « Taille du portefeuille » comprend les changements internes relatifs à la taille et à la composition du portefeuille (y compris les nouveaux prêts et les prêts venant à échéance). Les fluctuations de l'actif pondéré en fonction des risques attribuables à la taille du portefeuille comprennent l'augmentation ou la diminution des expositions, évaluée pour chaque exposition en cas de défaut, en supposant un profil de risque stable.

La rubrique « Qualité du portefeuille » représente la meilleure estimation de la Banque des changements dans la qualité du portefeuille liés à l'expérience, tels que le comportement des clients sous-jacents ou les données démographiques, y compris les changements découlant de la calibration ou du réalignement des modèles.

Ratios des fonds propres réglementaires

Le ratio des fonds propres CET1 s'établit à 9,8 % au 30 avril 2016, relativement stable comparativement à 9,9 % au 31 octobre 2015. Le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres se chiffrent respectivement à 12,9 % et à 14,8 % au 30 avril 2016, comparativement à 12,5 % et à 14,0 % au 31 octobre 2015. La variation de ces deux ratios découle essentiellement de l'émission d'actions privilégiées, série 34, pour un montant de 400 M\$.

Le ratio de levier s'établit à 3,7 % au 30 avril 2016, inchangé par rapport au 31 octobre 2015.

Fonds propres et ratios réglementaires selon Bâle III ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 avril 2016	Au 31 octobre 2015
Fonds propres		
CET1	6 669	6 801
catégorie 1 ⁽²⁾	8 880	8 626
total ⁽²⁾⁽³⁾	10 164	9 678
Actif pondéré en fonction des risques		
pour les fonds propres CET1	68 375	68 835
pour les fonds propres de catégorie 1	68 604	69 094
pour le total des fonds propres	68 800	69 316
Exposition totale	239 401	234 957
Ratios des fonds propres		
CET1	9,8 %	9,9 %
catégorie 1 ⁽²⁾	12,9 %	12,5 %
total ⁽²⁾⁽³⁾	14,8 %	14,0 %
Ratio de levier	3,7 %	3,7 %

(1) Les données sont présentées selon la méthode « tout compris ».

(2) Les données au 31 octobre 2015 tiennent compte du rachat d'actions privilégiées série 20 effectué le 15 novembre 2015.

(3) Les données au 31 octobre 2015 tiennent compte du remboursement des billets d'une valeur de 500 M\$ effectué le 2 novembre 2015.

Dividendes

Le 31 mai 2016, le conseil d'administration a déclaré les dividendes réguliers sur les diverses séries d'actions privilégiées de premier rang, ainsi qu'un dividende de 55 cents par action ordinaire, en hausse de 1 cent ou 2 %, payable le 1^{er} août 2016 aux actionnaires inscrits le 20 juin 2016.

GESTION DES RISQUES

La Banque vise le maintien de sa performance financière en assurant une gestion prudente et un sain équilibre entre le rendement et les risques assumés. La Banque considère le risque comme un élément indissociable de son développement et de la diversification de ses activités, et elle préconise une gestion des risques harmonisée à sa stratégie d'expansion des affaires. La structure de gouvernance de la Banque pour la gestion des risques est demeurée en grande partie identique à celle décrite dans le Rapport annuel 2015.

La gestion des risques exige une bonne compréhension de tous les types de risque présents à l'échelle de la Banque. Outre l'assurance qu'elle doit donner que les risques encourus n'excèdent pas les seuils acceptables, la gestion efficace des risques peut servir à contrôler la volatilité des résultats de la Banque. Quelle que soit la rigueur accordée à la gestion des risques et aux mesures d'atténuation mises en place, les risques ne peuvent pas être éliminés en totalité et ceux qui subsistent peuvent parfois entraîner des pertes considérables.

Certains risques sont présentés ci-après. Pour plus de détails, se reporter à la section « Gestion des risques » du Rapport annuel 2015, aux pages 55 à 89. Des informations sur la gestion des risques sont également présentées à la note 6 des présents états financiers consolidés relativement aux prêts.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte financière si un débiteur n'honore pas entièrement ses engagements contractuels envers la Banque. Ce débiteur peut être un emprunteur, un émetteur, une contrepartie ou un garant. Le risque de crédit représente le risque le plus important auquel la Banque doit faire face dans le cours normal de ses affaires.

Les montants du tableau suivant représentent l'exposition maximale au risque de crédit à la date de présentation de l'information financière, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit. Les montants ne tiennent pas compte des provisions pour pertes sur créances, ni des montants donnés en garantie. De plus, le tableau exclut les titres de participation.

Exposition maximale au risque de crédit selon les catégories d'actifs de Bâle

(en millions de dollars canadiens)						Au 30 avril 2016	Au 31 octobre 2015
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽¹⁾	Instruments financiers dérivés hors bourse	Autres éléments hors bilan ⁽²⁾	Total	Total
Particuliers							
Hypothèques résidentielles	38 577	5 859	–	–	–	44 436	44 431
Crédits rotatifs admissibles	2 688	2 754	–	–	–	5 442	5 198
Particuliers – autres	13 709	1 253	–	–	13	14 975	15 052
	54 974	9 866	–	–	13	64 853	64 681
Autres que particuliers							
Entreprises	40 855	13 360	4 588	7	2 710	61 520	58 429
États souverains	19 032	3 829	12 175	321	107	35 464	35 584
Institutions financières	3 793	344	50 981	640	633	56 391	63 033
	63 680	17 533	67 744	968	3 450	153 375	157 046
Portefeuille de négociation	–	–	–	10 607	–	10 607	10 318
Titrisation	634	–	–	–	2 444	3 078	2 982
Total – Risque de crédit brut	119 288	27 399	67 744	11 575	5 907	231 913	235 027
Approche standardisée	9 295	407	1 796	518	410	12 426	10 865
Approche NI avancée	109 993	26 992	65 948	11 057	5 497	219 487	224 162
Total – Risque de crédit brut	119 288	27 399	67 744	11 575	5 907	231 913	235 027

(1) Correspondent aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées.

(2) Correspondent aux lettres de garantie, de crédit documentaire et aux actifs titrisés qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.

Afin de respecter les exigences du BSIF en matière de divulgation relative aux prêts hypothécaires, des renseignements additionnels sont présentés dans les documents intitulés « Informations financières complémentaires pour le deuxième trimestre terminé le 30 avril 2016 » et « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires pour le deuxième trimestre terminé le 30 avril 2016 » disponibles dans le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de pertes sur les positions du bilan et hors bilan liées à la variation des paramètres du marché. La gestion de ce risque représente donc une compétence fondamentale pour la Banque, en ce qui touche aux activités de tenue de marché, de négociation, d'investissement et de gestion de l'appariement du bilan.

Les tableaux suivants présentent le total des actifs et des passifs au bilan consolidé de la Banque, ventilé entre les actifs et passifs financiers qui comportent un risque de marché et ceux qui ne sont pas assujettis au risque de marché. On y distingue les positions liées aux activités de négociation pour lesquelles les principales mesures de risque sont la valeur à risque (VaR) et la VaR en période de tension (SVaR), ainsi que les positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.

Conciliation du risque de marché avec les éléments du bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens)		Au 30 avril 2016			
	Solde au bilan	Mesures de risque de marché		Non assujettis au risque de marché	Risque principal associé au risque lié aux activités autres que de négociation
		Négociation ⁽¹⁾	Autres que de négociation ⁽²⁾		
Actifs					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	7 452	87	6 943	422	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Valeurs mobilières					
À la juste valeur par le biais du résultat net	42 271	40 097	2 174	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾ et autres ⁽⁴⁾
Disponibles à la vente	14 110	–	14 110	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾ et actions ⁽⁵⁾
Détenues jusqu'à leur échéance	1 707	–	1 707	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	13 760	–	13 760	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾⁽⁶⁾
Prêts, déduction faite des provisions	112 150	5 091	107 059	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	8 966	–	8 966	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Instruments financiers dérivés	12 181	10 712	1 469	–	Taux d'intérêt
Créances achetées	1 334	–	1 334	–	Taux d'intérêt
Actif au titre des prestations définies	87	–	87	–	Autres
Autres	6 716	–	–	6 716	
	220 734	55 987	157 609	7 138	
Passifs					
Dépôts	130 271	3 463	126 808	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Acceptations	8 966	–	8 966	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	14 839	14 839	–	–	
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	18 295	–	18 295	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾⁽⁶⁾
Instruments financiers dérivés	9 359	8 151	1 208	–	Taux d'intérêt
Passifs relatifs à des créances cédées	19 773	4 148	15 625	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Passif au titre des prestations définies	193	–	193	–	Autres
Autres	6 613	44	1 349	5 220	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Dettes subordonnées	1 015	–	1 015	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
	209 324	30 645	173 459	5 220	

- (1) Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la VaR et la SVaR. Se reporter aux tableaux illustrant la distribution de la VaR et de la SVaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de corrélation, présentés aux pages suivantes ainsi qu'à la section « Gestion du risque de marché » du Rapport annuel 2015.
- (2) Positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.
- (3) Se reporter aux tableaux illustrant la distribution de la VaR et de la SVaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de corrélation, ainsi qu'aux tableaux illustrant la sensibilité aux taux d'intérêt, présentés aux pages suivantes ainsi qu'à la section « Gestion du risque de marché » du Rapport annuel 2015.
- (4) Se reporter à la note 6 afférente aux états financiers annuels consolidés audités au 31 octobre 2015, à la section « Véhicules d'actifs cadres ».
- (5) La juste valeur des titres de participation classés disponibles à la vente est présentée aux notes 3 et 5 afférentes aux présents états financiers consolidés.
- (6) Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti et assujettis au risque de crédit à des fins de gestion de capital. Le risque de taux d'intérêt sur des transactions ayant une échéance de plus d'un jour est inclus dans la mesure de la VaR et de la SVaR lorsqu'elles sont afférentes à des activités de négociation.

(en millions de dollars canadiens)

Au 31 octobre 2015

	Solde au bilan	Mesures de risque de marché		Non assujettis au risque de marché	Risque principal associé au risque lié aux activités autres que de négociation
		Négociation ⁽¹⁾	Autres que de négociation ⁽²⁾		
Actifs					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	7 567	36	7 192	339	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Valeurs mobilières					
À la juste valeur par le biais du résultat net	41 997	39 805	2 192	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾ et autres ⁽⁴⁾
Disponibles à la vente	14 043	–	14 043	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾ et actions ⁽⁵⁾
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	17 702	–	17 702	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾⁽⁶⁾
Prêts, déduction faite des provisions	105 853	4 565	101 288	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations, déduction faite des provisions	9 385	–	9 385	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Instruments financiers dérivés	10 842	9 412	1 430	–	Taux d'intérêt ⁽⁷⁾
Créances achetées	1 438	–	1 438	–	Taux d'intérêt
Actif au titre des prestations définies	268	–	268	–	Autres ⁽⁸⁾
Autres	6 995	–	–	6 995	
	216 090	53 818	154 938	7 334	
Passifs					
Dépôts	128 830	3 204	125 626	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Acceptations	9 400	–	9 400	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	17 333	17 333	–	–	
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	13 779	–	13 779	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾⁽⁶⁾
Instruments financiers dérivés	7 756	6 687	1 069	–	Taux d'intérêt ⁽⁷⁾
Passifs relatifs à des créances cédées	19 770	4 139	15 631	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Passif au titre des prestations définies	183	–	183	–	Autres ⁽⁸⁾
Autres	6 162	50	1 349	4 763	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Dettes subordonnées	1 522	–	1 522	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
	204 735	31 413	168 559	4 763	

- (1) Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la VaR et la SVaR. Se reporter aux tableaux illustrant la distribution de la VaR et de la SVaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de corrélation, présentés aux pages suivantes ainsi qu'à la section « Gestion du risque de marché » du Rapport annuel 2015.
- (2) Positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.
- (3) Se reporter aux tableaux illustrant la distribution de la VaR et de la SVaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de corrélation, ainsi qu'aux tableaux illustrant la sensibilité aux taux d'intérêt, présentés aux pages suivantes ainsi qu'à la section « Gestion du risque de marché » du Rapport annuel 2015.
- (4) Se reporter à la note 6 afférente aux états financiers annuels consolidés audités au 31 octobre 2015 à la section « Véhicules d'actifs cadres ».
- (5) La juste valeur des titres de participation classés disponibles à la vente est présentée aux notes 3 et 5 afférentes aux présents états financiers consolidés.
- (6) Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti et assujettis au risque de crédit à des fins de gestion de capital. Le risque de taux d'intérêt sur des transactions ayant une échéance de plus d'un jour est inclus dans la mesure de la VaR et de la SVaR lorsqu'elles sont afférentes à des activités de négociation.
- (7) Se reporter aux notes 16 et 17 afférentes aux états financiers annuels consolidés audités au 31 octobre 2015.
- (8) Se reporter à la note 23 afférente aux états financiers annuels consolidés audités au 31 octobre 2015.

Activités de négociation

Le premier tableau présenté ci-dessous illustre la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de corrélation. Le second tableau présenté à la page suivante illustre la distribution de la SVaR, soit la VaR des portefeuilles actuels de la Banque, obtenue suite à la calibration des facteurs de risque sur une période de tension de 12 mois.

VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le								Semestre terminé le	
	30 avril 2016				31 janvier 2016		30 avril 2015		30 avril 2016	30 avril 2015
	Bas	Haut	Moyenne	À la fin	Moyenne	À la fin	Moyenne	À la fin	Moyenne	Moyenne
Taux d'intérêt	(3,3)	(6,0)	(4,3)	(3,6)	(5,1)	(5,3)	(4,4)	(4,4)	(4,7)	(4,9)
Taux de change	(2,6)	(5,3)	(3,8)	(2,8)	(2,8)	(3,0)	(2,0)	(2,1)	(3,3)	(1,8)
Actions	(3,6)	(5,6)	(4,5)	(3,6)	(4,1)	(4,2)	(3,5)	(2,3)	(4,3)	(3,6)
Contrats sur produits de base	(0,6)	(1,2)	(0,8)	(0,9)	(1,7)	(0,7)	(1,0)	(0,8)	(1,2)	(1,1)
Effet de corrélation ⁽²⁾	n.s.	n.s.	6,7	6,3	7,3	5,4	4,7	2,9	6,9	5,4
VaR totale de négociation	(4,6)	(8,1)	(6,7)	(4,6)	(6,4)	(7,8)	(6,2)	(6,7)	(6,6)	(6,0)

n.s. Le calcul de l'effet de corrélation sur le cours le plus haut et sur le cours le plus bas n'est pas significatif puisqu'ils peuvent survenir à des jours différents et pour divers types de risque.

- (1) Les montants sont présentés avant impôts et représentent la VaR quotidienne, selon un niveau de confiance de 99 %.
- (2) La VaR de négociation totale est inférieure à la somme des VaR individuelles par facteur de risque, en raison de l'effet de corrélation.

SVaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le								Semestre terminé le	
	30 avril 2016				31 janvier 2016		30 avril 2015		30 avril 2016	30 avril 2015
	Bas	Haut	Moyenne	À la fin	Moyenne	À la fin	Moyenne	À la fin	Moyenne	Moyenne
Taux d'intérêt	(6,2)	(9,0)	(7,9)	(6,2)	(9,4)	(9,0)	(7,7)	(7,6)	(8,6)	(8,9)
Taux de change	(2,9)	(9,6)	(4,9)	(3,1)	(3,8)	(8,0)	(3,0)	(2,7)	(4,4)	(3,1)
Actions	(4,3)	(7,2)	(5,8)	(4,3)	(5,3)	(6,1)	(5,0)	(3,9)	(5,6)	(5,2)
Contrats sur produits de base	(0,6)	(1,4)	(1,1)	(1,2)	(2,4)	(0,9)	(1,9)	(1,7)	(1,7)	(2,0)
Effet de corrélation ⁽²⁾	n.s.	n.s.	9,7	6,5	12,3	13,9	9,6	9,9	11,0	10,6
SVaR totale de négociation	(8,0)	(11,8)	(10,0)	(8,3)	(8,6)	(10,1)	(8,0)	(6,0)	(9,3)	(8,6)

n.s. Le calcul de l'effet de corrélation sur le cours le plus haut et sur le cours le plus bas n'est pas significatif puisqu'ils peuvent survenir à des jours différents et pour divers types de risque.

(1) Les montants sont présentés avant impôts et représentent la SVaR quotidienne, selon un niveau de confiance de 99 %.

(2) La SVaR de négociation totale est inférieure à la somme des SVaR individuelles par facteur de risque, en raison de l'effet de corrélation.

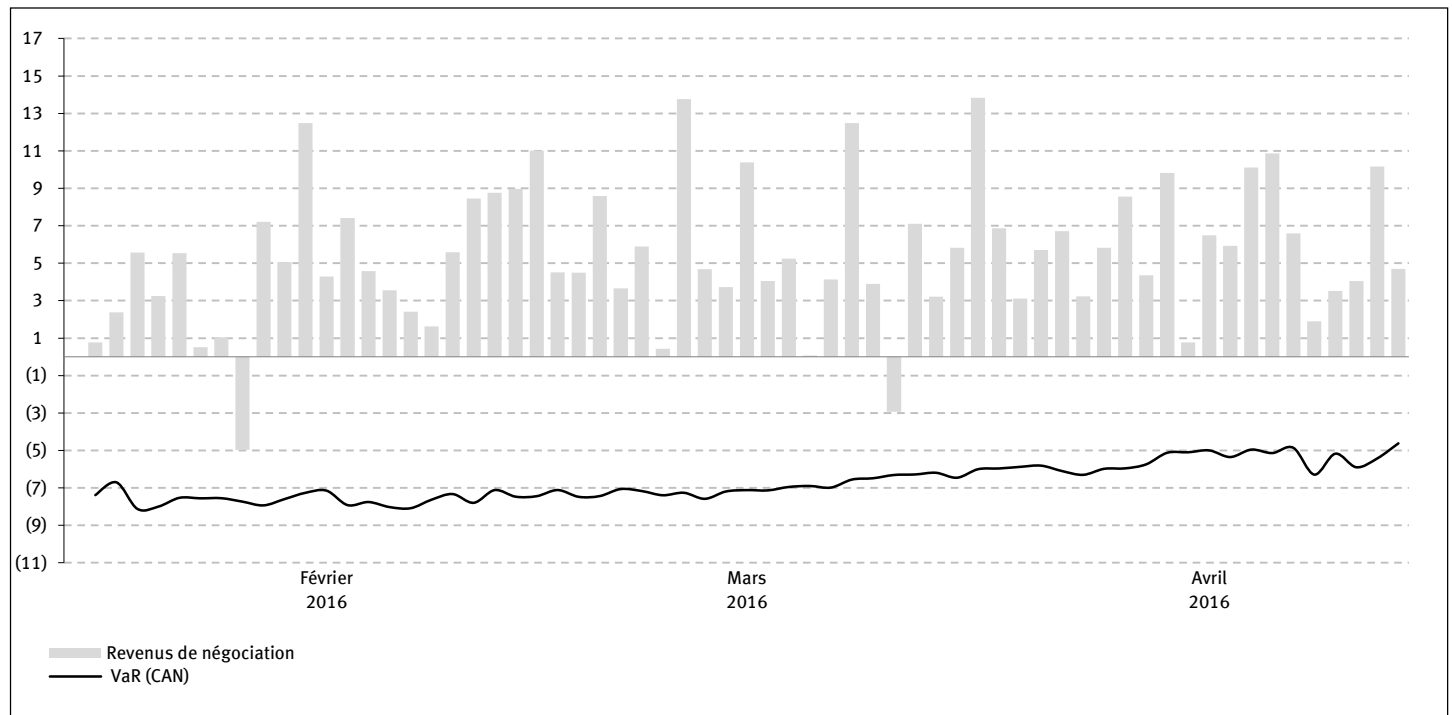
La moyenne de la VaR totale de négociation atteint 6,7 M\$ pour le trimestre terminé le 30 avril 2016, par rapport à 6,4 M\$ au trimestre terminé le 31 janvier 2016. La moyenne de la SVaR totale de négociation atteint 10,0 M\$ pour le deuxième trimestre de 2016, en hausse de 1,4 M\$ par rapport au trimestre précédent. L'augmentation des moyennes de la VaR et de la SVaR totales de négociation est principalement causée par une augmentation des risques sur les taux de change et sur actions, partiellement atténuée par la diminution du risque sur les taux d'intérêt. La VaR et la SVaR totales de négociation ont été relativement stables au cours de la première moitié du trimestre et ont diminué graduellement au cours de la seconde moitié du trimestre.

Revenus de négociation quotidiens

Le tableau suivant illustre les revenus de négociation et de prise ferme ainsi que la VaR sur une base quotidienne. Les revenus de négociation et de prise ferme quotidiens ont été positifs pendant près de 97 % des jours du trimestre terminé le 30 avril 2016. De plus, deux jours ont été marqués par des pertes nettes de négociation quotidiennes supérieures à 1 M\$. Aucune de ces pertes n'excédait la limite de la VaR.

Trimestre terminé le 30 avril 2016

(en millions de dollars canadiens)



Sensibilité aux taux d'intérêt – Activités autres que de négociation (avant impôts)

Les tableaux suivants illustrent l'incidence potentielle avant impôts d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois et sur la valeur économique des capitaux propres des portefeuilles autres que de négociation, en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire ne soit effectuée.

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 avril 2016					
	Effet sur les capitaux propres			Effet sur le revenu net d'intérêts		
	Dollar canadien	Dollar américain	Total	Dollar canadien	Dollar américain	Total
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	(198)	38	(160)	(10)	17	7
Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base	154	(43)	111	13	(18)	(5)

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2015					
	Effet sur les capitaux propres			Effet sur le revenu net d'intérêts		
	Dollar canadien	Dollar américain	Total	Dollar canadien	Dollar américain	Total
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	(145)	20	(125)	14	16	30
Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base	115	(25)	90	(12)	(18)	(30)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la Banque ne puisse honorer ses obligations quotidiennes financières et de trésorerie sans devoir recourir à des mesures coûteuses ou inopportunes. Ce risque survient lorsque les sources de fonds deviennent insuffisantes pour respecter les versements prévus dans le cadre des engagements de la Banque. Le risque de liquidité découle de l'asymétrie des flux de trésorerie se rapportant à l'actif et au passif, de même que des caractéristiques de certains produits tels les engagements de crédit et les dépôts sans échéance fixe.

Contexte réglementaire

Le contexte réglementaire en matière de liquidités a beaucoup évolué au cours des dernières années. La Banque travaille étroitement avec les organismes de réglementation nationaux et internationaux en vue de la mise en œuvre de normes réglementaires en matière de liquidités. Les principes directeurs, les normes et les lignes directrices publiés par le CBCB et le BSIF au cours des dernières années sont définis dans le Rapport annuel 2015 à la page 77.

En ce qui a trait au document sur la liquidité intrajournalière publié par le CBCB, intitulé *Monitoring tools for intraday liquidity management* et qui présente les mesures et les tests de tension pour améliorer la surveillance et la gestion du risque de liquidité intrajournalière, le calendrier de mise en œuvre proposé s'étend de janvier 2015 à janvier 2017, au plus tard. Pour ce qui est de la ligne directrice en matière de *Normes de liquidités* publiée par le BSIF, la Banque se conforme au ratio de liquidité à court terme (*Liquidity Coverage Ratio* ou LCR) et aux flux de trésorerie nets cumulatifs (*Net Cumulative Cash Flow* ou NCCF) depuis la date d'entrée en vigueur du 1^{er} janvier 2015. Les *Normes de liquidités* seront revues annuellement afin de refléter les changements réglementaires au niveau national et international. Enfin, la Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption probable du régime de recapitalisation interne applicable aux BISI.

En octobre 2014, la Banque des règlements internationaux (BRI) a publié les règles définitives relatives au ratio structurel de liquidité à long terme (*Net Stable Funding Ratio* ou NSFR), ratio structurel qui est déterminé sur un horizon d'un an. La Banque surveille actuellement ce ratio et prévoit le respecter au moment de la date d'entrée en vigueur. En juin 2015, le CBCB a publié le document final portant sur la *Divulgence publique du ratio structurel de liquidité à long terme*. Ce document propose un cadre commun quant à la divulgation publique du NSFR qui ne serait pas exigée avant la date de mise en œuvre prévue le 1^{er} janvier 2018.

Actifs liquides

Dans le but de protéger les déposants et les créanciers des situations de crises imprévues, la Banque maintient un portefeuille d'actifs liquides non grevés pouvant être facilement liquidés, afin de respecter ses obligations financières. Ce portefeuille se compose de valeurs mobilières extrêmement liquides, pour la plupart émises ou garanties par des gouvernements, et de prêts en espèces assortis d'échéances inférieures à 30 jours. La majorité des actifs liquides non grevés sont libellés en dollars canadiens ou en dollars américains. Par ailleurs, tous les actifs qui peuvent être rapidement titrisés sont considérés comme des actifs liquides. Les réserves de liquidités de la Banque ne tiennent pas compte de la disponibilité des facilités de liquidités d'urgence des banques centrales. Les tableaux suivants fournissent de l'information sur les actifs grevés et non grevés de la Banque.

Portefeuille d'actifs liquides

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 avril 2016					Au 31 octobre 2015
	Actifs liquides appartenant à la Banque ⁽¹⁾	Actifs liquides reçus ⁽²⁾	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés ⁽³⁾	Actifs liquides non grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	7 452	–	7 452	1 008	6 444	6 251
Valeurs mobilières						
Émises ou garanties par le Canada, le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	19 589	15 621	35 210	23 553	11 657	12 061
Émises ou garanties par les provinces	14 631	10 871	25 502	19 045	6 457	6 154
Émises ou garanties par les municipalités et les commissions scolaires	801	234	1 035	450	585	1 020
Autres titres de créance	3 379	1 140	4 519	1 743	2 776	3 154
Titres de participation	19 051	34 118	53 169	41 970	11 199	14 507
Prêts						
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	6 398	–	6 398	2 959	3 439	2 761
Au 30 avril 2016	71 301	61 984	133 285	90 728	42 557	
Au 31 octobre 2015	66 908	68 915	135 823	89 915		45 908

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 avril 2016		Au 31 octobre 2015
Actifs liquides non grevés par entité			
Banque Nationale (société mère)	20 796		28 739
Filiales canadiennes	13 025		7 147
Filiales et succursales étrangères	8 736		10 022
	42 557		45 908

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 avril 2016		Au 31 octobre 2015
Actifs liquides non grevés par monnaie			
Dollar canadien	26 050		24 238
Dollar américain	11 475		20 752
Autres devises	5 032		918
	42 557		45 908

Portefeuille d'actifs liquides – Moyenne ⁽⁴⁾

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 30 avril 2016				
	Actifs liquides appartenant à la Banque ⁽¹⁾	Actifs liquides reçus ⁽²⁾	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés ⁽³⁾	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	7 469	–	7 469	1 347	6 122
Valeurs mobilières					
Émises ou garanties par le Canada, le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	19 687	15 381	35 068	23 438	11 630
Émises ou garanties par les provinces	14 668	10 764	25 432	18 871	6 561
Émises ou garanties par les municipalités et les commissions scolaires	964	173	1 137	410	727
Autres titres de créance	3 436	1 131	4 567	1 763	2 804
Titres de participation	18 252	37 177	55 429	44 461	10 968
Prêts					
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	5 549	–	5 549	2 639	2 910
	70 025	64 626	134 651	92 929	41 722

(1) Les actifs liquides appartenant à la Banque comprennent des actifs pour lesquels il n'existe aucune restriction légale ou géographique.

(2) Correspondent à des valeurs mobilières reçues à titre de garantie relativement à des transactions de financement sur titres et à des transactions sur dérivés, ainsi que des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées.

(3) Dans le cours normal de ses activités de financement, la Banque fournit des actifs en garantie selon des modalités normalisées. Les actifs liquides grevés comprennent les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert, les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées, les garanties afférentes aux prêts et emprunts de titres contre titres, les garanties afférentes aux transactions d'instruments financiers dérivés, ainsi que les titres adossés à des créances et des actifs liquides légalement restreints de transferts.

(4) La moyenne est calculée à partir de la somme des soldes de fin de période des trois mois du trimestre, divisée par trois.

Sommaire des actifs grevés et non grevés

(en millions de dollars canadiens)

Au 30 avril 2016						
	Actifs grevés ⁽¹⁾		Actifs non grevés		Total	Actifs grevés en % du total des actifs
	Cédés en nantissement	Autres ⁽²⁾	Disponibles pour nantissement	Autres ⁽³⁾		
Valeurs mobilières	24 777	–	32 674	637	58 088	11,2
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	13 760	–	–	13 760	6,2
Prêts, déduction faite des provisions	31 418	–	3 439	77 293	112 150	14,2
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	–	–	–	8 966	8 966	–
Instruments financiers dérivés	–	–	–	12 181	12 181	–
Créances de clients, de négociants et de courtiers	–	–	–	482	482	–
Créances achetées	–	–	–	1 334	1 334	–
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	–	–	–	707	707	–
Immobilisations corporelles	–	–	–	1 540	1 540	–
Goodwill	–	–	–	1 276	1 276	–
Immobilisations incorporelles	–	–	–	1 113	1 113	–
Autres actifs	–	–	–	1 685	1 685	–
	56 261	14 702	42 557	107 214	220 734	32,1

(en millions de dollars canadiens)

Au 31 octobre 2015						
	Actifs grevés ⁽¹⁾		Actifs non grevés		Total	Actifs grevés en % du total des actifs
	Cédés en nantissement	Autres ⁽²⁾	Disponibles pour nantissement	Autres ⁽³⁾		
Valeurs mobilières	18 858	–	36 527	655	56 040	8,7
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	17 333	369	–	17 702	8,0
Prêts, déduction faite des provisions	31 594	–	2 761	71 498	105 853	14,6
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations, déduction faite des provisions	–	–	–	9 385	9 385	–
Instruments financiers dérivés	–	–	–	10 842	10 842	–
Créances de clients, de négociants et de courtiers	–	–	–	415	415	–
Créances achetées	–	–	–	1 438	1 438	–
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	–	–	–	831	831	–
Immobilisations corporelles	–	–	–	1 817	1 817	–
Goodwill	–	–	–	1 277	1 277	–
Immobilisations incorporelles	–	–	–	1 059	1 059	–
Autres actifs	–	–	–	1 864	1 864	–
	50 494	18 607	45 908	101 081	216 090	31,9

- (1) Dans le cours normal de ses activités de financement, la Banque fournit des actifs en garantie selon des modalités normalisées. Les actifs grevés comprennent les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert, les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées, les garanties afférentes aux prêts et emprunts de titres contre titres, les garanties afférentes aux transactions d'instruments financiers dérivés, les titres adossés à des créances, les prêts hypothécaires résidentiels titrisés et transférés en vertu du programme des Obligations hypothécaires du Canada, les actifs détenus dans des fiducies consolidées à l'appui des activités de financement de la Banque et les prêts hypothécaires transférés dans le cadre des programmes d'obligations sécurisées.
- (2) Les autres actifs grevés comprennent des actifs pour lesquels il y a des restrictions et par conséquent ne peuvent être utilisés à des fins de garantie ou à des fins de financement ainsi que les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert.
- (3) Les autres actifs non grevés sont des actifs qui ne peuvent être utilisés à des fins de garantie ou à des fins de financement dans leur forme actuelle. Cette catégorie inclut les actifs qui sont potentiellement admissibles comme garantie de programme de financement (par exemple, les prêts hypothécaires assurés par la SCHL qui peuvent être titrisés en titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada)).

Ratio de liquidité à court terme (LCR)

L'objectif principal du LCR est de veiller à ce que les banques puissent surmonter de graves difficultés à court terme. Le BSIF exige que les banques canadiennes maintiennent un LCR minimal de 100 % depuis le 1^{er} janvier 2015. Ainsi, un LCR supérieur à 100 % permet de garantir que les Banques disposent de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité (*High-quality liquid assets* ou HQLA) pour couvrir les sorties nettes de trésorerie lors d'une crise sévère de liquidité d'une durée de 30 jours. Les hypothèses relatives au scénario du LCR sont établies par le CBCB et le BSIF.

Le tableau suivant présente les positions moyennes du LCR calculées à partir des observations des trois fins de mois du trimestre. Le LCR moyen de la Banque au cours du trimestre terminé le 30 avril 2016 est de 135 %, bien au-delà de l'exigence réglementaire de 100 %, ce qui démontre que la position de liquidité de la Banque est solide.

Exigences de déclaration relatives au ratio de liquidité à court terme ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)	Pour le trimestre terminé le		
		30 avril 2016	31 janvier 2016
	Valeur non pondérée ⁽²⁾ totale (moyenne)	Valeur pondérée ⁽³⁾ totale (moyenne)	Valeur pondérée ⁽³⁾ totale (moyenne)
Actifs liquides de haute qualité (HQLA)			
1 Total HQLA	s.o.	31 546	32 718
Sorties de trésorerie			
2 Dépôts de particuliers et dépôts de petites entreprises dont :	34 251	2 234	2 229
3 Dépôts stables	17 013	510	503
4 Dépôts moins stables	17 238	1 724	1 726
5 Financement institutionnel non garanti, dont :	39 669	21 548	21 712
6 Dépôts opérationnels (toutes contreparties)	10 134	2 430	2 312
7 Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	22 220	11 803	10 815
8 Dettes non garanties	7 315	7 315	8 585
9 Financement institutionnel garanti	s.o.	4 796	3 589
10 Exigences supplémentaires, dont :	36 335	9 493	9 285
11 Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	9 559	5 297	5 256
12 Sorties associées à une perte de financement sur titres de dette garantis	758	758	810
13 Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit et engagements de crédit	26 018	3 438	3 219
14 Autres engagements de crédit contractuels	665	170	139
15 Autres engagements de crédit conditionnels	73 049	795	796
16 Total des sorties de trésorerie	s.o.	39 036	37 750
Entrées de trésorerie			
17 Prêts garantis (par ex. prise en pension)	46 575	8 266	6 881
18 Entrées liées aux expositions pleinement productives	7 454	4 236	3 908
19 Autres entrées de trésorerie	3 197	3 197	2 718
20 Total des entrées de trésorerie	57 226	15 699	13 507
		Valeur ajustée totale ⁽⁴⁾	Valeur ajustée totale ⁽⁴⁾
21 Total des HQLA	s.o.	31 546	32 718
22 Total des sorties nettes de trésorerie	s.o.	23 337	24 243
23 Ratio de liquidité à court terme (%) ⁽⁵⁾	s.o.	135 %	135 %

s.o. Sans objet

(1) Le BSIF a prescrit un format de tableau afin d'uniformiser la divulgation dans l'ensemble du secteur bancaire.

(2) Les valeurs non pondérées sont calculées comme des soldes impayés échéant ou remboursables dans les 30 jours (pour les entrées et les sorties de trésorerie).

(3) Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des marges de sécurité respectives (pour les HQLA) ou des taux d'entrée et de sortie.

(4) Les valeurs ajustées totales sont calculées après l'application des marges de sécurité et des taux d'entrée et de sortie, et de tout plafond applicable.

(5) Chaque donnée du tableau représente la moyenne des observations des trois fins de mois du trimestre. Donc, le ratio LCR (ligne 23) est le ratio moyen des trois mois du trimestre et peut ne pas être égal au ratio LCR calculé en utilisant les lignes 21 et 22.

Les actifs liquides de niveau 1 représentent 87 % des HQLA de la Banque, qui comprennent la trésorerie, les dépôts auprès des banques centrales, les obligations émises ou garanties par les gouvernements du Canada et des provinces.

Les sorties de trésorerie découlent de l'application d'hypothèses, définies par le BSIF, sur les dépôts, la dette, le financement garanti, les engagements et les exigences de garanties supplémentaires. Les sorties de trésorerie sont en partie contrebalancées par les entrées de trésorerie, qui proviennent principalement de prêts garantis et de prêts productifs. La Banque s'attend à ce que les LCR présentés varient d'un trimestre à l'autre, sans que ces variations ne représentent nécessairement une tendance. La variation entre le trimestre terminé le 30 avril 2016 et le trimestre précédent découle du cours normal des activités. Les réserves de liquidités de la Banque dépassent largement le total des sorties nettes de trésorerie.

Les hypothèses à l'égard du LCR diffèrent de celles utilisées pour les informations à fournir au sujet de la liquidité dans les tableaux présentés précédemment ou pour les règles internes de gestion de liquidité. Alors que le cadre de l'information à fournir au sujet de la liquidité est établi par le groupe EDTF, les mesures de liquidité internes de la Banque font appel à des hypothèses qui sont calibrées en fonction de son modèle d'affaires et de son expérience.

Risque de financement

Le risque de financement correspond au risque lié à la capacité continue de la Banque à mobiliser suffisamment de fonds pour financer les activités commerciales réelles ou proposées sur une base garantie ou non, à un prix acceptable. La Banque maintient un bon équilibre entre ses sources de financement au moyen d'une diversification appropriée de ses véhicules de financement non garantis, de programmes de titrisation et de financement garanti. La Banque diversifie également son financement par devise, par secteur géographique et par échéance. La priorité en matière de gestion du financement consiste à atteindre l'équilibre optimal entre le passif-dépôts provenant du réseau de distribution aux particuliers de la Banque, le financement garanti et le financement non garanti, ce qui donne lieu à une stabilité optimale de financement et une sensibilité moindre aux événements imprévisibles.

Les niveaux de financement et de liquidité sont demeurés sains et robustes au cours de la période et la Banque ne prévoit pas d'événement, d'engagement ou d'exigence qui pourrait avoir une incidence importante sur sa position en matière de risque de liquidité.

La composition du bilan de la Banque est diversifiée et conforme à sa stratégie de financement. Les activités bancaires de base sont entièrement financées au moyen de dépôts de particuliers et d'entreprises et des programmes de titrisation. Outre les dépôts de base, la Banque reçoit aussi des dépôts non négociables des gouvernements et des grandes entreprises. Les fonds obtenus au moyen du financement institutionnel sont maintenus sous forme d'encaisse et de valeurs mobilières. Le tableau ci-dessous présente les échéances contractuelles résiduelles du financement institutionnel de la Banque. Les informations présentées sont harmonisées avec les catégories recommandées par le groupe EDTF pour fins de comparaison avec d'autres banques.

Échéances contractuelles résiduelles du financement institutionnel ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 avril 2016							
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 12 mois	Sous-total 1 an ou moins	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Total
Dépôts de banques ⁽²⁾	1 898	20	74	4	1 996	–	59	2 055
Certificats de dépôt et papier commercial ⁽³⁾	668	3 546	1 480	476	6 170	376	94	6 640
Papier commercial adossé à des actifs	–	–	–	–	–	–	–	–
Billets de premier rang non garantis à moyen terme ⁽⁴⁾	–	1 651	422	3 192	5 265	4 419	5 747	15 431
Billets structurés de premier rang non garantis	29	34	56	104	223	–	1 799	2 022
Obligations sécurisées et titres adossés à des actifs								
Titrisation de prêts hypothécaires	–	1 149	80	1 374	2 603	3 243	13 927	19 773
Obligations sécurisées	–	–	2 519	–	2 519	942	4 298	7 759
Titrisation de créances sur cartes de crédit	–	–	–	424	424	–	872	1 296
Passifs subordonnés ⁽⁵⁾	–	–	–	1 006	1 006	–	9	1 015
Autres ⁽⁶⁾	2 686	234	1	6	2 927	–	–	2 927
	5 281	6 634	4 632	6 586	23 133	8 980	26 805	58 918
Financement garanti	–	1 149	2 599	1 798	5 546	4 185	19 097	28 828
Financement non garanti	5 281	5 485	2 033	4 788	17 587	4 795	7 708	30 090
	5 281	6 634	4 632	6 586	23 133	8 980	26 805	58 918
Au 31 octobre 2015	5 196	4 901	6 623	7 312	24 032	9 187	27 801	61 020

(1) Les acceptations bancaires ne sont pas incluses dans ce tableau.

(2) Les dépôts de banques comprennent tous les dépôts à terme non négociables de banques.

(3) Inclut les billets de dépôt au porteur.

(4) Les certificats de dépôt libellés en euros sont inclus dans les billets de premier rang non garantis à moyen terme.

(5) La dette subordonnée est présentée dans ce tableau, mais la Banque considère qu'elle ne fait pas partie de son financement institutionnel.

(6) La catégorie *Autres* comprend les dépôts à terme non négociables des institutions financières autres que des banques, telles que des courtiers, des caisses de retraite et des sociétés de fiducie.

Conformément au cadre de gestion global des liquidités, la Banque s'assure d'examiner régulièrement ses contrats qui stipulent qu'une garantie supplémentaire pourrait être exigée dans l'éventualité d'une diminution de sa notation de crédit. La gestion de la situation de trésorerie de la Banque tient déjà compte des exigences de garanties supplémentaires advenant la diminution de sa notation de crédit de un à trois crans. Le tableau ci-après présente les exigences de garanties supplémentaires advenant la diminution de sa notation de crédit de un, de deux ou de trois crans.

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 avril 2016		
	Diminution d'un cran	Diminution de deux crans	Diminution de trois crans
Dérivés ⁽¹⁾	19	40	91
Autres ⁽²⁾	–	199	199

(1) Exigences contractuelles relatives à des ententes connues sous le nom de *Credit Support Annexes*.

(2) Exigences contractuelles relatives à la facilité de financement de marge des conduits VAC.

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan

Les tableaux suivants présentent les échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan au 30 avril 2016, ainsi que les données comparatives au 31 octobre 2015. Les informations recueillies dans le cadre de cette analyse des échéances constituent une composante de la gestion des liquidités et du financement. Cependant, cette répartition par échéance n'est pas représentative de la façon dont la Banque gère son risque de taux d'intérêt, ni son risque de liquidité ni ses besoins de financement. La Banque tient compte de facteurs autres que les échéances contractuelles lorsqu'elle évalue les actifs liquides ou les flux de trésorerie futurs prévus.

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements hors bilan. Les instruments de crédit utilisés pour répondre aux besoins de financement de ses clients représentent le montant maximal du crédit additionnel que la Banque peut devoir consentir si les engagements sont entièrement utilisés.

La Banque a également des engagements minimaux futurs, en vertu de contrats de location relatifs à des locaux, et d'autres contrats, principalement liés à des services informatiques impartis. La majorité des engagements en vertu de baux se rapportent à des contrats de location simple.

(en millions de dollars canadiens)										Au 30 avril 2016	
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total	
Actif											
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 207	–	–	–	–	–	–	–	2 245	7 452	
Valeurs mobilières											
À la juste valeur par											
le biais du résultat net	1 291	1 479	1 414	1 020	380	3 433	8 483	6 349	18 422	42 271	
Disponibles à la vente	19	192	37	103	125	513	6 587	5 997	537	14 110	
Détenues jusqu'à leur échéance	–	–	–	–	–	25	1 607	75	–	1 707	
	1 310	1 671	1 451	1 123	505	3 971	16 677	12 421	18 959	58 088	
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	4 807	3 069	2 055	346	500	1 349	–	–	1 634	13 760	
Prêts et acceptations ⁽¹⁾											
Hypothécaires résidentiels	1 071	2 115	2 292	1 835	1 613	6 791	28 743	626	10	45 096	
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	843	631	762	651	630	1 828	8 327	1 748	17 515	32 935	
Aux entreprises et aux administrations publiques	6 641	2 798	2 713	2 804	2 659	4 365	8 623	2 330	2 023	34 956	
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	6 147	2 749	70	–	–	–	–	–	–	8 966	
Provisions pour pertes sur créances									(837)	(837)	
	14 702	8 293	5 837	5 290	4 902	12 984	45 693	4 704	18 711	121 116	
Autres											
Instruments financiers dérivés	1 076	1 062	539	571	368	967	2 676	4 922	–	12 181	
Créances de clients, de négociants et de courtiers ⁽¹⁾									482	482	
Créances achetées									1 334	1 334	
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises									707	707	
Immobilisations corporelles									1 540	1 540	
Goodwill									1 276	1 276	
Immobilisations incorporelles									1 113	1 113	
Autres actifs	242	143	130	74	133	128	102	83	650	1 685	
	1 318	1 205	669	645	501	1 095	2 778	5 005	7 102	20 318	
	27 344	14 238	10 012	7 404	6 408	19 399	65 148	22 130	48 651	220 734	

(1) Les montants remboursables sur demande sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 avril 2016									Total
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	
Passif et capitaux propres										
Dépôts ⁽¹⁾⁽²⁾										
Particuliers	797	1 097	1 440	2 154	2 739	4 102	7 652	981	27 010	47 972
Entreprises et administrations publiques	1 908	420	1 982	586	814	643	2 357	715	31 830	41 255
Institutions de dépôts	2 392	68	–	44	–	–	–	–	1 706	4 210
Dettes de premier rang non garantie	5 281	5 485	2 033	1 099	2 683	4 795	4 946	2 753	–	29 075
Obligations sécurisées	–	–	2 519	–	–	942	2 866	1 432	–	7 759
	10 378	7 070	7 974	3 883	6 236	10 482	17 821	5 881	60 546	130 271
Autres										
Acceptations	6 147	2 749	70	–	–	–	–	–	–	8 966
Engagements afférents à des titres vendus à découvert ⁽³⁾	5	183	19	37	12	1 085	4 400	6 456	2 642	14 839
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	8 443	1 526	3 952	2 337	811	–	–	–	1 226	18 295
Instruments financiers dérivés	1 070	888	666	775	314	986	2 049	2 611	–	9 359
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers ⁽¹⁾	–	–	–	–	–	–	–	–	2 607	2 607
Passifs relatifs à des créances cédées ⁽⁴⁾	–	1 149	80	1 083	291	3 243	8 758	5 169	–	19 773
Titrisation – cartes de crédit ⁽⁵⁾	–	–	–	424	–	–	872	–	–	1 296
Autres passifs – autres éléments ⁽¹⁾⁽⁵⁾	129	23	3	128	108	46	29	227	2 210	2 903
	15 794	6 518	4 790	4 784	1 536	5 360	16 108	14 463	8 685	78 038
Dettes subordonnées	–	–	–	–	1 006	–	–	9	–	1 015
Capitaux propres									11 410	11 410
	26 172	13 588	12 764	8 667	8 778	15 842	33 929	20 353	80 641	220 734
Engagements hors bilan										
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	6	196	179	688	511	574	751	216	–	3 121
Créances sur cartes de crédit ⁽⁶⁾	–	–	–	–	–	–	–	–	6 955	6 955
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit ⁽⁷⁾	15	–	–	1 998	3 479	–	–	–	–	5 492
Engagements de crédit ⁽⁸⁾	766	1 070	1 894	1 525	1 489	8 785	9 681	384	20 976	46 570
Engagements en vertu de contrats de location et autres contrats	76	148	217	213	209	738	1 173	832	–	3 606
Autre garantie	–	–	–	–	–	–	–	–	27	27

(1) Les montants remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(2) La présentation de la rubrique *Dépôts* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(3) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle résiduelle du titre sous-jacent.

(4) Ces montants comprennent principalement les passifs liés à la titrisation des prêts hypothécaires.

(5) La présentation de la rubrique *Autres passifs* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(6) Ces montants sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

(7) Advenant le cas de paiement pour une des facilités de garantie de liquidité, la Banque recevra en nantissement des obligations gouvernementales jusqu'à un montant de 2,2 G\$.

(8) Ces montants incluent 21,3 G\$ révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

(en millions de dollars canadiens)

Au 31 octobre 2015

	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 317	14	-	-	-	-	-	-	2 236	7 567
Valeurs mobilières										
À la juste valeur par										
le biais du résultat net	587	673	701	1 351	757	5 473	7 992	6 706	17 757	41 997
Disponibles à la vente	1	356	92	147	37	527	6 846	5 519	518	14 043
	588	1 029	793	1 498	794	6 000	14 838	12 225	18 275	56 040
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	6 280	4 036	4 345	25	312	1 185	-	-	1 519	17 702
Prêts et acceptations ⁽¹⁾										
Hypothécaires résidentiels	1 125	1 343	2 121	3 072	2 291	6 896	25 523	872	277	43 520
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	336	410	743	907	750	1 795	7 334	1 844	17 814	31 933
Aux entreprises et aux administrations publiques	3 767	1 609	1 719	2 143	1 479	2 558	7 269	2 127	8 283	30 954
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	7 896	919	585	-	-	-	-	-	-	9 400
Provisions pour pertes sur créances									(569)	(569)
	13 124	4 281	5 168	6 122	4 520	11 249	40 126	4 843	25 805	115 238
Autres										
Instruments financiers dérivés	520	682	550	606	208	831	2 627	4 818	-	10 842
Créances de clients, de négociants et de courtiers ⁽¹⁾									415	415
Créances achetées									1 438	1 438
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises									831	831
Immobilisations corporelles									1 817	1 817
Goodwill									1 277	1 277
Immobilisations incorporelles									1 059	1 059
Autres actifs	235	226	216	118	92	110	71	-	796	1 864
	755	908	766	724	300	941	2 698	4 818	7 633	19 543
	26 064	10 268	11 072	8 369	5 926	19 375	57 662	21 886	55 468	216 090

(1) Les montants remboursables sur demande sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(en millions de dollars canadiens)

Au 31 octobre 2015

	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
Passif et capitaux propres										
Dépôts ⁽¹⁾⁽²⁾										
Particuliers	1 063	1 103	1 920	1 170	1 451	5 304	7 333	910	25 727	45 981
Entreprises et administrations publiques	1 463	341	423	337	62	625	1 318	879	32 331	37 779
Institutions de dépôts	4 814	344	13	1	2	2	4	–	1 458	6 638
Dettes de premier rang non garantie	4 676	3 772	6 595	2 874	559	4 610	5 091	2 345	–	30 522
Obligations sécurisées	–	–	–	–	2 636	–	2 419	2 855	–	7 910
	12 016	5 560	8 951	4 382	4 710	10 541	16 165	6 989	59 516	128 830
Autres										
Acceptations	7 896	919	585	–	–	–	–	–	–	9 400
Engagements afférents à des titres vendus à découvert ⁽³⁾	340	1 270	207	65	327	1 521	4 579	5 933	3 091	17 333
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	5 875	736	4 733	–	–	840	–	–	1 595	13 779
Instruments financiers dérivés	527	748	646	418	153	886	1 825	2 553	–	7 756
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers ⁽¹⁾	–	–	–	–	–	–	–	–	1 871	1 871
Passifs relatifs à des créances cédées ⁽⁴⁾	15	1 129	28	1 163	80	3 145	9 083	5 127	–	19 770
Titrisation – cartes de crédit ⁽⁵⁾	–	–	–	–	–	424	872	–	–	1 296
Autres passifs – autres éléments ⁽¹⁾⁽⁵⁾	442	191	133	60	74	57	368	185	1 668	3 178
	15 095	4 993	6 332	1 706	634	6 873	16 727	13 798	8 225	74 383
Dettes subordonnée	505	–	–	–	–	1 008	–	9	–	1 522
Capitaux propres									11 355	11 355
	27 616	10 553	15 283	6 088	5 344	18 422	32 892	20 796	79 096	216 090
Engagements hors bilan										
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	6	426	120	410	371	664	864	212	–	3 073
Créances sur cartes de crédit ⁽⁶⁾	–	–	–	–	–	–	–	–	6 578	6 578
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit ⁽⁷⁾	–	15	2 044	15	–	3 054	–	–	–	5 128
Engagements de crédit ⁽⁸⁾	544	1 481	802	1 793	2 246	8 046	9 215	648	20 770	45 545
Engagements en vertu de contrats de location et autres contrats	76	150	221	214	208	735	1 158	812	–	3 574
Autre garantie	–	–	–	–	–	–	–	–	28	28

(1) Les montants remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(2) La présentation de la rubrique *Dépôts* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(3) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle résiduelle du titre sous-jacent.

(4) Ces montants comprennent principalement les passifs liés à la titrisation des prêts hypothécaires.

(5) La présentation de la rubrique *Autres passifs* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(6) Ces montants sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

(7) Advenant le cas de paiement pour une des facilités de garantie de liquidité, la Banque recevra en nantissement des obligations gouvernementales jusqu'à un montant de 1,8 G\$.

(8) Ces montants incluent 20,8 G\$ révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

(en millions de dollars canadiens,
sauf pour les données par action)

	2016				2015		2014		2015	2014
	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3	Total	Total
Revenu total	1 425	1 289	1 405	1 510	1 421	1 410	1 364	1 460	5 746	5 464
Résultat net	210	261	347	453	404	415	330	441	1 619	1 538
Résultat par action (\$)										
de base	0,52	0,68	0,96	1,29	1,14	1,17	0,92	1,26	4,56	4,36
dilué	0,52	0,67	0,95	1,28	1,13	1,16	0,91	1,24	4,51	4,32
Dividendes par action ordinaire (\$)	0,54	0,54	0,52	0,52	0,50	0,50	0,48	0,48	2,04	1,88
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (%)	7,7	9,5	13,6	18,8	17,6	17,8	14,3	20,1	16,9	17,9
Actif total	220 734	219 301	216 090	215 560	207 123	214 474	205 429	198 822		
Prêts douteux nets	300	234	254	254	249	194	248	184		
Par action ordinaire (\$)										
Valeur comptable	27,75	27,77	28,26	27,60	27,01	26,33	25,76	25,18		
Cours de l'action										
haut	45,56	44,11	46,33	50,01	49,15	55,06	53,88	49,15		
bas	35,95	35,83	40,75	43,78	45,02	44,21	48,16	45,19		

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(non audités)

Bilans consolidés	41
États consolidés des résultats	42
États consolidés du résultat global	43
États consolidés de la variation des capitaux propres	44
États consolidés des flux de trésorerie	45
Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés	46

BILANS CONSOLIDÉS

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Au 30 avril 2016	Au 31 octobre 2015
Actif		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	7 452	7 567
Valeurs mobilières (notes 4 et 5)		
À la juste valeur par le biais du résultat net	42 271	41 997
Disponibles à la vente	14 110	14 043
Détenues jusqu'à leur échéance	1 707	–
	58 088	56 040
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	13 760	17 702
Prêts (note 6)		
Hypothécaires résidentiels	45 096	43 520
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	32 935	31 933
Aux entreprises et aux administrations publiques	34 956	30 954
	112 987	106 407
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	8 966	9 400
Provisions pour pertes sur créances	(837)	(569)
	121 116	115 238
Autres		
Instruments financiers dérivés	12 181	10 842
Créances de clients, de négociants et de courtiers	482	415
Créances achetées	1 334	1 438
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises (note 8)	707	831
Immobilisations corporelles	1 540	1 817
Goodwill	1 276	1 277
Immobilisations incorporelles	1 113	1 059
Autres actifs (note 9)	1 685	1 864
	20 318	19 543
	220 734	216 090
Passif et capitaux propres		
Dépôts (notes 4 et 10)		
Particuliers	47 972	45 981
Entreprises et administrations publiques	76 029	74 441
Institutions de dépôts	6 270	8 408
	130 271	128 830
Autres		
Acceptations	8 966	9 400
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	14 839	17 333
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	18 295	13 779
Instruments financiers dérivés	9 359	7 756
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	2 607	1 871
Passifs relatifs à des créances cédées (notes 4 et 7)	19 773	19 770
Autres passifs (note 11)	4 199	4 474
	78 038	74 383
Dettes subordonnées (note 13)	1 015	1 522
Capitaux propres		
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque (notes 15 et 19)		
Actions privilégiées	1 250	1 023
Actions ordinaires	2 620	2 614
Surplus d'apport	69	67
Résultats non distribués	6 530	6 705
Autres éléments cumulés du résultat global	145	145
	10 614	10 554
Participations ne donnant pas le contrôle (note 16)	796	801
	11 410	11 355
	220 734	216 090

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 30 avril		Semestre terminé le 30 avril	
	2016	2015	2016	2015
Revenus d'intérêts				
Prêts	916	866	1 829	1 781
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	154	172	319	347
Valeurs mobilières disponibles à la vente	84	75	167	144
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	3	–	3	–
Dépôts auprès d'institutions financières	18	6	32	13
	1 175	1 119	2 350	2 285
Frais d'intérêts				
Dépôts	345	328	682	673
Passifs relatifs à des créances cédées	102	102	204	208
Dette subordonnée	8	13	16	30
Autres	11	26	33	59
	466	469	935	970
Revenu net d'intérêts	709	650	1 415	1 315
Revenus autres que d'intérêts				
Commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils	94	111	169	191
Commissions de courtage en valeurs mobilières	61	75	120	148
Revenus des fonds communs de placement	87	81	172	154
Revenus des services fiduciaires	109	111	223	218
Revenus de crédit	91	93	185	176
Revenus sur cartes	28	28	57	64
Frais d'administration sur les dépôts et les paiements	61	56	123	113
Revenus (pertes) de négociation (note 18)	8	14	55	117
Gains (pertes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net	29	56	40	63
Revenus d'assurances, montant net	28	25	54	47
Revenus de change, autres que de négociation	19	21	43	43
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises	11	(8)	7	–
Autres (note 8)	90	108	51	182
	716	771	1 299	1 516
Revenu total	1 425	1 421	2 714	2 831
Dotations aux pertes sur créances (note 6)	317	57	380	111
	1 108	1 364	2 334	2 720
Frais autres que d'intérêts				
Rémunération et avantages du personnel	506	538	1 049	1 086
Frais d'occupation	58	59	114	113
Technologie	133	168	268	288
Communications	18	19	35	36
Honoraires professionnels	66	53	127	107
Autres	95	99	186	169
	876	936	1 779	1 799
Résultat avant charge d'impôts	232	428	555	921
Charge d'impôts	22	24	84	102
Résultat net	210	404	471	819
Résultat net attribuable aux				
Actionnaires privilégiés	16	11	27	23
Actionnaires ordinaires	177	377	405	762
Actionnaires de la Banque	193	388	432	785
Participations ne donnant pas le contrôle	17	16	39	34
	210	404	471	819
Résultat par action (en dollars) (note 21)				
de base	0,52	1,14	1,20	2,32
dilué	0,52	1,13	1,19	2,29
Dividendes par action ordinaire (en dollars)	0,54	0,50	1,08	1,00

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 30 avril		Semestre terminé le 30 avril	
	2016	2015	2016	2015
Résultat net	210	404	471	819
Autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts				
Éléments qui peuvent être reclassés ultérieurement dans le résultat net				
Écart de change, montant net				
Gains (pertes) nets de change non réalisés sur les investissements dans des établissements à l'étranger	(140)	(102)	(30)	18
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets de change sur les investissements dans des établissements à l'étranger	–	–	(12)	–
Incidence des opérations de couverture des gains (pertes) nets de change	108	74	17	(30)
Reclassement dans le résultat net de l'incidence des opérations de couverture des (gains) pertes nets de change	–	–	5	–
	(32)	(28)	(20)	(12)
Variation nette des valeurs mobilières disponibles à la vente				
Gains (pertes) nets non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	82	(9)	16	60
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(30)	(53)	(34)	(62)
	52	(62)	(18)	(2)
Variation nette des instruments de couverture des flux de trésorerie				
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	40	26	44	26
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés	(4)	(3)	(7)	(6)
	36	23	37	20
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	(3)	–	1	3
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net				
Réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi	15	91	(137)	(22)
Variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(40)	–	(40)	–
	(25)	91	(177)	(22)
Total des autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts	28	24	(177)	(13)
Résultat global	238	428	294	806
Résultat global attribuable aux				
Actionnaires de la Banque	222	421	255	778
Participations ne donnant pas le contrôle	16	7	39	28
	238	428	294	806

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT – AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

La charge ou l'économie d'impôts relative à chaque composante des autres éléments du résultat global est présentée dans le tableau suivant.

	Trimestre terminé le 30 avril		Semestre terminé le 30 avril	
	2016	2015	2016	2015
Écart de change, montant net				
Gains (pertes) nets de change non réalisés sur les investissements dans des établissements à l'étranger	(4)	(5)	1	2
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets de change sur les investissements dans des établissements à l'étranger	–	–	(2)	–
Incidence des opérations de couverture des gains (pertes) nets de change	22	22	(1)	–
Reclassement dans le résultat net de l'incidence des opérations de couverture des (gains) pertes nets de change	–	–	2	–
	18	17	–	2
Variation nette des valeurs mobilières disponibles à la vente				
Gains (pertes) nets non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	30	(3)	6	23
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(11)	(20)	(12)	(23)
	19	(23)	(6)	–
Variation nette des instruments de couverture des flux de trésorerie				
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	14	10	16	9
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés	(2)	(1)	(3)	(2)
	12	9	13	7
Réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi	6	33	(50)	(8)
Variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(14)	–	(14)	–
	41	36	(57)	1

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Semestre terminé le 30 avril	
	2016	2015
Actions privilégiées au début (note 15)	1 023	1 223
Émission d'actions privilégiées, série 34	400	–
Rachat d'actions privilégiées, séries 16 et 20, à des fins d'annulation	(173)	(200)
Actions privilégiées à la fin	1 250	1 023
Actions ordinaires au début	2 614	2 293
Émissions d'actions ordinaires		
Régime d'options d'achat d'actions	21	26
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation	(15)	4
Actions ordinaires à la fin	2 620	2 323
Surplus d'apport au début	67	52
Charge au titre des options d'achat d'actions (note 19)	6	10
Options d'achat d'actions levées	(3)	(3)
Autres	(1)	–
Surplus d'apport à la fin	69	59
Résultats non distribués au début	6 705	5 850
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	432	785
Dividendes (note 15)		
Actions privilégiées	(24)	(23)
Actions ordinaires	(364)	(329)
Prime versée sur actions privilégiées rachetées à des fins d'annulation	(3)	–
Frais d'émission d'actions	(6)	–
Réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi	(137)	(22)
Variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(40)	–
Effet du passif financier lié à l'option de vente émise à l'intention de participations ne donnant pas le contrôle	(33)	(30)
Résultats non distribués à la fin	6 530	6 231
Autres éléments cumulés du résultat global au début	145	289
Écart de change, montant net	(20)	(12)
Variation nette des gains (pertes) non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(18)	(2)
Variation nette des gains (pertes) sur les instruments de couverture des flux de trésorerie	37	26
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	1	3
Autres éléments cumulés du résultat global à la fin	145	304
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque	10 614	9 940
Participations ne donnant pas le contrôle au début	801	795
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	39	34
Autres éléments du résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	–	(6)
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle	(44)	(38)
Participations ne donnant pas le contrôle à la fin	796	785
Capitaux propres	11 410	10 725

AUTRES ÉLÉMENTS CUMULÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

	Au 30 avril 2016	Au 30 avril 2015
Autres éléments cumulés du résultat global		
Écart de change, montant net	(16)	(15)
Gains (pertes) nets non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(6)	166
Gains (pertes) nets sur les instruments de couverture des flux de trésorerie	161	149
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	6	4
	145	304

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Semestre terminé le 30 avril	
	2016	2015
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat net	471	819
Ajustements pour		
Dotations aux pertes sur créances	380	111
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	212	105
Radiation d'une participation dans une entreprise associée (note 8)	164	-
Gain sur cession d'actions de Corporation Fiera Capital	-	(34)
Pertes de valeur d'immobilisations incorporelles	-	46
Impôts différés	(55)	(8)
Ajustement relatif au change pour la dette subordonnée	-	1
Pertes (gains) sur cessions de valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net	(44)	(72)
Pertes de valeur des valeurs mobilières disponibles à la vente	4	9
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises	(7)	-
Charge au titre des options d'achat d'actions	6	10
Variation des actifs et des passifs liés aux activités opérationnelles		
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	(274)	(618)
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	3 942	6 340
Prêts, déduction faite de la titrisation	(6 689)	(776)
Dépôts	1 441	2 163
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	(2 494)	(536)
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	4 516	(3 837)
Instruments financiers dérivés, montant net	264	(1 107)
Montants nets à recevoir et à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	669	166
Créances achetées	104	(444)
Intérêts et dividendes à recevoir et intérêts à payer	(47)	(88)
Actifs et passifs d'impôt exigible	75	(83)
Autres éléments	(283)	391
	2 355	2 558
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Émission d'actions privilégiées	400	-
Rachat d'actions privilégiées à des fins d'annulation	(176)	(200)
Émission d'actions ordinaires	3	28
Remboursement de dette subordonnée	(500)	(350)
Frais d'émission d'actions	(6)	-
Dividendes versés	(384)	(188)
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle	(44)	(38)
	(707)	(748)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Cession d'actions de Corporation Fiera Capital	-	114
Achats de valeurs mobilières disponibles à la vente	(3 259)	(4 209)
Échéances de valeurs mobilières disponibles à la vente	412	263
Cessions de valeurs mobilières disponibles à la vente	2 773	2 255
Achats de valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	(1 709)	-
Variation nette des actifs corporels loués en vertu de contrats de location simple	163	(630)
Variation nette des immobilisations corporelles	(70)	(36)
Variation nette des immobilisations incorporelles	(124)	(122)
	(1 814)	(2 365)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	51	(1 061)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(115)	(1 616)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	7 567	8 086
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin ⁽¹⁾	7 452	6 470
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Intérêts versés	977	1 084
Intérêts et dividendes reçus	2 357	2 291
Impôts payés sur les résultats	135	180

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

(1) Cette rubrique représente le solde de *Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières* du bilan consolidé. Ce solde comprend un montant de 0,9 G\$ au 30 avril 2016 (1,3 G\$ au 31 octobre 2015) pour lequel il y a des restrictions. De plus, un montant de 3 M\$ est entiercé au 30 avril 2016 (3 M\$ au 31 octobre 2015).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(non auditées) (en millions de dollars canadiens)

Note 1	Mode de présentation	46	Note 14	Opérations de couverture	65
Note 2	Modifications de méthodes comptables	47	Note 15	Capital-actions	66
Note 3	Juste valeur des instruments financiers	49	Note 16	Participations ne donnant pas le contrôle	67
Note 4	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	57	Note 17	Informations sur le capital	68
Note 5	Valeurs mobilières	58	Note 18	Revenus liés aux activités de négociation	69
Note 6	Prêts	59	Note 19	Paiements fondés sur des actions	69
Note 7	Actifs financiers transférés mais non décomptabilisés	62	Note 20	Avantages du personnel - Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	70
Note 8	Entreprises associées et coentreprises	63	Note 21	Résultat par action	71
Note 9	Autres actifs	63	Note 22	Entités structurées	72
Note 10	Dépôts	63	Note 23	Informations sectorielles	74
Note 11	Autres passifs	64	Note 24	Événements postérieurs à la date du bilan consolidé	75
Note 12	Restructuration	64			
Note 13	Dettes subordonnées	64			

NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION

Le 31 mai 2016, le conseil d'administration a autorisé la publication des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (les états financiers consolidés) de la Banque pour le trimestre terminé le 30 avril 2016.

Les états financiers consolidés de la Banque sont préparés conformément à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit, à moins d'indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF), que les états financiers doivent être préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB). Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux IFRS.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément à l'IAS 34 – *Information financière intermédiaire*, en appliquant les méthodes comptables décrites à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 octobre 2015, à l'exception de celles décrites à la note 2. Les modifications futures de méthodes comptables sont également présentées à la note 2. Puisque ces états financiers consolidés intermédiaires ne comprennent pas toute l'information exigée aux termes des IFRS dans les états financiers annuels, ils doivent être lus conjointement avec les états financiers annuels consolidés audités et les notes y afférant de l'exercice terminé le 31 octobre 2015.

Au 1^{er} novembre 2015, la Banque a modifié le classement de certains montants de l'état consolidé des résultats afin de mieux refléter la nature des revenus présentés dans le secteur des Particuliers et Entreprises. Ainsi, pour le trimestre terminé le 30 avril 2015, un montant de 10 M\$ présenté au poste *Revenus autres que d'intérêts – Revenus de crédit* a été reclassé dans le *Revenu net d'intérêts* (19 M\$ pour le semestre terminé le 30 avril 2015). Ce reclassement n'a aucune incidence sur le *Résultat net*.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, qui constituent à la fois la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Banque. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars.

NOTE 2 – MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES

Modifications de méthodes comptables

Au cours du trimestre terminé le 30 avril 2016, la Banque a adopté les dispositions sur le risque de crédit propre de l'IFRS 9 et elle a mis à jour une de ses principales méthodes comptables, telles que décrites ci-dessous.

IFRS 9 – Instruments financiers (risque de crédit propre)

Le 1^{er} février 2016, la Banque a adopté prospectivement et par anticipation les dispositions sur le risque de crédit propre de l'IFRS 9 - *Instruments financiers*. Ces dispositions exigent que les variations de la juste valeur des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net qui sont attribuables aux variations du risque de crédit propre de l'entité soient comptabilisées dans les *Autres éléments du résultat global*, sauf si ces variations compensent les montants comptabilisés dans le *Résultat net*. Les variations de la juste valeur qui ne sont pas attribuables au risque propre de l'entité continuent d'être comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les montants comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat global* ne seront pas reclassés ultérieurement dans le *Résultat net*. Pour les périodes intermédiaires et annuelles antérieures au 1^{er} février 2016, toute variation de la juste valeur des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net était comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance

Au cours du trimestre terminé le 30 avril 2016, la Banque a classé des valeurs mobilières dans la catégorie « détenues jusqu'à leur échéance ». Les valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, que la Banque a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. La Banque comptabilise les opérations sur les valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance à la date de transaction, et les coûts de transaction sont capitalisés. À leur comptabilisation initiale, ces valeurs mobilières sont comptabilisées à la juste valeur. Au cours des périodes ultérieures, elles sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminuées de toute perte de valeur évaluée selon le même modèle de dépréciation que celui utilisé pour les prêts. Les revenus d'intérêts, ainsi que l'amortissement des primes et des escomptes sur ces valeurs mobilières, sont comptabilisés dans le *Revenu net d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Changements d'estimations comptables

Dépréciation des valeurs mobilières disponibles à la vente

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2016, suite à une évaluation des conditions du marché, la Banque a revu la définition des termes « importante » et « prolongée » afin de fournir une meilleure estimation des pertes de valeur, le cas échéant, des titres de participation classés dans les valeurs mobilières disponibles à la vente. Comme il est défini à la note 1 des états financiers consolidés annuels audité pour l'exercice terminé le 31 octobre 2015, le terme « importante » signifie une baisse de plus de 30 % de la juste valeur sur une période consécutive d'au moins six mois, et le terme « prolongée », une baisse de la juste valeur de plus de 5 % sur une période consécutive d'au moins 12 mois. Compte tenu des faits et des circonstances, ces définitions ont été modifiées afin que le terme « importante » signifie une baisse de plus de 40 % de la juste valeur sur une période consécutive d'au moins six mois et que le terme « prolongée » signifie une baisse de plus de 5 % de la juste valeur sur une période consécutive d'au moins 18 mois. Ce changement des définitions, qui a pris effet le 1^{er} novembre 2015, est considéré comme un changement d'estimation comptable et est donc appliqué de façon prospective. Ce changement a eu pour effet de diminuer les pertes de valeur des titres de participation classés dans les valeurs mobilières disponibles à la vente pour le trimestre terminé le 31 janvier 2016, passant ainsi de 9 M\$ à 3 M\$.

Provision sectorielle sur prêts non douteux

Au cours du trimestre terminé le 30 avril 2016, suite à l'augmentation importante du risque de crédit d'un groupe de prêts d'une industrie, la Banque a constitué une provision sectorielle sur prêts non douteux. Lorsque le risque de crédit d'un portefeuille de prêts présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires ou d'un groupe de prêts d'une industrie augmente de façon importante, mais que les prêts n'ont pas encore été identifiés individuellement comme étant douteux, une provision sectorielle est constituée collectivement pour l'ensemble du portefeuille ou du groupe de prêts. Cette provision sectorielle reflète les pertes de valeur que la Banque a subies en raison d'événements qui sont survenus mais pour lesquels une perte individuelle n'a pas été identifiée.

NOTE 2 – MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Modifications futures de méthodes comptables

La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption des normes suivantes sur les états financiers consolidés.

Date d'entrée en vigueur – adoption anticipée le 1^{er} novembre 2017

IFRS 9 – *Instruments financiers*

En juillet 2014, l'IASB a publié la version complète et finale de l'IFRS 9, qui remplace la norme actuelle sur les instruments financiers. L'IFRS 9 comprend les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers ainsi que les exigences générales relatives à la comptabilité de couverture. La comptabilité de macro-couverture a été dissociée de l'IFRS 9 et sera considérée dans une norme distincte qui sera publiée séparément. L'IFRS 9 établit un modèle unique de classement et d'évaluation des actifs financiers qui est fondé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels ainsi que sur le modèle économique relatif à la détention d'actifs financiers.

L'IFRS 9 introduit également un nouveau modèle unique de dépréciation des actifs financiers n'étant pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net qui nécessite la comptabilisation de pertes de crédit attendues plutôt que de pertes subies comme l'exige la norme actuelle. Ce modèle exige la comptabilisation de pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir à compter de la date de la comptabilisation initiale d'un actif financier, puis la comptabilisation de pertes attendues pour la durée de vie si le risque de crédit que comporte l'instrument financier en question a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale. En décembre 2015, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a publié ses *Recommandations relatives au risque de crédit à la comptabilisation des pertes de crédit attendues*.

Quant au nouveau modèle de comptabilité de couverture, il permet de mieux aligner la comptabilité de couverture avec les activités de gestion des risques. Toutefois, l'IASB permet de conserver les exigences actuelles relatives à la comptabilité de couverture jusqu'à ce qu'il mène à terme son projet sur la comptabilité de macro-couverture.

L'IASB exige l'application obligatoire de l'IFRS 9 à compter du 1^{er} novembre 2018 mais permet l'adoption anticipée. Toutefois, le 9 janvier 2015, le BSIF a publié la version définitive du préavis intitulé *Adoption anticipée de la norme IFRS 9 Instruments financiers par les banques d'importance systémique intérieure* dans lequel il précise qu'il s'attend à ce que les banques d'importance systémique intérieure, dont la Banque, adoptent la norme IFRS 9 à compter du 1^{er} novembre 2017. De façon générale, l'IFRS 9 doit être appliquée rétroactivement.

Par conséquent, la Banque adoptera les dispositions de la norme IFRS 9 en date du 1^{er} novembre 2017. Elle présentera ses premiers états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le trimestre se terminant le 31 janvier 2018 conformément à ces dispositions, y compris un bilan d'ouverture consolidé au 1^{er} novembre 2017.

Afin de se préparer à l'adoption de la norme IFRS 9, la Banque a élaboré un projet à l'échelle de l'entreprise, mis en place une équipe spécialisée et établi une structure formelle de gouvernance. La Banque a mis en œuvre un plan détaillé du projet qui définit les activités clés et le calendrier de ces activités. Le projet progresse selon le calendrier prévu. Comme les interprétations de la nouvelle norme continuent d'évoluer, la Banque poursuit la surveillance des interprétations et met à jour ses conclusions préliminaires en conséquence.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2018

IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*

En mai 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme, l'IFRS 15, qui remplace les normes et interprétations actuelles sur la comptabilisation des revenus. L'IFRS 15 établit un modèle global unique pour la comptabilisation des revenus tirés de contrats avec des clients. Le nouveau modèle vise tous les contrats conclus avec des clients à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application d'autres IFRS tels que les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. L'IFRS 15 doit être appliquée de façon rétrospective.

Lors de sa réunion du 22 juillet 2015, l'IASB a confirmé à l'unanimité sa proposition de reporter la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 15 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'application anticipée demeure permise.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2019

IFRS 16 – *Contrats de location*

En janvier 2016, l'IASB a publié une nouvelle norme, l'IFRS 16 – *Contrats de location*. La nouvelle norme exige la comptabilisation au bilan, par le preneur, de la plupart des contrats de location selon un modèle unique, éliminant ainsi la distinction actuelle entre contrats de location simple et contrats de location-financement. Toutefois, le traitement comptable appliqué par le bailleur demeure similaire à la pratique actuelle et la distinction entre contrats de location simple et contrats de location-financement reste inchangée. L'application anticipée est permise si l'IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* a aussi été appliquée.

NOTE 3 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur et valeur comptable des instruments financiers par catégorie

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan consolidé soit à la juste valeur, soit au coût après amortissement selon les catégories définies par le cadre comptable relatif aux instruments financiers.

	Au 30 avril 2016						
	Valeur comptable et juste valeur			Valeur comptable	Juste valeur	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
	Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Instruments financiers au coût amorti	Instruments financiers au coût amorti		
Actifs financiers							
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	–	–	–	7 452	7 452	7 452	7 452
Valeurs mobilières	40 052	2 219	14 110	1 707	1 701	58 088	58 082
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	751	–	13 009	13 009	13 760	13 760
Prêts et acceptations	4 987	104	–	116 025	116 769	121 116	121 860
Autres							
Instruments financiers dérivés	12 181	–	–	–	–	12 181	12 181
Créances de clients, de négociants et de courtiers	–	–	–	482	482	482	482
Créances achetées	–	–	–	1 334	1 334	1 334	1 334
Autres actifs	–	–	–	452	452	452	452
Passifs financiers							
Dépôts	–	3 317	–	126 954 ⁽¹⁾	127 516	130 271	130 833
Autres							
Acceptations	–	–	–	8 966	8 966	8 966	8 966
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	14 839	–	–	–	–	14 839	14 839
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	–	–	–	18 295	18 295	18 295	18 295
Instruments financiers dérivés	9 359	–	–	–	–	9 359	9 359
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	–	–	–	2 607	2 607	2 607	2 607
Passifs relatifs à des créances cédées	–	5 989	–	13 784	13 807	19 773	19 796
Autres passifs	44	–	–	2 226	2 237	2 270	2 281
Dettes subordonnées	–	–	–	1 015	1 017	1 015	1 017

(1) Incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

NOTE 3 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Au 31 octobre 2015

	Valeur comptable et juste valeur			Valeur comptable	Juste valeur	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
	Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Instruments financiers au coût amorti	Instruments financiers au coût amorti		
Actifs financiers							
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	–	–	–	7 567	7 567	7 567	7 567
Valeurs mobilières	39 753	2 244	14 043	–	–	56 040	56 040
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	295	–	17 407	17 407	17 702	17 702
Prêts et acceptations	4 413	152	–	110 673	111 407	115 238	115 972
Autres							
Instruments financiers dérivés	10 842	–	–	–	–	10 842	10 842
Créances de clients, de négociants et de courtiers	–	–	–	415	415	415	415
Créances achetées	–	–	–	1 438	1 438	1 438	1 438
Autres actifs	–	–	–	459	459	459	459
Passifs financiers							
Dépôts	–	3 053		125 777 ⁽¹⁾	126 247	128 830	129 300
Autres							
Acceptations	–	–		9 400	9 400	9 400	9 400
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	17 333	–		–	–	17 333	17 333
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	–	–		13 779	13 779	13 779	13 779
Instruments financiers dérivés	7 756	–		–	–	7 756	7 756
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	–	–		1 871	1 871	1 871	1 871
Passifs relatifs à des créances cédées	–	6 402		13 368	13 427	19 770	19 829
Autres passifs	50	–		2 227	2 227	2 277	2 277
Dettes subordonnées	–	–		1 522	1 526	1 522	1 526

(1) Incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif financier ou payé pour le transfert d'un passif financier lors d'une transaction normale sur le marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché, c'est-à-dire une valeur de sortie.

Les cours non ajustés sur des marchés actifs représentent la meilleure indication de la juste valeur. En l'absence de cours sur un marché actif, la Banque a recours à d'autres techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation de données observables pertinentes et minimisent celle de données non observables. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur un marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options, et toute autre technique d'évaluation couramment utilisée par les intervenants du marché s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables. Le jugement est requis dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation.

L'établissement de la juste valeur est soumis à un cadre de contrôle rigoureux. La Banque dispose de politiques et procédures qui régissent le processus d'évaluation de la juste valeur. La structure de gouvernance de la Banque en matière d'évaluation est demeurée en grande partie identique à celle décrite à la note 3 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2015. Les techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des actifs et passifs financiers sont également décrites dans cette note et aucun changement important n'a été apporté aux techniques d'évaluation.

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les IFRS établissent une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers. La hiérarchie qui s'applique à la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur un marché actif chaque fois que de telles données existent. La hiérarchie place au plus haut niveau les cours non ajustés observés sur des marchés actifs pour des instruments identiques, et les données d'entrée non observables au niveau le plus bas. Si des données d'entrée de différents niveaux dans la hiérarchie sont utilisées, l'instrument financier est alors classé au même niveau de la hiérarchie que la donnée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 3 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2015.

Le transfert d'instruments financiers entre les niveaux 1 et 2 ainsi que les transferts vers le (ou hors du) niveau 3 sont présumés avoir eu lieu au début du trimestre dans lequel le transfert a eu lieu. Des transferts importants peuvent survenir entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs en raison de nouvelles informations concernant les données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur et le caractère observable de ces données.

Au cours du trimestre terminé le 30 avril 2016, 48 M\$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net et 66 M\$ d'engagements afférents à des titres vendus à découvert ont été transférés hors du niveau 2 vers le niveau 1 suite à l'évolution de conditions du marché (aucun transfert significatif pour le trimestre terminé le 30 avril 2015). Au cours du semestre terminé le 30 avril 2016, 66 M\$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net et 70 M\$ d'engagements afférents à des titres vendus à découvert ont été transférés hors du niveau 2 vers le niveau 1 suite à l'évolution de conditions de marché (70 M\$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net et aucun transfert significatif pour les engagements afférents à des titres vendus à découvert pour le semestre terminé le 30 avril 2015). De plus, au cours des semestres terminés les 30 avril 2016 et 2015, il y a eu des transferts d'autres instruments financiers vers le (ou hors du) niveau 3 en raison de changements de disponibilité de données d'entrée observables sur un marché suite à l'évolution de conditions de marché.

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des évaluations des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé.

	Au 30 avril 2016			Total des actifs / passifs financiers à la juste valeur
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs financiers				
Valeurs mobilières				
À la juste valeur par le biais du résultat net				
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	2 895	5 769	–	8 664
Les provinces	–	9 741	–	9 741
Les municipalités et les commissions scolaires	–	420	–	420
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	1 456	514	–	1 970
Autres titres de créance	–	3 036	–	3 036
Titres de participation	17 537	891	12	18 440
	21 888	20 371	12	42 271
Disponibles à la vente				
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	239	6 581	–	6 820
Les provinces	–	4 623	–	4 623
Les municipalités et les commissions scolaires	–	371	–	371
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	821	28	–	849
Autres titres de créance	–	803	33	836
Titres de participation	216	122	273	611
	1 276	12 528	306	14 110
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	751	–	751
Prêts et acceptations	–	5 091	–	5 091
Autres				
Instruments financiers dérivés	114	11 956	111	12 181
	23 278	50 697	429	74 404
Passifs financiers				
Dépôts	–	3 434	29	3 463
Autres				
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	9 593	5 246	–	14 839
Instruments financiers dérivés	109	9 143	107	9 359
Passifs relatifs à des créances cédées	–	5 989	–	5 989
Autres passifs	–	44	–	44
	9 702	23 856	136	33 694

NOTE 3 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

	Au 31 octobre 2015			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total des actifs / passifs financiers à la juste valeur
Actifs financiers				
Valeurs mobilières				
À la juste valeur par le biais du résultat net				
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	1 969	6 647	–	8 616
Les provinces	–	10 359	–	10 359
Les municipalités et les commissions scolaires	–	789	–	789
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	326	866	–	1 192
Autres titres de créance	–	3 264	–	3 264
Titres de participation	17 145	611	21	17 777
	19 440	22 536	21	41 997
Disponibles à la vente				
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	283	6 184	–	6 467
Les provinces	–	4 676	–	4 676
Les municipalités et les commissions scolaires	–	428	–	428
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	904	25	–	929
Autres titres de créance	–	913	30	943
Titres de participation	225	144	231	600
	1 412	12 370	261	14 043
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	295	–	295
Prêts et acceptations	–	4 565	–	4 565
Autres				
Instruments financiers dérivés	95	10 730	17	10 842
	20 947	50 496	299	71 742
Passifs financiers				
Dépôts	–	3 184	20	3 204
Autres				
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	11 456	5 877	–	17 333
Instruments financiers dérivés	42	7 659	55	7 756
Passifs relatifs à des créances cédées	–	6 402	–	6 402
Autres passifs	–	50	–	50
	11 498	23 172	75	34 745

Instruments financiers classés dans le niveau 3

La Banque classe les instruments financiers dans le niveau 3 lorsque la technique d'évaluation est fondée sur au moins une donnée d'entrée importante qui n'est pas observable sur des marchés. La Banque maximise l'utilisation de données observables pour déterminer la juste valeur des instruments financiers.

Techniques d'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3

Autres billets restructurés des conduits de véhicules d'actifs cadres (VAC) I et VAC II

La détermination de la juste valeur de ces instruments financiers est fondée sur la valeur de l'actif net qui représente la valeur estimative des titres basée sur les évaluations reçues de l'administrateur des conduits.

Titres de participation et autres titres de créance

La détermination de la juste valeur de ces instruments financiers est fondée notamment sur la valeur de l'actif net qui représente la valeur estimative des titres basée sur les évaluations reçues des gestionnaires de placements, des gestionnaires de fonds ou des commandités des sociétés en commandite. La juste valeur peut aussi être déterminée à l'aide de techniques d'évaluation internes ajustées pour tenir compte des facteurs de risque propres aux instruments financiers et de la conjoncture économique.

Instruments financiers dérivés

Pour déterminer la juste valeur des instruments financiers dérivés hors bourse, des techniques d'évaluation bien établies sont utilisées et intègrent des hypothèses basées principalement sur des données d'entrée observables sur des marchés telles que les prix courants du marché et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temps de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les courbes de crédit, les taux de change et les facteurs de volatilité des prix et des taux. La Banque inclut aussi l'ajustement de l'évaluation de crédit (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA), l'ajustement de l'évaluation lié au risque de crédit de la Banque (*Debit Valuation Adjustment* ou DVA) et l'ajustement de valeur lié au financement (*Funding Valuation Adjustment* ou FVA).

Billets de dépôts structurés

La juste valeur des billets de dépôts structurés est établie d'après des modèles d'évaluation qui maximisent l'utilisation de données d'entrée observables lorsqu'elles sont disponibles, telles que des indices de rendement de référence, et tient compte également du DVA. Lorsque la juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation des options, les techniques d'évaluation sont similaires à celles décrites pour les instruments financiers dérivés.

Les tableaux suivants présentent les données d'entrée non observables importantes utilisées aux fins des évaluations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie.

Au 30 avril 2016					
	Juste valeur	Principales techniques d'évaluation	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette de valeur des données	
				Bas	Haut
Actifs financiers					
Valeurs mobilières					
Autres billets restructurés des conduits VAC I et VAC II	6	Valeur de l'actif net	Valeur de l'actif net		100 %
Titres de participation et autres titres de créance	312	Valeur de l'actif net Cours de marché comparables Modèle fondé sur les prix	Valeur de l'actif net Ratio valeur de l'entreprise/BAIIA ⁽¹⁾ Équivalence de prix	11 x 71 %	100 % 14 x 146 %
Autres					
Instruments financiers dérivés Contrats de taux d'intérêt	1	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation		2,20 %
Contrats sur actions	110	Modèle d'évaluation des options	Volatilité à long terme Corrélation du marché	10 % (58) %	43 % 80 %
	429				
Passifs financiers					
Dépôts					
Billets de dépôts structurés	29	Modèle d'évaluation des options	Volatilité à long terme Corrélation du marché	12 % (58) %	62 % 86 %
Autres					
Instruments financiers dérivés Contrats sur actions	107	Modèle d'évaluation des options	Volatilité à long terme Corrélation du marché	9 % (58) %	61 % 86 %
	136				

(1) BAIIA signifie bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement.

NOTE 3 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Au 31 octobre 2015				
Juste valeur	Principales techniques d'évaluation	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette de valeurs des données	
			Bas	Haut
Actifs financiers				
Valeurs mobilières				
Autres billets restructurés des conduits VAC I et VAC II	7	Valeur de l'actif net		100 %
Titres de participation et autres titres de créance	275	Flux de trésorerie actualisés Valeur de l'actif net Cours de marché comparables Modèle fondé sur les prix	Écart de crédit Valeur de l'actif net Ratio valeur de l'entreprise/BAIIA ⁽²⁾ Équivalence de prix	425 Pbs ⁽¹⁾ 445 Pbs ⁽¹⁾ 100 % 13 x 95 %
Autres				
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	2	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation	2,20 %
Contrats sur actions	15	Modèle d'évaluation des options	Volatilité à long terme Corrélation du marché	9 % 49 % (50) % 77 %
	299			
Passifs financiers				
Dépôts				
Billets de dépôts structurés	20	Modèle d'évaluation des options	Volatilité à long terme Corrélation du marché	10 % 59 % (51) % 85 %
Autres				
Instruments financiers dérivés				
Contrats sur actions	55	Modèle d'évaluation des options	Volatilité à long terme Corrélation du marché	9 % 67 % (50) % 85 %
	75			

(1) Pbs ou point de base représente une unité de mesure correspondant à 0,01 %.

(2) BAIIA signifie bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement.

Données d'entrée non observables importantes des évaluations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Valeur de l'actif net

La valeur de l'actif net représente la valeur estimative des titres basée sur les évaluations reçues des gestionnaires de placements, des gestionnaires de fonds, des administrateurs de conduits ou des commandités des sociétés en commandite. La valeur de l'actif net d'un fonds correspond à la juste valeur totale de l'actif moins le passif.

Écart de crédit

L'écart de crédit est la différence entre un taux d'intérêt de référence et le taux d'intérêt demandé par les intervenants du marché pour accepter la qualité de crédit inférieure de l'actif financier évalué. Le taux d'intérêt de certaines obligations gouvernementales, dont la cote de crédit est élevée et la maturité est similaire à l'actif évalué, peut souvent être considéré comme taux d'intérêt de référence. Une augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable entraîne généralement une diminution (augmentation) de la juste valeur.

Ratio valeur de l'entreprise/BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement) et équivalence de prix

Les données d'entrée d'évaluation des titres de participation privés incluent des ratios basés sur les bénéficiaires. Ces ratios sont évalués en fonction de ratios d'entreprises comparables, et un ratio plus élevé résultera en une juste valeur plus élevée. L'équivalence de prix est un pourcentage du prix de marché établi en fonction de la liquidité du titre.

Taux d'actualisation

Lorsque des techniques d'évaluation des flux de trésorerie actualisés sont utilisées, le taux d'actualisation représente la donnée utilisée pour porter les flux de trésorerie futurs à leur valeur actualisée. Une augmentation du taux d'actualisation donnera lieu à une diminution de la juste valeur.

Volatilité à long terme

La volatilité est une mesure de la variabilité future attendue des prix de marché. La volatilité est généralement observable sur le marché par le biais des prix de certaines options. Toutefois, la volatilité à long terme liée à des options, dont l'échéance est plus longue, peut ne pas être observable. Une augmentation (diminution) de la volatilité à long terme s'accompagne généralement d'une augmentation (diminution) de la corrélation à long terme. Une volatilité à long terme plus élevée pourrait se traduire par une augmentation ou une diminution de la juste valeur de l'instrument, selon les modalités de l'instrument.

Corrélation du marché

La corrélation est une mesure de la relation d'interdépendance entre deux variables différentes. Une corrélation positive implique que les variables ont tendance à évoluer dans la même direction, alors qu'une corrélation négative implique que les variables ont tendance à évoluer dans des directions opposées. La corrélation est utilisée pour l'évaluation d'instruments financiers dont les rendements futurs sont dépendants de plusieurs variables. Un changement dans la corrélation peut entraîner une augmentation ou une diminution de la juste valeur selon les modalités de son rendement contractuel.

Analyse de sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Banque effectue des analyses de sensibilité pour les évaluations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3, en substituant les données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles.

Pour les autres billets restructurés des conduits VAC I et VAC II classés dans le niveau 3, la donnée la plus importante utilisée pour déterminer la juste valeur est la valeur de l'actif net. Au 30 avril 2016 et au 31 octobre 2015, la Banque fait varier les valeurs utilisées dans une fourchette qui pourrait résulter en une augmentation ou une diminution de moins de 1 M\$.

Pour les titres de participation et autres titres de créance, la Banque fait varier des données non observables significatives, telles que la valeur de l'actif net, l'écart de crédit ou le ratio valeur de l'entreprise/BAIIA et l'équivalence de prix, et établit une fourchette raisonnable de juste valeur qui pourrait résulter en une augmentation ou une diminution de la juste valeur comptabilisée de 40 M\$ au 30 avril 2016 (une augmentation ou une diminution de 36 M\$ au 31 octobre 2015).

Pour les instruments financiers dérivés et les dérivés incorporés relatifs aux billets de dépôts structurés, la Banque fait varier les données sur les volatilités à long terme et les corrélations du marché et établit une fourchette raisonnable de juste valeur. Au 30 avril 2016, pour les instruments financiers dérivés, la juste valeur nette pourrait résulter en une augmentation ou une diminution de 3 M\$ (une augmentation ou une diminution de 11 M\$ au 31 octobre 2015) alors que pour les billets de dépôts structurés, la juste valeur pourrait résulter en une augmentation ou une diminution de 1 M\$ (une augmentation ou une diminution de 4 M\$ au 31 octobre 2015).

NOTE 3 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Variation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Banque peut couvrir la juste valeur des instruments financiers classés dans les différents niveaux par le biais de positions économiques inverses. Les gains et pertes pour les instruments financiers classés dans le niveau 3 présentés dans les tableaux ci-après ne reflètent pas les gains et pertes inverses sur les instruments financiers utilisés à des fins de couverture économique qui peuvent avoir été classés par la Banque dans le niveau 1 ou 2. De plus, la Banque peut couvrir la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 au moyen d'autres instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de ces couvertures n'est pas inclus dans le montant net présenté dans les tableaux suivants. Finalement, les gains et pertes présentés ci-après peuvent inclure des variations de la juste valeur basées sur des données d'entrée observables et non observables.

	Semestre terminé le 30 avril 2016			
	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	Valeurs mobilières disponibles à la vente	Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	Dépôts
Juste valeur au 31 octobre 2015	21	261	(38)	(20)
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> ⁽²⁾	(1)	8	(30)	8
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans les <i>Autres éléments du résultat global</i>	–	10	–	–
Achats	–	40	–	–
Ventes	(8)	(6)	–	–
Émissions	–	–	–	(7)
Règlements et autres	–	(8)	9	3
Transferts d'instruments financiers vers le niveau 3	–	1	68	(31)
Transferts d'instruments financiers hors du niveau 3	–	–	(5)	18
Juste valeur au 30 avril 2016	12	306	4	(29)
Variation des gains et des pertes non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> relativement aux actifs et passifs financiers au 30 avril 2016 ⁽³⁾	(1)	–	(30)	8

	Semestre terminé le 30 avril 2015			
	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	Valeurs mobilières disponibles à la vente	Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	Dépôts
Juste valeur au 31 octobre 2014	1 223	237	(39)	(81)
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> ⁽⁴⁾	31	53	3	(7)
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans les <i>Autres éléments du résultat global</i>	–	(39)	–	–
Achats	3	76	–	–
Ventes	(31)	(78)	–	–
Émissions	–	–	–	(11)
Règlements et autres	(69)	(4)	–	–
Transferts d'instruments financiers vers le niveau 3	–	–	(1)	7
Transferts d'instruments financiers hors du niveau 3	–	–	–	86
Juste valeur au 30 avril 2015	1 157	245	(37)	(6)
Variation des gains et des pertes non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> relativement aux actifs et passifs financiers au 30 avril 2015 ⁽⁵⁾	30	–	3	(7)

- (1) Les instruments financiers dérivés comprennent les actifs et les passifs, présentés au montant net.
 (2) Le total des pertes nettes comprises dans les *Revenus autres que d'intérêts* est de 15 M\$.
 (3) Le total des pertes non réalisées comprises dans les *Revenus autres que d'intérêts* est de 23 M\$.
 (4) Le total des gains nets compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est de 80 M\$.
 (5) Le total des gains non réalisés compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est de 26 M\$.

NOTE 4 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET

La Banque a choisi de désigner certains instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net selon les critères présentés à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2015. Conformément à sa stratégie de gestion des risques et en vertu de l'option juste valeur, qui permet la désignation si elle élimine ou réduit sensiblement la disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation résultant de l'évaluation des actifs ou des passifs financiers sur des bases différentes, la Banque a désigné à la juste valeur par le biais du résultat net certaines valeurs mobilières, certaines valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, ainsi que certains passifs relatifs à des créances cédées. La juste valeur des passifs relatifs à des créances cédées ne comprend pas le risque de crédit car les détenteurs de ces passifs ne sont pas exposés au risque de crédit de la Banque.

La Banque a aussi désigné à la juste valeur par le biais du résultat net certains instruments financiers hybrides comportant un ou plusieurs dérivés incorporés, tels que des billets restructurés des conduits VAC, certains dépôts, ainsi que certains prêts. Il n'y a aucune exposition au risque de crédit sur les prêts dans la mesure où ceux-ci sont entièrement garantis.

Pour déterminer la variation de la juste valeur imputable à un changement du risque de crédit des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, la Banque calcule, au début de la période, la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels de l'instrument avec les taux suivants : d'abord, avec un taux d'actualisation observé qui reflète la prime de crédit de la Banque et ensuite, avec un taux qui n'en tient pas compte. Puis l'écart obtenu entre les valeurs est comparé avec l'écart obtenu avec les mêmes taux en date de fin de période.

Les informations relatives aux actifs financiers et aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentées dans les tableaux suivants.

	Valeur comptable au 30 avril 2016	Variation de la juste valeur totale (incluant la variation de la juste valeur attribuable au risque de crédit) pour le trimestre terminé le 30 avril 2016	Variation de la juste valeur totale (incluant la variation de la juste valeur attribuable au risque de crédit) pour le semestre terminé le 30 avril 2016	Variation de la juste valeur depuis la comptabilisation initiale de l'instrument
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net				
Valeurs mobilières	2 219	(7)	1	345
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	751	–	–	–
Prêts	104	(22)	(23)	(42)
	3 074	(29)	(22)	303
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net				
Dépôts ^{(1) (2)}	3 317	(182)	(46)	(15)
Passifs relatifs à des créances cédées	5 989	53	31	(217)
	9 306	(129)	(15)	(232)

	Valeur comptable au 30 avril 2015	Variation de la juste valeur totale (incluant la variation de la juste valeur attribuable au risque de crédit) pour le trimestre terminé le 30 avril 2015	Variation de la juste valeur totale (incluant la variation de la juste valeur attribuable au risque de crédit) pour le semestre terminé le 30 avril 2015	Variation de la juste valeur depuis la comptabilisation initiale de l'instrument
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net				
Valeurs mobilières	2 695	(30)	51	420
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	1 071	1	–	–
Prêts	114	(10)	(22)	(28)
	3 880	(39)	29	392
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net				
Dépôts ^{(1) (2)}	2 843	(81)	(114)	(218)
Passifs relatifs à des créances cédées	5 949	72	(61)	(240)
	8 792	(9)	(175)	(458)

(1) Pour le trimestre terminé le 30 avril 2016, la variation de la juste valeur des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net attribuable au risque de crédit qui est comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global*, donne lieu à une perte de 54 M\$ (perte de 2 M\$ comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats pour le trimestre terminé le 30 avril 2015). Pour le semestre terminé le 30 avril 2016, cette variation est une perte de 39 M\$ dont un gain de 15 M\$ est comptabilisé dans le *Résultat net* (perte négligeable pour le semestre terminé le 30 avril 2015). Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2.

(2) Le montant à l'échéance que la Banque sera tenue par contrat de payer aux détenteurs de ces dépôts fluctue et sera différent de la juste valeur à la date de présentation du bilan.

NOTE 5 – VALEURS MOBILIÈRES

Gains (pertes) bruts sur les valeurs mobilières disponibles à la vente

	Au 30 avril 2016			
	Coût amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	6 766	65	(11)	6 820
Les provinces	4 389	253	(19)	4 623
Les municipalités et les commissions scolaires	360	11	–	371
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	838	11	–	849
Autres titres de créance	819	24	(7)	836
Titres de participation	570	91	(50)	611
	13 742	455	(87)	14 110

	Au 31 octobre 2015			
	Coût amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	6 423	62	(18)	6 467
Les provinces	4 475	231	(30)	4 676
Les municipalités et les commissions scolaires	414	15	(1)	428
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	929	2	(2)	929
Autres titres de créance	937	15	(9)	943
Titres de participation	569	78	(47)	600
	13 747	403	(107)	14 043

Pertes de valeur comptabilisées

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Banque évalue s'il existe une indication objective de dépréciation de chaque valeur mobilière disponible à la vente. Au cours du trimestre terminé le 30 avril 2016, des pertes de valeur de 1 M\$ (3 M\$ pour le trimestre terminé le 30 avril 2015) ont été comptabilisées dans les *Gains (pertes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net* de l'état consolidé des résultats. Pour le semestre terminé le 30 avril 2016, les pertes de valeur se chiffrent à 4 M\$ (9 M\$ pour le semestre terminé le 30 avril 2015). De plus, au cours des semestres terminés les 30 avril 2016 et 2015, aucun montant n'a été renversé dans l'état consolidé des résultats pour les augmentations ultérieures de la juste valeur des titres de créance dépréciés antérieurement.

Pertes brutes non réalisées

Aux 30 avril 2016 et 31 octobre 2015, la Banque a conclu que les pertes brutes non réalisées sur les valeurs mobilières disponibles à la vente sont principalement attribuables à la fluctuation des prix sur le marché ainsi qu'aux variations des cours des monnaies étrangères, et qu'il n'existe aucune indication objective de dépréciation nécessitant la comptabilisation d'une perte de valeur dans l'état consolidé des résultats.

Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Banque évalue s'il existe une indication objective de dépréciation de chaque valeur mobilière détenue jusqu'à son échéance. Au 30 avril 2016, il n'y avait pas d'indication objective de dépréciation pour les valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance.

NOTE 6 – PRÊTS

Qualité du crédit des prêts

				Au 30 avril 2016
	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽¹⁾⁽²⁾	Total
Ni en souffrance ⁽³⁾ ni douteux	44 803	32 582	43 467	120 852
En souffrance ⁽³⁾ mais non douteux	212	273	95	580
Douteux	81	80	360	521
Prêts bruts	45 096	32 935	43 922	121 953
Moins : provisions sur prêts douteux				
Provisions individuelles	10	19	169	198
Provisions collectives	–	20	3	23
Provisions sur prêts douteux	10	39	172	221
	45 086	32 896	43 750	121 732
Moins:				
Provision sectorielle sur prêts non douteux – Pétrole et gaz ⁽⁴⁾				250
Provision collective sur prêts non douteux ⁽⁵⁾				366
				616
Prêts et acceptations, après déduction des provisions				121 116

				Au 31 octobre 2015
	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽¹⁾⁽²⁾	Total
Ni en souffrance ⁽³⁾ ni douteux	43 184	31 556	39 953	114 693
En souffrance ⁽³⁾ mais non douteux	266	295	96	657
Douteux	70	82	305	457
Prêts bruts	43 520	31 933	40 354	115 807
Moins : provisions sur prêts douteux				
Provisions individuelles	10	18	151	179
Provisions collectives	–	22	2	24
Provisions sur prêts douteux	10	40	153	203
	43 510	31 893	40 201	115 604
Moins : provision collective sur prêts non douteux ⁽⁵⁾				366
Prêts et acceptations, après déduction des provisions				115 238

(1) Les portefeuilles de crédit aux entreprises font l'objet d'une surveillance étroite et une liste des engagements problématiques est produite mensuellement. Cette liste de surveillance est analysée par les gestionnaires de prêts concernés, et ces derniers font rapport à la direction de la Gestion du risque de crédit.

(2) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

(3) Un prêt est en souffrance lorsque la contrepartie n'a pas effectué un paiement à sa date d'échéance contractuelle.

(4) La provision sectorielle sur prêts non douteux est constituée collectivement pour le portefeuille de prêts aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz.

(5) La provision collective sur prêts non douteux pour risque de crédit est constituée pour l'ensemble du portefeuille de crédit de la Banque, à l'exception des prêts visés par la provision sectorielle.

Provisions pour pertes sur créances

Semestre terminé le 30 avril 2016							
	Solde au début	Dotations aux pertes sur créances	Radiations	Radiations sur cartes de crédit	Recouvrements et autres ⁽¹⁾	Transferts ⁽²⁾	Solde à la fin
Provisions sur prêts douteux							
Hypothécaires résidentielles							
Provisions individuelles	10	6	(6)	–	–	–	10
Provisions collectives	–	–	–	–	–	–	–
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit							
Provisions individuelles	18	62	(20)	(42)	1	–	19
Provisions collectives	22	15	(21)	–	4	–	20
Aux entreprises et aux administrations publiques							
Provisions individuelles	151	45	(23)	–	(4)	–	169
Provisions collectives	2	2	(1)	–	–	–	3
Provisions individuelles	179	113	(49)	(42)	(3)	–	198
Provisions collectives	24	17	(22)	–	4	–	23
	203	130	(71)	(42)	1	–	221
Provision sectorielle sur prêts non douteux – Pétrole et gaz ⁽³⁾							
	–	250	–	–	–	–	250
Provision collective sur prêts non douteux ⁽⁴⁾							
	366	–	–	–	–	–	366
	366	250	–	–	–	–	616
Provisions totales	569	380	(71)	(42)	1	–	837

Semestre terminé le 30 avril 2015							
	Solde au début	Dotations aux pertes sur créances	Radiations	Radiations sur cartes de crédit	Recouvrements et autres ⁽¹⁾	Transferts ⁽²⁾	Solde à la fin
Provisions sur prêts douteux							
Hypothécaires résidentielles							
Provisions individuelles	9	5	(3)	–	–	–	11
Provisions collectives	–	–	–	–	–	–	–
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit							
Provisions individuelles	15	60	(20)	(39)	–	–	16
Provisions collectives	21	18	(20)	–	3	–	22
Aux entreprises et aux administrations publiques							
Provisions individuelles	191	26	(76)	–	5	–	146
Provisions collectives	2	2	(2)	–	–	–	2
Provisions individuelles	215	91	(99)	(39)	5	–	173
Provisions collectives	23	20	(22)	–	3	–	24
	238	111	(121)	(39)	8	–	197
Provision collective sur prêts non douteux ⁽⁴⁾							
	366	–	–	–	–	–	366
Provisions totales	604	111	(121)	(39)	8	–	563

(1) Incluant les variations de change.

(2) Lorsqu'un prêt visé par la provision sectorielle sur prêts non douteux – Pétrole et gaz devient douteux, la provision sectorielle relative à ce prêt est transférée aux provisions individuelles sur prêts douteux.

(3) La provision sectorielle sur prêts non douteux est constituée collectivement pour le portefeuille de prêts aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz.

(4) La provision collective sur prêts non douteux pour risque de crédit est constituée pour l'ensemble du portefeuille de crédit de la Banque, à l'exception des prêts visés par la provision sectorielle.

NOTE 7 – ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS MAIS NON DÉCOMPTABILISÉS

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des transactions dans lesquelles elle transfère directement à des tierces parties, notamment des entités structurées, des actifs financiers tels que des valeurs mobilières ou des prêts. Les modalités de certaines de ces transactions prévoient que la Banque conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à ces actifs financiers. Les risques comprennent les risques de crédit, de taux d'intérêt, de change, de remboursement anticipé et d'autres risques de prix, alors que les avantages comprennent les flux de revenus associés aux actifs. Par conséquent, ces actifs financiers ne sont pas décomptabilisés et ces transactions sont traitées comme des emprunts assortis de garanties ou des emprunts garantis.

Le tableau ci-dessous fournit des informations supplémentaires sur la nature des actifs financiers transférés qui ne remplissent pas les critères de décomptabilisation et de leurs passifs correspondants.

	Au 30 avril 2016	Au 31 octobre 2015
Valeur comptable des actifs financiers transférés mais non décomptabilisés		
Valeurs mobilières ⁽¹⁾	37 901	32 902
Prêts hypothécaires résidentiels	18 184	17 732
	56 085	50 634
Valeur comptable des passifs associés ⁽²⁾	32 805	26 820
Juste valeur des actifs financiers transférés mais non décomptabilisés		
Valeurs mobilières ⁽¹⁾	37 901	32 902
Prêts hypothécaires résidentiels	18 463	18 032
	56 364	50 934
Juste valeur des passifs associés ⁽²⁾	32 828	26 879

(1) Le montant relatif aux valeurs mobilières prêtées représente le montant maximal des valeurs mobilières de la Banque pouvant être prêtées. Pour les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat, le montant inclut les actifs de la Banque ainsi que ceux de tierces parties.

(2) Les passifs associés comprennent les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat avant l'incidence de compensation pour un montant de 4 291 M\$ au 30 avril 2016 (1 411 M\$ au 31 octobre 2015) et les passifs relatifs à des créances cédées. Les passifs relatifs aux valeurs mobilières prêtées ne sont pas inclus car la Banque peut prêter ses propres actifs financiers et ceux de tierces parties. La valeur comptable et la juste valeur des passifs relatifs aux valeurs mobilières prêtées se chiffrent à 9 555 M\$ au 30 avril 2016 (8 140 M\$ au 31 octobre 2015).

Le tableau ci-dessous précise la nature des transactions relativement aux actifs financiers transférés mais non décomptabilisés.

	Au 30 avril 2016	Au 31 octobre 2015
Valeur comptable des actifs financiers transférés mais non décomptabilisés		
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés et autres valeurs mobilières vendus à la Fiducie du Canada pour l'habitation	19 350	18 958
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	13 006	7 148
Valeurs mobilières prêtées	23 728	24 526
Prêts hypothécaires résidentiels transférés à un fonds commun de placement	1	2
	56 085	50 634

NOTE 8 – ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES

Maple Financial Group Inc.

La Banque détient une participation de 24,9 % dans Maple Financial Group Inc., une société fermée canadienne qui exerce ses activités au Canada, en Allemagne, au Royaume-Uni et aux États-Unis. Maple Bank GmbH, une filiale en propriété exclusive indirecte de la société, a fait l'objet d'enquêtes des autorités allemandes au sujet de présumées irrégularités fiscales.

Le 6 février 2016, l'autorité fédérale allemande de réglementation du secteur financier, BaFin, a instauré un moratoire sur les activités de Maple Bank GmbH, rendant impossible la poursuite du cours normal de ses affaires. Cette situation découle d'enquêtes amorcées par les autorités allemandes au mois de septembre 2015 au sujet de certaines activités de négociation effectuées par Maple Bank GmbH et par certains de ses employés actuels et passés, au cours des exercices 2006 à 2010. Les autorités allemandes ont allégué que ces activités de négociation ont été réalisées en contravention de la législation fiscale allemande. Ni la Banque ni ses employés n'ont participé à ces activités de négociation ou n'ont fait, à notre connaissance, l'objet de ces enquêtes.

À la lumière de ces événements, la Banque a radié la valeur comptable de sa participation dans Maple Financial Group Inc., pour un montant de 164 M\$ (145 M\$ déduction faite des impôts) au cours du premier trimestre de 2016. La radiation de la participation dans cette entreprise associée de 164 M\$ a été comptabilisée au poste *Revenus autres que d'intérêts – Autres* de l'état consolidé des résultats pour le semestre terminé le 30 avril 2016, et présentée dans le secteur des Marchés financiers.

La Banque a avisé les autorités allemandes que s'il est déterminé que des portions de dividendes reçus de Maple Financial Group Inc. peuvent être raisonnablement attribuées à une fraude fiscale par Maple Bank GmbH, des moyens seront mis en œuvre pour restituer ces montants à l'autorité compétente. Dans cette éventualité, la Banque estime que les sommes en cause n'auraient pas d'incidence importante sur sa situation financière.

NOTE 9 – AUTRES ACTIFS

	Au 30 avril 2016	Au 31 octobre 2015
Débiteurs, frais payés d'avance et autres éléments	686	690
Intérêts et dividendes à recevoir	452	459
Actif au titre des prestations définies	87	268
Actifs d'impôt différé	309	230
Actifs d'impôt exigible	118	192
Actifs au titre des cessions en réassurance	33	25
	1 685	1 864

NOTE 10 – DÉPÔTS

	Au 30 avril 2016			Au 31 octobre 2015
	À vue et avec préavis ⁽¹⁾	À terme fixe ⁽²⁾	Total	Total
Particuliers	27 010	20 962	47 972	45 981
Entreprises et administrations publiques	31 830	44 199	76 029	74 441
Institutions de dépôts	1 706	4 564	6 270	8 408
	60 546	69 725	130 271	128 830

(1) Les dépôts à vue sont les dépôts pour lesquels la Banque n'a pas le droit d'exiger un préavis de retrait et sont constitués essentiellement de dépôts dans les comptes de chèques. Les dépôts avec préavis sont les dépôts pour lesquels la Banque peut légalement exiger un préavis de retrait et sont constitués principalement de dépôts dans les comptes d'épargne.

(2) Les dépôts à terme fixe sont les dépôts qui sont encaissables à une date précise et incluent les dépôts à terme, les certificats de placement garanti, les comptes et régimes d'épargne, les obligations sécurisées et d'autres instruments semblables.

Au cours du semestre terminé le 30 avril 2016, la Banque n'a émis aucune obligation sécurisée (750 M\$ US et 1,0 milliard d'euros au cours du semestre terminé le 30 avril 2015). Se reporter à la note 22 pour de plus amples renseignements sur les obligations sécurisées.

La rubrique *Dépôts – Entreprises et administrations publiques* comprend, entre autres, le dépôt de Fiducie de capital BNC et les obligations sécurisées, dont les soldes s'élèvent respectivement à 225 M\$ et 7 759 M\$ au 30 avril 2016 (225 M\$ et 7 910 M\$ respectivement au 31 octobre 2015).

Le 16 mai 2016, Fiducie de Capital BNC (la Fiducie) a annoncé son intention de racheter les 225 000 titres fiduciaires de capital – série 1 ou NBC Caps – série 1, dont le produit brut tiré du placement, de 225 M\$, avait été utilisé par la Fiducie pour financer l'acquisition d'un billet de dépôt de la Banque. Se reporter à la note 24 pour de plus amples renseignements.

NOTE 11 – AUTRES PASSIFS

	Au 30 avril 2016	Au 31 octobre 2015
Créditeurs et charges à payer	1 079	1 334
Dettes de filiales envers des tiers	1 388	1 400
Intérêts et dividendes à payer	565	615
Passif au titre des prestations définies	193	183
Passifs d'impôt différé	97	123
Passifs d'impôt exigible	82	82
Passifs d'assurance	74	67
Autres éléments ^{(1) (2)}	721	670
	4 199	4 474

(1) Au 30 avril 2016, les autres éléments incluent une provision pour restructuration de 37 M\$ (67 M\$ au 31 octobre 2015). Se reporter à la note 12 pour de plus amples renseignements.

(2) Au 30 avril 2016, les autres éléments incluent une provision pour litiges de 11 M\$ (15 M\$ au 31 octobre 2015).

NOTE 12 – RESTRUCTURATION

Au cours de l'exercice 2015, le Conseil a approuvé certaines initiatives de restructuration afin de continuer son plan de transformation, de satisfaire aux besoins évolutifs de ses clients et d'améliorer l'efficacité opérationnelle. Cette transformation permettra à la Banque de conserver la cadence de son virage centré client, de poursuivre la transition du numéraire au numérique, de maintenir un milieu de travail stimulant et de mettre l'accent sur l'excellence opérationnelle.

Au cours de l'exercice 2015, la Banque a comptabilisé une charge de 86 M\$ dans la rubrique *Charge de restructuration* de l'état consolidé des résultats, qui se compose d'indemnités de départ, d'honoraires professionnels, de contrats déficitaires et de radiations d'immobilisations corporelles. Cette charge de restructuration a été répartie à travers tous les secteurs d'exploitation de la Banque.

Le tableau suivant présente les variations de la provision pour restructuration au bilan consolidé.

	Indemnités de départ	Autres	Total
Au 1 ^{er} novembre 2014	–	–	–
Charge de restructuration	53	33	86
Versements au cours de l'exercice	(2)	(17)	(19)
Au 31 octobre 2015	51	16	67
Versements au cours de la période	(22)	(8)	(30)
Au 30 avril 2016	29	8	37

NOTE 13 – DETTE SUBORDONNÉE

Le 2 novembre 2015, les billets échéant en novembre 2020, d'un montant de 500 M\$, ont été remboursés par la Banque à un prix correspondant à leur valeur nominale, majoré des intérêts courus.

NOTE 14 – OPÉRATIONS DE COUVERTURE

Instruments financiers dérivés et non dérivés désignés comme instrument de couverture

	Au 30 avril 2016			Au 31 octobre 2015		
	Couverture de la juste valeur	Couverture des flux de trésorerie	Couverture de l'investissement net	Couverture de la juste valeur	Couverture des flux de trésorerie	Couverture de l'investissement net
Actifs						
Instruments financiers dérivés	743	372	–	731	405	4
Passifs						
Instruments financiers dérivés	565	366	8	466	365	2
Valeur comptable des instruments financiers non dérivés	–	–	1 213	–	–	1 690
Montants nominaux des instruments financiers dérivés désignés	22 586	18 934	485	25 433	28 521	632

Résultats de la couverture de la juste valeur

	Trimestre terminé le 30 avril		Semestre terminé le 30 avril	
	2016	2015	2016	2015
Gains (pertes) sur instruments de couverture	(90)	(109)	(62)	69
Gains (pertes) sur éléments couverts attribuables au risque couvert	89	111	62	(69)
Inefficacité des relations de couverture de la juste valeur	–	–	–	–

Résultats de la couverture des flux de trésorerie

	Trimestre terminé le 30 avril		Semestre terminé le 30 avril	
	2016	2015	2016	2015
Gains (pertes) non réalisés inscrits dans les <i>Autres éléments du résultat global</i> au titre de la partie efficace de l'instrument de couverture	54	36	60	35
Pertes (gains) reclassés dans le <i>Revenu net d'intérêts</i> de l'état consolidé des résultats	(6)	(4)	(10)	(8)
Inefficacité des relations de couverture des flux de trésorerie	(1)	–	(1)	–

Le tableau suivant présente les périodes au cours desquelles la Banque s'attend à ce que les flux de trésorerie couverts se réalisent et qu'ils aient une incidence sur le résultat net.

	Au 30 avril 2016			
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Flux monétaires prévus sur les actifs couverts	20	20	49	32
Flux monétaires prévus sur les passifs couverts	52	50	108	30
Exposition nette	(32)	(30)	(59)	2

Résultats de la couverture de l'investissement net dans un établissement à l'étranger

Pour les semestres terminés le 30 avril 2016 et 2015, un montant négligeable représentant la partie inefficace a été comptabilisé dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

NOTE 15 – CAPITAL-ACTIONS

Émission d'actions privilégiées

Le 22 janvier 2016, la Banque a émis 16 000 000 actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 34, au prix de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 400 M\$. Ces actions sont rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada) et du consentement du BSIF, à compter du 15 mai 2021 et le 15 mai tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, à un prix correspondant à 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat; ces actions sont convertibles au gré du détenteur en un nombre égal d'actions privilégiées de premier rang à taux variable (équivalent au rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada de trois mois, majoré de 4,90 %) et à dividende non cumulatif, série 35, sous réserve de certaines conditions, le 15 mai 2021 et le 15 mai tous les cinq ans par la suite. Les actions privilégiées, série 34, donnent droit à un dividende non cumulatif trimestriel de 0,3500 \$ pour la période initiale se terminant le 15 mai 2021. Par la suite, ces actions donnent droit à un dividende fixe non cumulatif trimestriel d'un montant par action établi en multipliant par 25,00 \$ le taux d'intérêt correspondant à la somme du rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans, à la date de calcul du taux fixe applicable, majoré de 4,90 %. Comme les actions privilégiées série 34 respectent les exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ces actions sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III.

Rachat d'actions privilégiées

Le 16 novembre 2015, soit le premier jour ouvrable suivant la date de rachat prévue du 15 novembre 2015, la Banque a terminé le rachat de la totalité des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif à taux fixe, série 20, émises et en circulation. Tel que prévu dans les conditions relatives aux actions, le prix de rachat était de 25,50 \$ l'action, plus le dividende périodique déclaré et impayé. La Banque a racheté 6 900 000 actions privilégiées série 20 pour un prix total de 176 M\$, ce qui a réduit de 173 M\$ la *Capital-actions privilégiées* et de 3 M\$ les *Résultats non distribués*.

Rachat d'actions ordinaires

Le 11 mai 2015, la Banque a débuté un programme d'offre publique de rachat pour annulation dans le cours normal de ses activités, visant jusqu'à concurrence de 6 000 000 actions ordinaires au cours de la période de 12 mois se terminant au plus tard le 10 mai 2016. Les rachats devront être effectués sur le marché libre aux cours du marché par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto. Les montants qui seront versés en excédent de la valeur comptable moyenne des actions ordinaires seront imputés aux *Résultats non distribués*. Au cours du semestre terminé le 30 avril 2016 et de l'exercice terminé le 31 octobre 2015, la Banque n'a effectué aucun rachat d'actions.

Actions ordinaires entières

Dans le cadre de l'acquisition de Wellington West Holdings Inc. en 2011, la Banque avait émis des actions ordinaires entières. Au 30 avril 2016, le nombre des actions ordinaires entières est de 936 785 (936 785 au 31 octobre 2015). La Banque prévoit que les conditions se réaliseront et que les actions entières restantes seront versées d'ici la fin de l'exercice 2016.

Actions en circulation

	Au 30 avril 2016		Au 31 octobre 2015	
	Nombre d'actions	Actions \$	Nombre d'actions	Actions \$
Actions privilégiées de premier rang				
Série 20	–	–	6 900 000	173
Série 28	8 000 000	200	8 000 000	200
Série 30	14 000 000	350	14 000 000	350
Série 32	12 000 000	300	12 000 000	300
Série 34	16 000 000	400	–	–
	50 000 000	1 250	40 900 000	1 023
Actions ordinaires au début de l'exercice	337 236 322	2 614	329 297 375	2 293
Émises dans le cadre d'un appel public à l'épargne	–	–	7 160 000	300
Émises au titre du régime d'options d'achat d'actions	540 222	21	1 059 650	39
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation ⁽¹⁾	(358 520)	(15)	(280 703)	(18)
Actions ordinaires à la fin de la période	337 418 024	2 620	337 236 322	2 614

(1) Au 30 avril 2016, la Banque détient 14 633 actions à des fins de négociation, représentant un montant de 1 M\$ (343 887 actions vendues à découvert à des fins de négociation représentant un montant de 14 M\$ au 31 octobre 2015).

Dividendes déclarés

	Semestre terminé le 30 avril			
	2016		2015	
	Dividendes \$	Dividendes par action	Dividendes \$	Dividendes par action
Actions privilégiées de premier rang				
Série 20	–	–	5	0,7500
Série 28	4	0,4750	4	0,4750
Série 30	7	0,5125	7	0,5125
Série 32	6	0,4876	7	0,5884
Série 34	7	0,4373	–	–
	24		23	
Actions ordinaires	364	1,0800	329	1,0000
	388		352	

NOTE 16 – PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

	Au 30 avril 2016	Au 31 octobre 2015
Parts de fiducie émises par Fiducie d'actifs BNC (NBC CapS II)		
Série 1 ⁽¹⁾	410	410
Série 2 ⁽²⁾	359	359
Autres	27	32
	796	801

- (1) Comprend des intérêts courus de 10 M\$ (10 M\$ au 31 octobre 2015).
 (2) Comprend des intérêts courus de 9 M\$ (9 M\$ au 31 octobre 2015).

NOTE 17 – INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

Le BSIF exige que les banques canadiennes respectent les seuils minimaux « tout compris » de 2019, sans égard pour la transition définie par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Le BSIF a désigné les six plus grandes banques canadiennes, dont la Banque Nationale, comme banques d'importance systémique intérieure. Par conséquent, la Banque ainsi que toutes les autres grandes banques canadiennes sont tenues de maintenir un ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) d'au moins 8,0 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 d'au moins 9,5 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 11,5 %, tous déterminés selon la méthode « tout compris ».

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le BSIF exige que les banques canadiennes respectent un ratio de levier selon Bâle III d'au moins 3,0 %. Le ratio de levier est une mesure indépendante du risque qui se calcule en divisant le montant des fonds propres de catégorie 1 par l'exposition totale. L'exposition totale est définie par la somme des actifs au bilan (y compris les expositions sur instruments financiers dérivés et sur opérations de financement par titres) et des éléments hors bilan. Les actifs déduits des fonds propres de catégorie 1 sont aussi déduits de l'exposition totale.

Au cours du trimestre et du semestre terminés le 30 avril 2016, la Banque a respecté toutes les exigences réglementaires imposées par le BSIF en matière de capital.

Fonds propres et ratios réglementaires selon Bâle III ⁽¹⁾

	Au 30 avril 2016	Au 31 octobre 2015
Fonds propres		
CET1	6 669	6 801
catégorie 1 ⁽²⁾	8 880	8 626
total ⁽²⁾⁽³⁾	10 164	9 678
Actif pondéré en fonction des risques		
pour les fonds propres CET1	68 375	68 835
pour les fonds propres de catégorie 1	68 604	69 094
pour le total des fonds propres	68 800	69 316
Exposition totale	239 401	234 957
Ratios des fonds propres		
CET1	9,8 %	9,9 %
catégorie 1 ⁽²⁾	12,9 %	12,5 %
total ⁽²⁾⁽³⁾	14,8 %	14,0 %
Ratio de levier	3,7 %	3,7 %

(1) Les données sont présentées selon la méthode « tout compris ».

(2) Les données au 31 octobre 2015 tiennent compte du rachat d'actions privilégiées série 20 effectué le 15 novembre 2015.

(3) Les données au 31 octobre 2015 tiennent compte du remboursement des billets d'une valeur de 500 M\$ effectué le 2 novembre 2015.

NOTE 18 – REVENUS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Les revenus des activités de négociation comprennent le revenu net d'intérêts lié aux activités de négociation et les revenus de négociation comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Le revenu net d'intérêts comprend les dividendes liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités de négociation, déduction faite des frais d'intérêts et des revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers.

Les revenus autres que d'intérêts comprennent les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les revenus d'intérêts sur les valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, les revenus tirés des instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation, et la variation de la juste valeur des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

	Trimestre terminé le 30 avril		Semestre terminé le 30 avril	
	2016	2015	2016	2015
Revenu net d'intérêts	133	96	258	211
Revenus autres que d'intérêts	8	14	55	117
	141	110	313	328

NOTE 19 – PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Régime d'options d'achat d'actions

Au cours des trimestres terminés les 30 avril 2016 et 2015, la Banque n'a octroyé aucune option d'achat d'actions. Au cours du semestre terminé le 30 avril 2016, la Banque a octroyé 2 140 420 options d'achat d'actions (3 170 260 options d'achat d'actions au cours du semestre terminé le 30 avril 2015) d'une juste valeur moyenne de 3,70 \$ par option (7,44 \$ en 2015).

Au 30 avril 2016, il y avait 18 009 365 options d'achat d'actions en circulation (16 652 313 options d'achat d'actions au 31 octobre 2015).

La juste valeur moyenne des options octroyées a été évaluée, à la date d'attribution, à l'aide du modèle Black-Scholes. Les hypothèses utilisées aux fins comptables sont les suivantes.

	Semestre terminé le 30 avril	
	2016	2015
Taux d'intérêt hors risque	1,43 %	2,01 %
Durée de vie prévue des options	7 ans	7 ans
Volatilité prévue	21,12 %	24,82 %
Dividendes prévus	5,33 %	4,00 %

La charge de rémunération est présentée dans le tableau suivant.

	Trimestre terminé le 30 avril		Semestre terminé le 30 avril	
	2016	2015	2016	2015
Charge de rémunération constatée à l'égard des options d'achat d'actions	3	5	6	10

NOTE 20 – AVANTAGES DU PERSONNEL – RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La Banque offre des régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages postérieurs à l'emploi aux employés admissibles. Le coût au titre de ces régimes, incluant les réévaluations comptabilisées dans les *Autres éléments du résultat global*, est présenté dans le tableau suivant.

Coût au titre des régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

	Trimestre terminé le 30 avril			
	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2016	2015	2016	2015
Coût des services rendus au cours de la période	19	21	1	1
Frais (revenus) d'intérêts, montant net	(2)	(1)	2	2
Frais d'administration	1	1		
Charge comptabilisée dans le <i>Résultat net</i>	18	21	3	3
Réévaluations⁽¹⁾				
Écarts actuariels liés à l'obligation au titre des prestations définies	56	(147)	2	(7)
Rendement de l'actif des régimes ⁽²⁾	(79)	30		
Réévaluations comptabilisées dans les <i>Autres éléments du résultat global</i>	(23)	(117)	2	(7)
	(5)	(96)	5	(4)

	Semestre terminé le 30 avril			
	Régime de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2016	2015	2016	2015
Coût des services rendus au cours de la période	38	43	2	2
Frais (revenus) d'intérêts, montant net	(4)	(2)	4	4
Frais d'administration	2	2		
Charge comptabilisée dans le <i>Résultat net</i>	36	43	6	6
Réévaluations⁽¹⁾				
Écarts actuariels liés à l'obligation au titre des prestations définies	188	237	8	11
Rendement de l'actif des régimes ⁽²⁾	(9)	(218)		
Réévaluations comptabilisées dans les <i>Autres éléments du résultat global</i>	179	19	8	11
	215	62	14	17

- (1) Les changements relatifs aux taux d'actualisation et au rendement des actifs des régimes sont revus et mis à jour trimestriellement. Toutes les autres hypothèses sont mises à jour annuellement.
- (2) Excluant les revenus d'intérêts.

NOTE 21 – RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat dilué par action est calculé à partir du résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, en tenant compte de l'effet de la dilution des options d'achat d'actions selon la méthode du rachat d'actions et de tout gain (perte) sur rachat d'actions privilégiées.

	Trimestre terminé le 30 avril		Semestre terminé le 30 avril	
	2016	2015	2016	2015
Résultat de base par action				
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	193	388	432	785
Dividendes sur actions privilégiées	16	11	24	23
Prime versée sur actions privilégiées rachetées à des fins d'annulation	–	–	3	–
Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	177	377	405	762
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base (<i>en milliers</i>)	337 329	329 275	337 200	329 074
Résultat de base par action (<i>en dollars</i>)	0,52	1,14	1,20	2,32
Résultat dilué par action				
Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	177	377	405	762
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base (<i>en milliers</i>)	337 329	329 275	337 200	329 074
Ajustement au nombre d'actions ordinaires (<i>en milliers</i>)				
Options d'achat d'actions ⁽¹⁾	2 201	3 574	2 177	3 758
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation dilué (<i>en milliers</i>)	339 530	332 849	339 377	332 832
Résultat dilué par action (<i>en dollars</i>)	0,52	1,13	1,19	2,29

- (1) Pour le trimestre terminé le 30 avril 2016, le calcul du résultat dilué par action ne tient pas compte d'un nombre moyen de 7 887 413 options en circulation à un prix de levée moyen pondéré de 45,36 \$ (3 170 260 options en circulation à un prix de levée moyen pondéré de 47,93 \$ pour le trimestre terminé le 30 avril 2015), car le prix de levée de ces options était supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque. Pour le semestre terminé le 30 avril 2016, le calcul du résultat dilué par action ne tient pas compte d'un nombre moyen de 7 481 062 options en circulation à un prix de levée moyen pondéré de 45,36 \$, car le prix de levée de ces options était supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque. Pour le semestre terminé le 30 avril 2015, le prix de levée des options étant inférieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque, aucune option n'a été exclue du calcul du résultat dilué par action.

NOTE 22 – ENTITÉS STRUCTURÉES

Une entité structurée est une entité créée pour réaliser un objectif limité et bien défini et elle est conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les entités structurées sont évaluées à des fins de consolidation selon le traitement comptable décrit à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2015. Pour une description détaillée des entités structurées de la Banque, se reporter à la note 28 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2015. L'exposition maximale de la Banque au risque de perte attribuable à ses intérêts dans ces entités structurées représente principalement les investissements dans ces entités, la juste valeur des contrats de produits dérivés conclus avec elles, ainsi que les facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit consenties à certaines entités structurées.

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque peut conclure des transactions de financement avec des entités structurées de tiers, y compris des prêts commerciaux, des prises en pension, des prêts sur marge de courtage de gros et des transactions semblables de prêts garantis. Bien que ces transactions exposent la Banque au risque de crédit des contreparties des entités structurées, cette exposition est atténuée par les sûretés liées à ces transactions. En général, la Banque ne dispose d'aucun pouvoir ni n'est exposée aux rendements variables importants en raison des transactions de financement avec les entités structurées et ne consolide pas ces entités. Les transactions de financement avec des entités structurées soutenues par des tiers sont incluses dans les états financiers consolidés de la Banque et ne sont pas présentées dans le tableau de la présente note.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs et passifs au titre des intérêts de la Banque dans les entités structurées non consolidées, l'exposition maximale de la Banque au risque de perte attribuable à ces intérêts, ainsi que l'actif total de ces entités structurées.

	Au 30 avril 2016					
	Fonds multicédants ⁽¹⁾	Véhicules d'actifs cadres ⁽²⁾	Fonds d'investissement ⁽³⁾	Placements privés ⁽⁴⁾	Fonds adossés à des actifs ⁽⁵⁾	Fiducie de capital BNC ⁽⁶⁾
Actif au bilan consolidé						
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	32	631	30	–	–	–
Valeurs mobilières disponibles à la vente	–	6	29	100	61	–
Instruments financiers dérivés	7	–	–	–	–	–
Autres actifs	–	–	–	–	8	–
	39	637	59	100	69	–
Au 31 octobre 2015	33	655	180	95	114	–
Passif au bilan consolidé						
Dépôts – Entreprises et administrations publiques	–	–	–	–	–	225
Autres passifs	–	–	–	–	–	4
	–	–	–	–	–	229
Au 31 octobre 2015	–	–	–	–	–	229
Exposition maximale au risque de perte						
Valeurs mobilières et instruments financiers dérivés	39	637	59	100	69	–
Facilités de liquidité et de rehaussement de crédit	2 397	–	–	–	–	–
Facilité de financement de marge	–	821	–	–	–	–
	2 436	1 458	59	100	69	–
Au 31 octobre 2015	2 266	1 476	180	95	114	–
Actif total des entités structurées	2 453	–	176	3 206	70	230
Au 31 octobre 2015	2 283	–	1 243	3 648	144	234

(1) Les principaux actifs sous-jacents, situés au Canada, sont des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts automobiles, des financements d'inventaires automobiles ainsi que d'autres créances à recevoir. Au 30 avril 2016, la valeur nominale des facilités de liquidité de style mondial s'élève à 2,4 G\$ (2,3 G\$ au 31 octobre 2015), soit le montant total du papier commercial en circulation. De plus, la Banque fournit des facilités de rehaussement de crédit pour une valeur nominale de 30 M\$ (30 M\$ au 31 octobre 2015). Le risque de perte maximale ne peut excéder le total du papier commercial en circulation. Au 30 avril 2016, la Banque détient 32 M\$ de papier commercial (22 M\$ au 31 octobre 2015) et, par conséquent, le montant potentiel maximal des paiements futurs est limité à 2,4 G\$ au 30 avril 2016 (2,2 G\$ au 31 octobre 2015), soit le montant des facilités de liquidité et de rehaussement de crédit inutilisées.

(2) L'encours total des billets restructurés des conduits VAC en circulation s'établit à 9,3 G\$ au 30 avril 2016 (9,3 G\$ au 31 octobre 2015). Le montant de la facilité de financement de marge inutilisée s'élève à 821 M\$ au 30 avril 2016 (821 M\$ au 31 octobre 2015).

(3) Les actifs sous-jacents sont constitués de divers instruments financiers et sont présentés sur une base d'actif net. Certains fonds d'investissement sont dans un portefeuille de négociation.

(4) Les actifs sous-jacents sont des investissements privés. Le montant de l'actif total des entités structurées correspond à celui de la période la plus récente disponible.

(5) Les actifs sous-jacents sont des prêts automobiles.

(6) L'actif sous-jacent est un billet de dépôt de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 10 et 24.

Le tableau suivant présente les placements et les autres actifs de la Banque dans les entités structurées consolidées, ainsi que l'actif total de ces entités.

	Au 30 avril 2016		Au 31 octobre 2015	
	Placements et autres actifs	Actif total ⁽¹⁾	Placements et autres actifs	Actif total ⁽¹⁾
Entités structurées consolidées				
Entité de titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque ⁽²⁾⁽³⁾	325	1 634	339	1 649
Comptes gérés de fonds de couverture Banque Nationale (plateforme Innocap) ⁽³⁾⁽⁴⁾	–	–	23	23
Fonds d'investissement ⁽⁵⁾	327	371	410	460
Obligations sécurisées ⁽⁶⁾	11 473	11 964	12 722	13 099
Immeuble ⁽⁷⁾	68	61	70	63
Fiducie d'actifs BNC ⁽⁸⁾	1 125	1 897	1 125	1 900
Entités structurées de tiers ⁽⁹⁾	1 099	1 099	1 395	1 395
	14 417	17 026	16 084	18 589

- (1) Il y a des restrictions découlant essentiellement d'exigences réglementaires, de lois en matière de sociétés ou de valeurs mobilières ou encore d'accords contractuels, qui limitent la capacité de certaines entités structurées consolidées de la Banque de transférer des fonds à celle-ci.
- (2) Les actifs sous-jacents sont des créances sur cartes de crédit.
- (3) L'investissement de la Banque est présenté déduction faite des détentions des tierces parties.
- (4) Les actifs sous-jacents sont divers instruments financiers (portefeuille de négociation). L'actif total de la plateforme Innocap est présenté sur une base d'actif net.
- (5) Les actifs sous-jacents sont constitués de divers instruments financiers et sont présentés sur une base d'actif net. Certains fonds d'investissement sont dans un portefeuille de négociation.
- (6) Pour les obligations sécurisées émises en vertu du programme législatif d'obligations sécurisées, les actifs sous-jacents sont des prêts hypothécaires résidentiels non-assurés de la Banque. L'échéance moyenne de ces actifs sous-jacents est de deux ans. Pour les obligations sécurisées émises en vertu du programme structuré d'obligations sécurisées, les actifs sous-jacents sont des prêts hypothécaires résidentiels assurés de la Banque. L'échéance moyenne des actifs sous-jacents est de deux ans. Au 30 avril 2016, le montant total des prêts hypothécaires transférés s'établit à 11,5 G\$ (12,7 G\$ au 31 octobre 2015) et le montant total des obligations sécurisées de 7,8 G\$ est comptabilisé dans *Dépôts – Entreprises et administrations publiques* au bilan consolidé (7,9 G\$ au 31 octobre 2015). Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 10.
- (7) L'actif sous-jacent est un immeuble situé au Canada.
- (8) Les actifs sous-jacents sont des prêts hypothécaires résidentiels assurés et non assurés de la Banque. Au 30 avril 2016, le montant des prêts assurés est de 160 M\$ (188 M\$ au 31 octobre 2015). L'échéance moyenne des actifs sous-jacents est de deux ans. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 16.
- (9) Les actifs sous-jacents sont constitués de matériel loué en vertu de contrats de location simple.

NOTE 23 – INFORMATIONS SECTORIELLES

Trimestre terminé le 30 avril											
	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine		Marchés financiers			Autres		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	
Revenu net d'intérêts ⁽¹⁾	465	440	91	81	262	285	(109)	(156)	709	650	
Revenus autres que d'intérêts ⁽¹⁾	233	243	262	310	167	125	54	93	716	771	
Revenu total	698	683	353	391	429	410	(55)	(63)	1 425	1 421	
Frais autres que d'intérêts	395	403	243	256	195	189	43	88	876	936	
Contribution	303	280	110	135	234	221	(98)	(151)	549	485	
Dotations aux pertes sur créances ⁽²⁾	315	56	2	1	–	–	–	–	317	57	
Résultat avant charge (économie) d'impôts	(12)	224	108	134	234	221	(98)	(151)	232	428	
Charge (économie) d'impôts ⁽¹⁾	(3)	60	28	31	65	63	(68)	(130)	22	24	
Résultat net	(9)	164	80	103	169	158	(30)	(21)	210	404	
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	4	2	13	14	17	16	
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	(9)	164	80	103	165	156	(43)	(35)	193	388	
Actif moyen	91 021	86 147	11 022	10 124	86 526	89 329	42 024	37 331	230 593	222 931	

Semestre terminé le 30 avril											
	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine		Marchés financiers			Autres		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	
Revenu net d'intérêts ⁽³⁾	940	890	180	164	498	523	(203)	(262)	1 415	1 315	
Revenus autres que d'intérêts ^{(3) (4)}	482	485	529	570	218	305	70	156	1 299	1 516	
Revenu total	1 422	1 375	709	734	716	828	(133)	(106)	2 714	2 831	
Frais autres que d'intérêts	805	807	493	498	385	365	96	129	1 779	1 799	
Contribution	617	568	216	236	331	463	(229)	(235)	935	1 032	
Dotations aux pertes sur créances ⁽²⁾	377	110	3	1	–	–	–	–	380	111	
Résultat avant charge (économie) d'impôts	240	458	213	235	331	463	(229)	(235)	555	921	
Charge (économie) d'impôts ⁽³⁾	65	123	56	58	121	128	(158)	(207)	84	102	
Résultat net	175	335	157	177	210	335	(71)	(28)	471	819	
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	12	5	27	29	39	34	
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	175	335	157	177	198	330	(98)	(57)	432	785	
Actif moyen	90 765	85 521	10 983	10 156	88 122	89 491	41 542	35 526	231 412	220 694	

- (1) Le revenu net d'intérêts et la charge (économie) d'impôts des secteurs d'exploitation sont présentés en équivalent imposable. L'équivalent imposable est une méthode de calcul qui consiste à ajuster certains revenus exempts d'impôts en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. Pour l'ensemble des secteurs d'exploitation, le *Revenu net d'intérêts* a été majoré de 75 M\$ (123 M\$ en 2015), les *Revenus autres que d'intérêts* ont été majorés de 2 M\$ (nul en 2015) et un montant équivalent est constaté à la *Charge (économie) d'impôts*. L'effet de ces ajustements est renversé dans la rubrique *Autres*.
- (2) Les dotations aux pertes sur créances pour le trimestre et le semestre terminés le 30 avril 2016 comprennent une provision sectorielle sur prêts non douteux pour le portefeuille de prêts aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz de 250 M\$, présentée dans le secteur des Particuliers et Entreprises.
- (3) Pour le semestre terminé le 30 avril 2016, le *Revenu net d'intérêts* a été majoré de 130 M\$ (186 M\$ en 2015), les *Revenus autres que d'intérêts* ont été majorés de 2 M\$ (nul en 2015) et un montant équivalent est constaté à la *Charge (économie) d'impôts*. L'effet de ces ajustements est renversé dans la rubrique *Autres*.
- (4) Les revenus autres que d'intérêts pour le semestre terminé le 30 avril 2016 comprennent la radiation de la participation dans l'entreprise associée Maple Financial Group Inc. de 164 M\$, présentée dans le secteur des Marchés financiers.

Particuliers et Entreprises

Le secteur des Particuliers et Entreprises regroupe les activités de services bancaires, de financement et d'investissement offerts aux particuliers et aux entreprises ainsi que les activités d'assurances.

Gestion de patrimoine

Le secteur de Gestion de patrimoine regroupe les solutions de placements, de services fiduciaires, de services bancaires, de services de crédit et d'autres solutions de gestion de patrimoine offertes par l'entremise des réseaux de distribution internes et de tiers.

Marchés financiers

Le secteur des Marchés financiers comprend les services bancaires, les services de banque d'affaires ainsi que les solutions financières à une clientèle institutionnelle. Il mène aussi des activités de négociation et d'investissement pour le compte de la Banque.

Autres

Cette rubrique regroupe les activités de Trésorerie, notamment la gestion de l'actif et du passif, des liquidités et du financement de la Banque, certains éléments non récurrents ainsi que la portion non allouée des services centralisés.

NOTE 24 – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN CONSOLIDÉ

Acquisition de Advanced Bank of Asia Limited

Le 16 mai 2016, la Banque a conclu l'acquisition de *Advanced Bank of Asia Limited* (ABA), une institution financière d'importance au Cambodge qui offre des produits et services financiers à des particuliers et à des entreprises. L'acquisition s'inscrit dans le cadre de la stratégie de croissance internationale de la Banque. Après l'acquisition, la participation détenue par la Banque sous forme d'actions ordinaires d'ABA s'établit à 90 %. La somme du prix d'acquisition de 119 M\$ en espèces, de la juste valeur de la participation antérieurement détenue et de la valeur estimative de la participation ne donnant pas le contrôle établie à la date d'acquisition excède la juste valeur des actifs nets acquis de 125 M\$. Cet excédent sera inscrit dans le bilan consolidé à titre de goodwill et représente principalement la croissance attendue des activités d'ABA au Cambodge. Ce goodwill n'est pas déductible à des fins fiscales. Les créances acquises, principalement constituées de prêts aux particuliers et aux entreprises, ont été évaluées à une juste valeur de 754 M\$ à la date d'acquisition. Cette valeur représente également la somme des montants contractuels bruts à recevoir dont la Banque prévoit récupérer la totalité.

Les frais connexes à l'acquisition sont d'un montant négligeable et sont inclus dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats pour le semestre terminé le 30 avril 2016. Si la Banque avait conclu l'acquisition le 1^{er} novembre 2015, elle aurait présenté un revenu total d'environ 2 744 M\$ et un résultat net d'environ 480 M\$ pour le semestre terminé le 30 avril 2016.

Les justes valeurs estimatives des actifs acquis et des passifs pris en charge peuvent être ajustées de manière rétrospective pour tenir compte des informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date de l'acquisition durant la période d'évaluation. Le tableau ci-dessous résume les justes valeurs estimatives des actifs acquis et des passifs pris en charge à la date d'acquisition.

Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	356
Valeurs mobilières	54
Prêts	754
Goodwill	125
Immobilisations incorporelles	2
Autres actifs	30
	1 321
Dépôts	969
Autres passifs	86
	1 055
Prix d'acquisition	119
Participation antérieurement détenue	133
Participation ne donnant pas le contrôle	14
	266

Rachat des parts de Fiducie de capital BNC

Le 16 mai 2016, Fiducie de capital BNC, une fiducie à capital variable établie par la Banque, a annoncé son intention de racheter les 225 000 titres fiduciaires de capital – série 1, ou NBC CapS – série 1, émis et en circulation le 30 juin 2016, au prix de rachat de 1 000 \$ par titre fiduciaire majoré des distributions impayées à la date de rachat du 30 juin 2016. Après le rachat, les porteurs de NBC CapS – série 1 n'auront plus droit aux distributions et ne pourront plus exercer d'autres droits. En raison de ce rachat, les actions privilégiées de premier rang autorisées mais non émises, séries 17 et 18, seront retirées du capital autorisé de la Banque et la Banque rachètera de Fiducie de capital BNC le billet de dépôt de 225 M\$. Pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 13 et 28 afférentes aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2015.

RENSEIGNEMENTS POUR LES ACTIONNAIRES ET INVESTISSEURS

Relations investisseurs

Les analystes financiers et les investisseurs qui souhaitent obtenir des informations financières concernant la Banque sont priés de communiquer avec le service des Relations avec les Investisseurs.

600, rue De La Gauchetière Ouest, 7^e étage
Montréal (Québec) H3B 4L2

Sans frais : 1 866 517-5455

Télécopieur : 514 394-6196

Adresse électronique : relationsinvestisseurs@bnc.ca

Internet : bnc.ca/relationsinvestisseurs

Affaires publiques

600, rue De La Gauchetière Ouest, 10^e étage
Montréal (Québec) H3B 4L2

Téléphone : 514 394-8644

Télécopieur : 514 394-6258

Dates de publication des rapports trimestriels pour l'exercice 2016

(sous réserve d'approbation du conseil d'administration de la Banque)

Premier trimestre	23 février
Deuxième trimestre	1 ^{er} juin
Troisième trimestre	31 août
Quatrième trimestre	2 décembre

Divulgence des résultats du deuxième trimestre de 2016

Conférence téléphonique

- Une conférence téléphonique pour les analystes et investisseurs institutionnels aura lieu le mercredi 1^{er} juin 2016 à 13 h 00 HAE.
- Accès par téléphone en mode écoute seulement : 1 866 862-3930 ou 416 340-2217. Le code d'accès est le 5882795#.
- L'enregistrement téléphonique archivé sera accessible jusqu'au 30 juin 2016 en composant le 1 800 408-3053 ou le 905 694-9451. Le code d'accès est le 4441499#.

Diffusion de l'appel sur Internet

- La conférence téléphonique sur les résultats sera diffusée en direct via Internet à l'adresse bnc.ca/relationsinvestisseurs.
- Une version archivée de la conférence sera disponible après la fin de l'appel dans le site Internet de la Banque Nationale.

Documents financiers

- Le Rapport aux actionnaires (qui inclut les états financiers consolidés trimestriels) est en tout temps disponible dans le site Internet de la Banque Nationale à l'adresse bnc.ca/relationsinvestisseurs.
- Le Rapport aux actionnaires, les informations financières complémentaires, les informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires, ainsi que la présentation seront disponibles dans le site Internet de la Banque Nationale à la page des Relations avec les investisseurs, un peu avant le début de la conférence téléphonique.

Agent des transferts et registraire

Pour des renseignements relatifs aux transferts d'actions, aux changements d'adresse, aux dividendes, à la perte de certificat d'actions, aux formulaires d'impôts et aux transferts de succession, les actionnaires sont priés de communiquer avec l'agent des transferts Société de fiducie Computershare du Canada dont l'adresse et le numéro de téléphone apparaissent ci-après.

Société de fiducie Computershare du Canada

Service aux actionnaires

1500, boulevard Robert-Bourassa, 7^e étage

Montréal (Québec) H3A 3S8

Téléphone : 1 888 838-1407

Télécopieur : 1 888 453-0330

Adresse électronique : service@computershare.com

Internet : computershare.com

Dépôt direct des dividendes

Au moyen d'un transfert électronique de fonds, les actionnaires peuvent faire déposer leurs dividendes directement au crédit de tout compte détenu auprès d'une institution membre de l'Association canadienne des paiements. Pour ce faire, il suffit d'en faire la demande par écrit à l'adresse de Société de fiducie Computershare du Canada, agent des transferts.

Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions

La Banque offre aux détenteurs canadiens de ses actions ordinaires et privilégiées de participer à son Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions, régime qui leur permet d'acquérir des actions ordinaires de la Banque sans payer de commission ni de frais d'administration. L'acquisition d'actions ordinaires par les participants canadiens s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent, ou bien en effectuant des versements en espèces facultatifs d'un montant minimal de 500 \$ par versement, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par trimestre.

Pour de plus amples renseignements, les actionnaires sont priés de communiquer avec le registraire et agent des transferts de la Banque, Société de fiducie Computershare du Canada, au numéro 1 888 838-1407. Les porteurs d'actions ordinaires véritables ou non inscrits de la Banque doivent s'adresser à leur institution financière ou à leur courtier pour adhérer à ce régime.

Dividendes

Les dividendes déclarés par la Banque constituent des dividendes déterminés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).